

Université de Montréal

**La mobilisation pour l'amélioration des conditions de vie et
de travail des migrants et migrantes au Japon: l'expérience
d'un groupe de défense des droits**

par Pierre-Hubert Leroux

Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté
en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M. Sc)
en sociologie

Août, 2019

© Pierre-Hubert Leroux, 2019

Université de Montréal
Département de sociologie, Faculté des arts et des sciences

Ce mémoire intitulé

**La mobilisation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrants et
migrantes au Japon: l'expérience d'un groupe de défense des droits**

Présenté par

Pierre-Hubert Leroux

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Anne Calvès

Présidente-rapporteuse

Yanick Noiseux

Directeur de recherche

Cécile Van de Velde

Membre du jury

Résumé

Bien que le gouvernement japonais ait historiquement été réticent à l'idée d'établir une politique d'immigration pour remédier au vieillissement de sa population, un nombre chaque année grandissant de migrantes et migrants se rendent au Japon pour y travailler, dans des conditions parfois difficiles. Alors que le gouvernement japonais et les principaux syndicats du pays semblent ignorer les revendications pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, de nombreuses organisations de la société civile offrent leur soutien aux communautés migrantes. Afin de mieux comprendre comment s'organise ce mouvement social contemporain, nous avons procédé à une étude de cas au sein d'un tel groupe de défense des droits de la région de Tokyo, au Japon, par une observation participante et dix entretiens individuels. Pour analyser cette action collective, nous mobilisons le cadre conceptuel développé par Benford et Snow (2000) autour des « processus de cadrage », les « répertoires d'actions » et les « structures d'opportunités politiques » théorisés notamment par Tilly et Tarrow (2015) ainsi que les processus de construction d'une identité collective – l'*identization* – tels que proposés par Melucci (1996).

Il ressort de nos analyses que le problème central identifié par le groupe de défense des droits correspond à l'absence d'une politique nationale d'immigration. Deux principales solutions sont donc mises de l'avant, soit l'adoption d'une telle politique par l'État japonais et la reconnaissance d'une société multiethnique et multiculturelle. Plusieurs limites subsistent toutefois quant à l'appel à l'action collective. Nos analyses permettent notamment de comprendre comment les principales actions mises en place par l'organisation ont historiquement visé le monde politique et peuvent être par moments peu adaptées au public que constitue la société civile japonaise. De plus, nous avons pu constater que la structure d'opportunités politiques, dont la législation portant sur l'immigration et le travail, favorise et limite de différentes façons l'action collective. Enfin, l'étude des processus de construction d'une identité collective nous a permis de mieux comprendre comment les communautés migrantes et d'origines diverses rencontrent certaines difficultés dans leur implication au sein du mouvement, alors qu'elles peuvent ne pas maîtriser la langue d'usage ou ne pas faire partie des réseaux de solidarités pertinents.

Mots-clés : Japon, Migration, Immigration, Travail migrant, Travail étranger, Mouvements sociaux, Action collective

Abstract

Although the Japanese government has historically been reluctant to establish an immigration policy to address the ageing of its population, an increasing number of migrants travel to Japan each year to work, sometimes under difficult conditions. While the Japanese government and the country's main trade unions are reportedly ignoring demands to improve their living and working conditions, many civil society organizations offer their support to migrant communities. In order to better understand how this contemporary social movement is organized, we conducted a case study within one such advocacy group in the Tokyo region, through participant observation and ten individual interviews. To analyze this collective action, we mobilize the conceptual framework developed by Benford and Snow (2000) around the "framing processes", the "repertoire of contention" and the "political opportunity structure" theorized by Tilly and Tarrow (2015) as well as the processes of building collective identities – identization – as proposed by Melucci (1996).

Our analyses indicate that a central problem identified by the advocacy group is the lack of a national immigration policy. Two main solutions are therefore put forward, namely the adoption of such a policy by the Japanese government and the recognition of a multi-ethnic and multicultural society. However, several obstacles remain with regard to the call for collective action. In particular, our analyses help us understand how the main actions implemented by the organization have historically targeted the political world and may at times be ill-suited for Japanese civil society. In addition, we have seen that the structure of political opportunities, including immigration and labour legislation, facilitates and constrains collective action in different ways. Finally, the study of the construction of a collective identity has allowed us to better understand how migrant and foreign communities encounter a number of difficulties in their involvement in the movement, as they may not master the language or be part of the relevant social networks.

Keywords : Japan, Migration, Immigration, Migrant Labour, Foreign Labour, Migrant worker, Foreign worker, Social Movements, Collective Action

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	vi
Liste des sigles	vii
Remerciements.....	viii
Introduction.....	1
1.1 Chapitre 1 : L’immigration et le travail migrant dans le Japon contemporain : mise en contexte et quelques éléments de définition	8
1.2 L’immigration et le travail migrant dans le Japon contemporain.....	8
1.2.1 L’immigration et ses enjeux contemporains au Japon.....	8
1.2.2 Principales catégories de travailleuses et travailleurs migrants et difficultés rencontrées	13
1.3 Société civile japonaise et action collective.....	17
1.4 Objectifs, questions de recherche et pertinence.....	22
Chapitre 2 : Appareillages conceptuels : retour sur les théories de l’action collective et des mouvements sociaux.....	25
2.1 Théories de l’action collective et des mouvements sociaux : une revue de la littérature.....	26
2.1.1 Précurseurs : mouvement ouvrier	26
2.1.2 Théories de la psychologie des foules	26
2.1.3 Théories des comportements collectifs.....	27
2.1.4 Théories de la mobilisation des ressources.....	29
2.1.5 Théories des nouveaux mouvements sociaux.....	33
2.2 Quelques balises conceptuelles : ce que nous en retenons	36
2.2.1 Cadres interprétatifs d’action collective : les collective action frames.....	36

2.2.2	Répertoires d'actions et structure d'opportunités politiques	38
2.2.3	Construction d'une identité collective : identization	40
2.3	Originalité et complémentarité de la démarche au regard de la littérature existante	41
Chapitre 3 : Faire de la recherche sur les migrantes et migrants au Japon : Posture		
	épistémologique, balises méthodologiques et « petite histoire » de la recherche.....	44
3.1	Posture épistémologique	44
3.2	L'accès au terrain.....	45
3.3	Choix des personnes interrogées.....	50
3.4	Nature des données collectées et types de méthodes utilisées.....	53
3.5	Analyse	59
3.6	Enjeux éthiques, défis et limites	61
Chapitre 4: De la construction du message transmis et des stratégies adoptées: Promouvoir la		
	défense des droits des communautés migrantes en contexte d'absence de politique nationale	
	d'immigration	63
4.1	Absence d'une politique d'immigration nationale par l'État japonais et diversification	
	des problèmes rencontrés par les communautés migrantes au fil des époques	64
4.2	Double solution d'adoption d'une politique nationale d'immigration et de	
	reconnaissance d'une société japonaise multiethnique et multiculturelle	79
4.3	« Visibilisation » des différences ethniques et culturelles du Japon.....	88
Chapitre 5: Principales actions du groupe et analyse des paramètres au sein desquels sont		
	mobilisés les individus et organisations du mouvement.....	113
5.1	Lobbying et diversification des modalités de l'action collective.....	114
5.2	Contexte social de la mobilisation	118
5.2.1	Des alignements politiques instables entraînent une diversification des destinataires	
	des actions du groupe.....	119
5.2.2	Des alliés de poids au sein du gouvernement favorisent l'action collective.....	119

5.2.3 Les lois régulant les statuts de résidence et le droit du travail entraînent des ouvertures et des obstacles en matière de mobilisation des migrantes et migrants	121
5.3 Mobilisation difficile des communautés migrantes	124
5.3.1 Une barrière linguistique importante à la mobilisation de migrantes et migrants au sein du mouvement social.....	125
5.3.2 L'importance des traditions et réseaux de solidarité antérieurs entraîne des difficultés d'intégration chez les personnes qui ne sont pas insérées dans ceux-ci	128
5.3.3 Un modèle de leadership d'origine majoritairement japonaise peu représentatif de la population dont les droits sont défendus entrave une représentation directe des migrantes et migrants.....	129
5.3.4 De faibles ressources financières et humaines affectent les processus de mobilisation.....	131
Conclusion	134
Bibliographie.....	i

Liste des tableaux

Tableau I. Sommaire des personnes interrogées	52
---	----

Liste des sigles

ALT : Assistant Language Teacher

CSR : Corporate Social Responsibility

JILPT : Japan Institute for Labour Policy and Training

JITCO : Japan International Training Cooperation Organization

JLPT : Japanese Language Proficiency Test

J.O. : Jeux olympiques et paralympiques (de Tokyo en 2020)

LGBT : lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres

NGO : Nongovernmental Organizations

NPO : Nonprofit Organizations

謝辞

本論文を作成するにあたり、多くの方にお忙しい中お話を伺わせて頂きました。

本研究にご協力頂いた皆様に、この場をお借りして御礼申し上げます。

様々な人との大切な出会いに恵まれたことに心から感謝致します。

Remerciements

Ce projet n'aurait pu être possible sans la précieuse collaboration de nombreuses personnes et organisations.

Je tiens tout d'abord à témoigner toute ma gratitude à l'équipe du groupe de défense des droits qui constitue la base de ce mémoire et qui a tôt fait part d'une ouverture et d'un enthousiasme inespérés à l'endroit de mon projet de recherche et de ma participation à ses activités. Je tiens aussi à souligner l'incalculable contribution des 10 membres qui ont généreusement accepté, malgré un horaire très chargé, de me consacrer de leur précieux temps et de se prêter au jeu de l'entretien sociologique.

Un immense merci à mon directeur de recherche, Yanick Noiseux, qui a su m'accompagner à toutes les étapes de la démarche et a offert d'innombrables conseils, suggestions et réassurances sans lesquels je n'aurais trouvé la motivation de mener ce projet à terme. Je souhaiterais aussi remercier Yanick et les collègues du GIREPS d'avoir contribué, de différentes façons, aux réflexions et inspirations qui ont guidé la démarche et sur lesquelles repose ce mémoire de maîtrise.

J'aimerais enfin témoigner ma reconnaissance à la famille et aux amies et amis, qui m'ont permis, par leur présence et leur soutien inconditionnel, de persévérer dans un parcours qui s'est parfois avéré incertain.

Introduction

La mondialisation entraîne une transformation des flux internationaux de migration, le phénomène migratoire étant devancé par celui de la mobilité temporaire, favorisée notamment par le développement de traités économiques internationaux de libre-échange et la mise en place d'accords permettant la circulation de « travailleuses et travailleurs étrangers temporaires » (Noiseux, 2012; Soussi, 2013). Ainsi, les régimes administratifs dans lesquels se retrouvent les migrantes et les migrants conditionnent de manière différenciée leur accès à des emplois de qualité, au droit du travail, aux droits sociaux et aux droits de la personne (Malhaire et Noiseux, 2016). Le Japon ne fait pas exception à ces tendances. La nation asiatique a adopté une politique d'immigration considérée comme étant très restrictive, particulièrement à l'endroit des travailleuses et travailleurs dits non qualifiés ou semi-qualifiés dont le pays a toutefois grand besoin¹ (Lee, 2011 ; Mazumi, 2014). Ce refus de l'immigration² impose aux travailleuses et travailleurs étrangers un statut précaire et leur présence serait de plus perçue par le gouvernement japonais comme étant de nature purement temporaire (Boulanger, 2014). Les étrangères et étrangers sont ainsi admis selon de strictes limites de temps et d'occupation, et plusieurs rencontrent des problèmes tels que des renvois soudains, le non-paiement de leur salaire, des écarts importants de salaire avec les travailleuses et travailleurs japonais et la non-application de l'assurance compensation en cas d'accident de travail³ (Komai, 2001).

Au même moment, les sociétés industrialisées font face à d'imminents enjeux démographiques qui entraînent déjà des répercussions eu égard à la disponibilité d'une main-

¹ Le gouvernement japonais maintient deux politiques de base en matière d'immigration, soit que seuls les travailleuses et travailleurs dits qualifiés seront admis, et qu'en conséquence les travailleurs dits non qualifiés doivent être surveillés avec attention (Kondo, 2015). Les raisons les plus importantes évoquées par le ministère de la Justice pour justifier une politique d'immigration restrictive seraient la surpopulation, ainsi qu'une mentalité de « peuple homogène », rapporte Kondo (2015). Ainsi, le système de migration au Japon ne correspondrait pas à une politique d'intégration, mais plutôt à une politique de contrôle selon Komai (2015).

² L'immigration n'a historiquement pas été au programme politique japonais (Akashi, 2014) et le gouvernement refuse généralement de parler « d'immigrants » et « immigrantes » (移民 [*imin*]; 移住者 [*ijuusha*]) pour privilégier des qualificatifs tels que « talents internationaux » ou « ressources humaines mondiales » (国際人材 [*kokusai jinzai*]; 外国人材 [*gaikoku jinzai*]), notamment.

³ Selon les informatrices et informateurs rencontrés en 2017-2018, ces problèmes demeurent parmi les plus fréquents.

d'œuvre suffisante. Au Japon, une « *super aging society* » (Ohno, 2012) souffrant d'une importante pénurie de main-d'œuvre⁴, la proportion qu'occupent les individus de 65 ans et plus au sein de la population atteignait 26.7 % en 2015 (Statistics Bureau, 2016a) et ne cesse de croître. Ainsi, alors que la mondialisation de la production capitaliste et d'importantes pénuries de main-d'œuvre s'intensifient, le Japon a de plus en plus recours à la main-d'œuvre peu onéreuse et temporaire que constituent les travailleuses et travailleurs migrants, principalement originaires de l'Asie⁵, afin de réduire les coûts de production dans un contexte d'intense compétition avec les pays en développement où la main-d'œuvre est moins coûteuse, et parce que les firmes japonaises qui n'ont pas délocalisé leur production ont historiquement été réticentes à se « rationaliser » et à congédier leurs travailleuses et travailleurs permanents (Tsuda, 2011). De ce fait, bien que le gouvernement maintienne officiellement sa politique à l'égard du travail dit non qualifié, des échappatoires sont établies en pratique (Mazumi, 2014; Kondo, 2015), créant ainsi informellement certains statuts de résidence permettant aux étrangères et étrangers d'occuper des emplois dans des secteurs non qualifiés sans nécessairement être reconnus comme travailleuses et travailleurs étrangers⁶ (Sellek, 2001).

L'économie japonaise s'appuie sur un marché du travail segmenté et la plupart des migrantes et migrants y occupent des emplois dégradants, dangereux et difficiles (Schans, 2012), ou encore peu rémunérés et n'offrant pas de perspective d'avancement (Sellek, 2001). Les secteurs industriels qui emploient ces travailleuses et travailleurs migrants sont donc généralement ceux qui, délaissés par les Japonaises et les Japonais, souffrent d'importantes pénuries de main-d'œuvre, tels que le secteur manufacturier (30,2 %), le commerce de gros et de détail (13 %), l'hôtellerie et la restauration (12,3 %), et les « autres services » (14,8 %)⁷

⁴ Le rapport entre opportunités d'emploi et candidats, un indicateur de l'état de l'offre et de la demande de main-d'œuvre publié régulièrement, était en juillet 2017 de 1.52 emploi par candidat (JILPT, 2017).

⁵ La majorité est originaire de Chine (29.1 %), suivie du Vietnam (18.8 %), des Philippines (11.5 %), du Brésil (9.2 %), du Népal (5.4 %), de la Corée (4.4 %) et du Pérou (2.2 %).

⁶ De tels programmes de *guestworkers*, présentés au premier chapitre, instaurés en vertu du désir de combler des besoins temporaires de main-d'œuvre pour ensuite que celle-ci retourne au pays d'origine lorsque le besoin n'est plus, ne posent pas de menace de long terme à l'homogénéité perçue et sont adoptés lorsque des travailleuses et travailleurs sont nécessaires, mais que les personnes elles-mêmes seraient largement considérées indésirables, écrit Bartram (2005).

⁷ Les travailleuses et travailleurs étrangers se trouvent de plus à majorité dans les petites et moyennes entreprises, où le taux de syndicalisation est faible, soit de 0.9 % en 2016 pour les entreprises de moins de 100

(Données de 2017 : Ministry of Health, Labour and Welfare, 2018). Au Japon, cette segmentation des marchés du travail s'est développée à partir de la période de l'après-guerre, et le travail migrant étranger, notamment non qualifié, s'y est graduellement inscrit (Tsuda, 2011), en fournissant une main-d'œuvre informelle, temporaire et dispensable à la périphérie du système productif.

Alors que le gouvernement japonais et les principaux syndicats du pays ont généralement ignoré les revendications pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants, plusieurs organisations de la société civile s'activent à la défense et à la promotion de l'avancement de leurs droits dans un contexte contraignant au sein duquel ceux-ci ne sont souvent pas reconnus, en octroyant directement des services aux communautés migrantes ou par un travail de représentation et de revendication auprès du gouvernement, des entreprises, voire de la population japonaise⁸ (Hosoki, 2016).

Dans ces conditions, dans un contexte où la population étrangère au Japon augmente régulièrement⁹ au sein d'une société où règne depuis l'après-guerre une idéologie d'homogénéité ethnique (Sellek, 2001) et que plusieurs problèmes auxquels les travailleuses et travailleurs migrants font face depuis les années 1980 subsistent à ce jour (Boulanger, 2014), l'interrogation première qui a inspiré cette recherche est la suivante : comment s'organise le mouvement pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des migrantes et migrants au Japon ?

Et alors que les programmes temporaires de circulation de main-d'œuvre migrante se développent à l'échelle mondiale (Soussi, 2013) et que le pouvoir politique des syndicats

personnes, et 12.2 % pour les entreprises de 100 à 999 employés et employées, alors qu'il était à la même année de 44.3 % dans la grande entreprise comprenant 1000 personnes ou plus (Ministry of Health, Labour and Welfare, 2017b).

⁸ L'engagement civique comprendrait tout acte réalisé au sein de ce « public realm that, as theory goes, is separate from the state, family or market place, a realm known as civil society » (Vinken et al., 2010, p. 3-4). Pekkanen (2006), auteur d'un ouvrage fondateur sur le sujet, écrit qu'on y retrouve de nombreuses organisations octroyant des services de proximité à des membres, mais peu d'organisations de défense des droits s'appuyant sur le travail d'activistes s'engageant dans la représentation ou l'*advocacy*.

⁹ Elle a plus que triplé depuis 1979 (Ministry of Justice, 2017b).

japonais est en déclin depuis quelques décennies¹⁰ (Mouer et Kawanishi, 2005), nous croyons aussi pertinent d'adopter, dans l'étude du mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants, une perspective de mouvements sociaux. Cela permet en outre de rendre compte de l'action collective déployée par un groupe de défense des droits des migrantes et migrants dans un contexte très contraignant d'absence d'une politique d'immigration qui aille au-delà du contrôle des migrantes et migrants considérés comme force de travail temporaire, et de faiblesse des droits de ceux-ci alors que la majorité japonaise et le gouvernement les considéreraient secondaires à ceux des citoyennes et citoyens japonais. Cette action collective est ainsi observée dans le cadre de notre étude de cas en incluant, mais également en allant par-delà, l'action syndicale. Le contexte est aussi contraignant en ce que la participation à des mouvements sociaux au Japon est difficile, particulièrement pour les migrantes et migrants dont le droit de résidence au pays est parfois précaire, et que l'opinion publique n'est généralement pas en faveur de celle-ci. À l'instar de théories dites des « nouveaux mouvements sociaux », nous sommes par ailleurs de l'avis qu'on ne peut pas limiter notre étude de ceux-ci à l'évaluation d'un mouvement donné en tant que succès ou échec, en fonction des seules réformes politiques qu'il peut avoir entraînées (Melucci, 1996).

La littérature scientifique traitant du travail au Japon se limite trop souvent à un travail statistique de dénombrement, comme le déplorent notamment Mouer et Kawanishi (2005). De plus, dans le cas du travail migrant, l'objet de ces recherches se limite généralement aux difficiles conditions de travail, notamment sous la forme de faibles salaires quantifiables, et les initiatives d'organisation ou de mobilisation y sont largement négligées¹¹. Ainsi, s'appuyant sur une observation participante d'une durée de sept mois au sein du mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon et d'un groupe de défense de leurs droits, ainsi que sur une série d'entretiens qualitatifs semi-dirigés réalisés auprès de dix individus impliqués dans cette organisation, et sur la théorisation de l'action collective développée par des auteurs tels que Benford et Snow (2000), Tilly et Tarrow

¹⁰ L'organisation collective est difficile en ce qu'on assiste au Japon à un déclin du taux de syndicalisation, qui est passé de 35.4 % en 1970 (Statistics Bureau, 2012) à 17.5 % en 2014 (Statistics Bureau, 2016b).

¹¹ À ce sujet, on nous a fait la remarque à plusieurs reprises, durant notre observation participante au Japon en 2017-2018, qu'il est pertinent de s'intéresser au mouvement comme tel, peu de choses étant écrites à ce sujet, et ce autant en anglais qu'en japonais.

(2015) et Melucci (1996), nous tenterons de répondre à la question de recherche spécifique suivante : comment s'organise le mouvement pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des migrantes et migrants au Japon au sein d'un groupe de défense de droits? Comment une organisation de défense des droits des migrantes et migrants procède-t-elle à une action collective dans un contexte très contraignant, voire parfois hostile aux droits des communautés migrantes ? Plus précisément, nous chercherons à documenter, par une étude de cas au sein d'une telle organisation, le message transmis par le groupe, les stratégies qu'il adopte, ses processus de mobilisation, le contexte social au sein duquel il procède à cette action collective ainsi que les limites de ces initiatives d'une part, et les possibilités qu'entraîne le contexte d'autre part.

À travers l'étude des cadres interprétatifs d'action collective (*collective action frames*) que développent Benford et Snow (2000), nous analyserons d'abord les processus de construction du message que portent l'organisation étudiée et le mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon. Il s'agira concrètement de rendre compte des processus discursifs, stratégiques et conflictuels selon lesquels sont élaborés ces cadres en ce qui a trait à l'identification d'un problème et à l'attribution du blâme aux individus et institutions responsables, à l'articulation de propositions de solutions et, enfin, en ce qui a trait aux stratégies d'appel à l'action collective développées par le groupe sur ces bases.

Le concept de répertoire d'actions développé par Tilly et Tarrow (2015) nous permettra par ailleurs de documenter les modalités que prend cette action collective au sein du mouvement, ses campagnes et ses formes d'association et d'action. De façon similaire, le concept de structure d'opportunités politiques que proposent les auteurs, correspondant au contexte social favorisant ou limitant la politique du conflit, permettra de rendre compte du cadre au sein duquel se déploie l'action collective, et des possibilités et limites qu'il engendre.

Enfin, l'analyse du processus de construction d'une identité collective (*identization*), théorisé par Melucci (1996), permettra de mettre en lumière ces processus sociaux à travers lesquels les individus développent activement une solidarité et entreprennent une action collective. Ainsi, nous serons en mesure de mieux expliquer comment se produit, concrètement,

la mobilisation au sein de l'organisation étudiée et du mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon.

Le présent mémoire est composé de 5 chapitres. Les trois premiers chapitres correspondent à une mise en contexte de la recherche, et les deux derniers chapitres, à la présentation de ses principaux résultats, à leur analyse et à une discussion de ceux-ci en nous appuyant sur la littérature scientifique pertinente. Le chapitre 1 sera d'abord consacré à la mise en contexte de la recherche, à travers la présentation de données portant sur les phénomènes contemporains de migration et de travail étranger. Nous y exposerons notre problématique et nos questions de recherches. Ensuite, le chapitre 2 présentera quant à lui une revue de la littérature scientifique portant sur l'action collective. Ce sera également l'occasion de présenter plus avant l'appareillage conceptuel qui sera mobilisé dans la présentation et l'analyse des principaux résultats de recherche des chapitres subséquents. Le dernier chapitre de cette première section, le chapitre 3, présente la méthodologie adoptée et une justification des choix effectués tout au long de la démarche. Nous y présentons aussi le cas étudié dans le cadre de ce projet de recherche, soit une organisation de défense des droits des migrantes et migrants du Japon. Nous y présenterons par ailleurs les difficultés particulières à notre démarche de terrain, en présence des actrices et acteurs sociaux dans un pays étranger (le Japon), et, sur une note plus personnelle, les formidables découvertes et merveilleuses rencontres qu'une telle approche inductive nous a permis de réaliser.

La deuxième section est divisée en deux chapitres et porte sur les principaux résultats de recherche et leur analyse, qui reposent sur notre observation participante du groupe de défense des droits étudié, les entretiens individuels semi-dirigés auxquels nous avons procédé, la documentation qu'il produit et la couverture médiatique de ses actions. Le chapitre 4 traitera principalement de l'analyse des cadres interprétatifs d'action collective, proposée par Benford et Snow (2000), qu'élabore et diffuse le groupe. Ainsi faisant, nous serons également en mesure de documenter et d'expliquer quels sont les principaux problèmes identifiés par le groupe, à qui en est attribuée la responsabilité, quelles solutions l'organisation et le mouvement y proposent et comment ils procèdent à un appel à l'action collective. L'analyse des cadres interprétatifs d'action collective du groupe étudié permettra en outre de souligner les principales limites

rencontrées dans la mobilisation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants du Japon.

Le chapitre 5 portera enfin sur le contexte social au sein duquel est déployée l'action collective du groupe de défense des droits, dont l'analyse offre des pistes d'interprétation aux principales limites, préalablement introduites, auxquelles est confronté le groupe. Nous inspirant de la démarche de Tilly et Tarrow (2015), nous y présentons donc d'abord le répertoire d'actions de l'organisation et du mouvement. L'analyse de la structure d'opportunités politiques permettra ensuite de mieux comprendre les possibilités et les contraintes qu'entraîne le contexte social contemporain dans l'élaboration et la diffusion de cadres interprétatifs d'action collective par le groupe étudié et dans les stratégies qu'il adopte. Enfin, l'étude du processus de construction d'une identité collective, qui s'appuie sur l'approche de Melucci (1996) issue des « nouveaux mouvements sociaux », permettra de documenter le processus par lequel certains acteurs sociaux et actrices sociales se mobilisent pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon.

1.1 Chapitre 1 : L'immigration et le travail migrant dans le Japon contemporain : mise en contexte et quelques éléments de définition

Dans ce chapitre, nous présentons le contexte social dans lequel se déploie notre projet de recherche et posons notre problématique. Nous procédons ainsi d'abord à une exposition sommaire de l'état des lieux en matière d'immigration et de travail migrant dans le Japon contemporain. Nous ferons ensuite une revue de la littérature portant sur le soutien aux migrantes et aux migrants au Japon et sur l'action collective pertinente à cet effet. Enfin, suite à un examen de la littérature scientifique portant sur notre objet de recherche, nous posons notre problématique et nos questions de recherches générales et spécifiques et expliquons comment notre projet s'insère au sein de cette littérature.

1.2 L'immigration et le travail migrant dans le Japon contemporain

1.2.1 L'immigration et ses enjeux contemporains au Japon

Nous dressons en premier lieu un portrait du travail migrant au Japon à travers une présentation des politiques gouvernementales en la matière, de leur évolution récente dans le temps et de leurs répercussions réelles sur le vécu des migrantes et migrants au Japon aujourd'hui. Les commentatrices et commentateurs font généralement d'abord et avant tout état des faibles taux de migration et d'acquisition de la citoyenneté et de la faible proportion qu'occupent les étrangères et étrangers au sein de la population générale japonaise en comparaison avec la situation qu'on retrouve dans certains pays d'immigration¹² (Sellek, 2001; Kondo, 2015).

¹² Ces différences s'expliqueraient notamment par le fait que les décideurs et décideuses politiques ont historiquement vacillé entre des inquiétudes liées à une menace perçue à la stabilité sociale et le désir de pourvoir des postes dans les secteurs industriels qu'évitent généralement les Japonaises et les Japonais (Mouer et Kawanishi, 2005).

Parce que la citoyenneté japonaise est accordée à la naissance, selon le principe de *jus sanguinis* (c'est-à-dire en vertu de la citoyenneté d'un parent japonais et non pas du fait d'être né sur le territoire japonais) (Kondo, 2015), les catégories d'« étrangers » ou « étrangères » (*gaikokujin*) qu'on retrouve dans les statistiques officielles japonaises incluent à la fois les migrantes et migrants nés à l'étranger ainsi que des individus appartenant à des communautés qui en sont à leur troisième ou quatrième génération née au Japon¹³ (Mazumi, 2014). En décembre 2016, on comptait 2 382 822 résidents étrangers et résidentes étrangères au Japon, cette catégorie incluant toute personne séjournant au pays pour plus de 90 jours et détenant un statut de résidence. Elles ne correspondent qu'à 1.88 % de la population japonaise¹⁴, ce qui constituerait toutefois une augmentation de 6.7 % par rapport à l'année précédente (Ministry of Justice, 2017a). De ce nombre, 1 278 670 individus sont considérés comme travailleurs (Données d'octobre 2017; Ministry of Health, Labour and Welfare, 2018). La majorité est originaire de Chine (29.1 %), suivie du Vietnam (18.8 %), des Philippines (11.5 %), du Brésil (9.2 %), du Népal (5.4 %), de la Corée (4.4 %)¹⁵ et du Pérou (2.2 %).

Le Japon compterait parmi les seules démocraties industrielles qui ne se sont pas fortement appuyées sur les travailleuses et travailleurs migrants durant la période de croissance économique de l'après-guerre (Tsuda, 2011). Tsuda explique le phénomène par l'idéologie d'homogénéité ethnique qui y régnerait depuis, un refus officiel d'accepter des travailleuses et travailleurs migrants non qualifiés et la possibilité d'avoir recours à des sources alternatives de

¹³ Alors que certains commentateurs tels que Mazumi (2014) qualifient les réglementations japonaises portant sur l'immigration et l'acquisition de la citoyenneté de parmi les plus strictes à travers le monde, Chung (2010) souligne toutefois, à travers une comparaison avec différents pays européens dont la Suisse, comment les politiques de citoyenneté, les critères de naturalisation et les programmes d'incorporation des migrantes et migrants au Japon ne sont pas uniques parmi les démocraties industrielles contemporaines, mais plutôt moyennes.

¹⁴ À titre comparatif, en Amérique du Nord, la proportion de migrantes et migrants internationaux au sein de la population totale a atteint 15 % en 2013 (United Nations, 2013), et les personnes nées à l'étranger représentaient 20.6 % de la population canadienne en 2011 (Statistics Canada, 2016).

¹⁵ Historiquement, la population étrangère d'origine coréenne était des plus importantes, notamment en raison des déplacements entraînés par la Deuxième Guerre mondiale, mais des initiatives gouvernementales pour faciliter la naturalisation de ces communautés *zainichi*, ainsi que l'augmentation des mariages avec des citoyennes et citoyens japonais (dont les enfants obtiennent automatiquement la citoyenneté japonaise), en plus d'une arrivée de plus en plus importante de *newcomers* originaires de pays autres que les Corées, ont contribué dans les dernières décennies à une baisse constante de ces taux (Hester, 2008).

main-d'œuvre¹⁶. À cet égard, le Japon dépendait malgré tout déjà du travail migrant à l'époque précédant l'éclatement de la bulle économique en 1991, qui fait suite à une inflation continue de plusieurs décennies de la valeur de l'immobilier et des titres financiers (Kamata, 2008). Depuis la fin des années 1980, un manque de main-d'œuvre, causé par des décennies de prospérité économique et une population vieillissante, a entraîné un premier débat à savoir si le Japon devrait permettre l'admission de travailleuses et travailleurs migrants (Tsuda, 2011; Kondo, 2015). Des disparités économiques grandissantes entre le Japon et les pays en développement avoisinants ont par ailleurs motivé l'arrivée de plusieurs travailleuses et travailleurs étrangers à l'époque (Tsuda, 2011), qu'on explique souvent par la force du Yen et de l'économie japonaise par rapport aux autres devises asiatiques, ainsi que par une pénurie persistante de main-d'œuvre (Sellek, 2001). Sellek explique à ce sujet qu'une présence japonaise accrue dans la région asiatique, des investissements directs considérables et l'exportation de la culture et des produits japonais contribuent à expliquer l'attrait du pays pour les migrantes et migrants asiatiques¹⁷.

Depuis 1988, le gouvernement japonais a ainsi maintenu deux politiques de base en matière d'immigration, soit que seuls les travailleuses et travailleurs dits qualifiés sont admis, et qu'en conséquence les travailleurs dits non qualifiés doivent être surveillés avec attention (Kondo, 2015). L'*Immigration Control and Refugee Recognition Act*, révisé en 1990, établit différents nouveaux statuts de résidence, que les migrantes et migrants doivent obtenir afin de pouvoir séjourner au Japon et qui seraient conformes aux besoins économiques (Kondo, 2015), en réponse à une demande croissante de travailleuses et travailleurs industriels depuis la fin des années 1980 (Bélangier et al., 2011). Bien que le gouvernement maintienne officiellement sa politique à l'égard du travail dit non qualifié, des échappatoires sont établies en pratique (Mazumi, 2014; Kondo, 2015). Le gouvernement créerait ainsi informellement certains statuts de résidence permettant aux étrangères et étrangers d'occuper des emplois dans des secteurs non

¹⁶ Il s'agit dans ce cas des femmes, des personnes âgées et des travailleuses et travailleurs ruraux, en plus de mécanismes de réduction des coûts tels que la mécanisation, la rationalisation et la délocalisation de la production.

¹⁷ Ainsi, en 2010, 71 % des migrantes et migrants au Japon étaient originaires de l'Asie de l'Est (Sato, 2014).

qualifiés sans nécessairement être reconnus comme travailleuses et travailleurs étrangers¹⁸ (Sellek, 2001). Komai (2015), un auteur pionnier ayant écrit de nombreux ouvrages au sujet des populations migrantes du Japon contemporain – lire de l’après-guerre – argumente ainsi que ce système de migration au Japon, qui est toujours celui en vigueur lors de son étude, ne correspondrait pas à une politique d’intégration en matière d’immigration, mais plutôt à une politique de contrôle de celle-ci.

Les raisons les plus importantes évoquées par le ministère de la Justice pour justifier une politique d’immigration restrictive seraient la surpopulation¹⁹, suivie d’une mentalité de « peuple homogène », construction idéologique de l’après-guerre, rapporte Kondo (2015). Le Japon aurait fait d’une homogénéité fictive une part centrale de son nationalisme (Sellek, 2011), et serait encore perçu comme une société homogène en ce qui a trait à l’ethnicité et la langue (Akashi, 2014). Un sentiment d’urgence en matière de sécurité nationale, ainsi que la perception d’une augmentation des crimes commis par les migrantes et migrants²⁰, à laquelle auraient contribué les médias dans les dernières décennies, influencent aussi le débat sur les politiques d’immigration (Roberts, 2008).

Pour certains auteurs, le débat sur la migration et la loi au Japon serait de plus traversé par des préoccupations portant sur la guerre froide en Asie et les discriminations ethniques seraient renforcées par l’héritage colonial passé du Japon, posant des difficultés quant aux politiques d’intégration (Kondo, 2015). Selon Kondo, le Parti libéral-démocrate, au pouvoir de façon quasi-ininterrompue depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, s’oppose fortement

¹⁸ Il s’agit par exemple d’individus de descendance japonaise, dont l’admission au Japon est officiellement dans l’objectif de reprendre contact avec l’héritage culturel et la famille restée au Japon, mais qui en pratique occupent des emplois dans des secteurs industriels non qualifiés tels que la manufacture. C’est aussi le cas des apprentis et apprentis, majoritairement originaires d’Asie, œuvrant dans des secteurs industriels similaires et qui sont invités au Japon dans un but officiel de transfert de connaissance et de contribution japonaise au développement de leurs régions d’origine par la formation de la main-d’œuvre.

¹⁹ La surpopulation ne constitue toutefois désormais plus un problème sociétal d’importance au sein de la nation asiatique. La population du Japon vieillit rapidement et diminue même depuis 2008 (Kondo, 2015). On estime donc que l’importante pénurie de main-d’œuvre dont le Japon souffre ne fera que s’aggraver dans le futur.

²⁰ Les crimes perpétrés par les étrangères et étrangers seraient exagérés par la police et les médias (Komai, 2001), en ce que la plupart des infractions commises par ces individus sont liées à leur statut de résidence au Japon, plutôt qu’à des crimes de nature violente par exemple.

au vote des citoyennes et citoyens étrangers parce qu'il serait préoccupé par l'influence politique de la Corée du Nord et de la Chine, mais aussi de la Corée du Sud.

Les migrantes et migrants souffrent ainsi d'un manque de participation et de représentation politiques, ainsi que de ressources importantes pour faire avancer des réformes, les étrangers et étrangères ne détenant pas le droit de vote (Komai, 2001). De plus, les inquiétudes quant aux *overstayers* (personnes qui restent sur le sol japonais après que leur visa ne soit plus en règle) et aux travailleuses et travailleurs irréguliers ont historiquement été au cœur des débats politiques et médiatiques japonais, bien que ces individus correspondent à une faible proportion de la population comparativement à la situation ayant cours dans d'autres pays de la région (Bélanger et al., 2011).

Enfin, la discrimination en matière de logement demeure un problème quotidien auquel sont confrontées les communautés migrantes au Japon, et consisterait en la forme de discrimination la plus répandue, plusieurs propriétaires et agents d'immeuble maintenant une politique d'exclusion des étrangères et étrangers²¹ (Komai, 2001). Une analyse plus récente d'Iwata et Nemoto (2018) vient toutefois préciser comment sont différenciés les discriminations et les autres problèmes rencontrés par les communautés migrantes du Japon à travers leur examen de l'expérience vécue par différents groupes de migrantes et migrants. En étudiant comment la perception du Japon en tant que société relativement homogène affecte l'expérience des migrantes et migrants, on comprend que l'octroi de visas aux travailleuses et travailleurs dits qualifiés et le refus officiel des individus considérés comme non qualifiés, originaires des pays du Sud, renforcent une hiérarchie raciale, selon laquelle les migrantes et migrants originaires de pays occidentaux sont considérés comme des étrangers « supérieurs », alors que ceux et celles qui proviennent de pays non occidentaux représentent une menace potentielle à la morale du Japon. Ainsi, la perception de la majorité japonaise, et donc l'expérience vécue des migrantes et migrants en son sein, est largement associée au pays d'origine et à la place que celui-ci occupe dans l'ordre politique mondial.

²¹ À cet égard, un épisode rapporté par une participante, selon lequel un groupe *grassroots* de défense des droits des migrantes et migrants s'est vu refuser la location d'un local en vertu des origines étrangères des organisateurs et organisatrices, contribue à notre compréhension concrète de la contemporanéité du phénomène.

1.2.2 Principales catégories de travailleuses et travailleurs migrants et difficultés rencontrées

Ce contexte de refus de l'immigration²² impose aux travailleuses et travailleurs étrangers un statut difficile, et la présence de travailleuses et travailleurs dits non qualifiés est de plus perçue comme purement temporaire par le gouvernement japonais (Boulanger, 2014). Ensuite, leur situation est précaire en ce que plusieurs doivent quitter le Japon advenant la perte de leur emploi (Kamata, 2008). On rapporte de plus dans la littérature de nombreux cas de renvois soudains, de salaires impayés, de différences de salaire avec les collègues japonais et de non-application de l'assurance compensation en cas d'accident de travail²³ (Komai, 2001). Enfin, la situation a peu changé dans les dernières décennies pour les travailleuses et travailleurs migrants au Japon, en ce que « les problèmes auxquels ils étaient confrontés dans les années 1990 et 2000 ont été à peine effleurés par le gouvernement dans les modifications législatives apportées aux lois touchant de loin ou de près à cette catégorie de travailleurs » (Boulanger, 2014, p. 3). Conformément à l'analyse qu'en offre Bartram (2005), de tels programmes de *guestworkers*²⁴, instaurés en vertu du désir de combler des besoins temporaires de main-d'œuvre pour ensuite que celle-ci retourne au pays d'origine lorsque le besoin n'est plus, ne posent pas de menace de long terme à l'homogénéité perçue et sont adoptés lorsque des travailleuses et travailleurs sont nécessaires, mais que les personnes elles-mêmes seraient largement considérées indésirables.

Les secteurs industriels dans lesquels travaillent les migrantes et migrants sont donc ceux qui souffrent de pénuries de main-d'œuvre, en ce qu'ils sont généralement évités par les

²² L'immigration n'a historiquement pas été au programme politique japonais (Akashi, 2014) et le gouvernement et les principaux médias du pays refusent généralement de parler d'immigrantes et immigrants (移民 *imin*) pour privilégier des termes tels que ressources humaines internationales ou étrangères [外国人材 *gaikokujinzai*], notamment. À ce sujet, Komai (2015) offre deux pistes d'explication au fait que ces termes soient peu utilisés, notamment dans la littérature scientifique pertinente. D'abord, la résistance au concept même d'immigration dans un contexte d'idéologie d'homogénéité ethnique peut avoir influencé les recherches portant sur ces communautés mêmes. Ensuite, le fait que le pays en ait été un d'émigration jusqu'aux années 1950 peut favoriser une association du concept avec les Japonaises et Japonais ayant migré ou migrant vers l'étranger.

²³ Les problèmes tels que les renvois soudains, les salaires impayés et la non-application de l'assurance en cas d'accident de travail sont toujours parmi les plus fréquents selon les informatrices et informateurs rencontrés en 2017-2018.

²⁴ Il s'agit notamment des programmes présentés dans la section suivante, soit le *Technical Intern Training Program*, le statut de résidence à l'intention des descendantes et descendants japonais et les ententes bilatérales permettant à des infirmières et travailleuses de soin de venir au Japon pour y travailler.

Japonais et les Japonaises. Il s'agit principalement des secteurs manufacturier, de la construction et des services, ainsi que de l'agriculture et des pêches²⁵ (Sellek, 2001). Une caractéristique importante de l'économie et des marchés du travail japonais réside dans le fait qu'il existe une importante division entre les grandes et petites entreprises, les compagnies de grande taille pouvant notamment externaliser la pénurie de main-d'œuvre par la sous-traitance ou la délocalisation (Sellek, 2001). Les migrantes et migrants travaillent donc à majorité dans de petites et moyennes entreprises, en particulier celles comportant 300 employés et employées ou moins²⁶, dans lesquelles les conditions de travail sont plus difficiles (Komai, 2001; Mouer et Kawanishi, 2005). De plus, on retrouve au Japon aussi d'importantes discriminations de genre et ethniques, notamment en ce que certains employeurs préfèrent les travailleurs étrangers de sexe masculin et de descendance japonaise (Tsuda, 2011), et ce, dans un contexte où les postes de direction et le système de promotion sont traditionnellement réservés aux hommes²⁷ (Boulanger, 2014).

Les étrangères et étrangers sont souvent embauchés à titre de travailleuses et travailleurs irréguliers (*hi-seishain*), statut dans l'entreprise qui n'est pas admissible aux augmentations de salaire et aux avantages sociaux et bonus comme le sont les employées et employés réguliers permanents japonais (Tsuda, 2011). C'est particulièrement le cas pour les nombreuses travailleuses étrangères et nombreux travailleurs étrangers recrutés et employés par les agences de placement, qui ont longtemps existé au Japon, mais où les travailleuses et travailleurs migrants ont graduellement remplacé les Japonaises et Japonais quand une main-d'œuvre temporaire et à temps partiel nationale ne suffisait plus à partir de la fin des années 1980 (Tsuda,

²⁵ En 2016, les secteurs industriels dans lesquels on retrouve le plus grand nombre de travailleuses et travailleurs migrants au Japon sont la manufacture, qui emploie 31.2 % d'entre eux, suivie des services (14.2 %) (Ministry of Health, Labour and Welfare, 2017a). De façon plus anecdotique, durant notre séjour dans la région de Tokyo en 2017-2018, nous avons pu constater que les visages d'apparence non japonaise et les conversations entre collègues ayant cours en langues étrangères font maintenant partie prenante de l'expérience du secteur des services et plus particulièrement de la restauration rapide et des *konbini*, ces magasins généraux emblématiques des villes japonaises et qu'on retrouve à travers le pays.

²⁶ On retrouve en 2016 34 % des travailleuses et travailleurs migrants dans les entreprises de moins de 30 employés et employées, la catégorie qui en emploie le plus grand nombre (Ministry of Health, Labour and Welfare, 2017a).

²⁷ Par exemple, en 2014, le salaire mensuel moyen dans les établissements japonais d'au moins 30 employées et employés réguliers est de 455 000 yens pour les hommes alors qu'il n'est que de 238 000 yens chez les femmes (Statistics Bureau 2016b). La même année, alors qu'on retrouve 1 250 000 hommes dans des postes administratifs et de gestion, seulement 160 000 femmes occupent de tels postes (Statistics Bureau 2016b).

2011). Une conséquence bien documentée de cette industrie de la migration, qui cherche aussi à réaliser des profits, est le coût élevé que les travailleuses et travailleurs doivent souvent payer pour obtenir le « privilège » de travailler au Japon (Bélangier et al., 2011).

Étant donné la racialisation des statuts de résidence qu'entraînent les politiques migratoires du Japon, certaines catégories de visa visant plus particulièrement des individus de certaines origines comme c'est le cas des visas réservés aux individus de descendance japonaise ou encore ceux octroyés en fonction d'ententes bilatérales avec des nations asiatiques ciblées, plusieurs auteures et auteurs se sont plutôt penchés sur les réalités vécues par certaines catégories distinctes de travailleuses et travailleurs migrants. Par exemple, des chercheuses et des chercheurs se sont intéressés aux personnes de descendance japonaise, *nikkeijin*, venues principalement de pays d'Amérique latine et qui détiennent un accès privilégié aux marchés du travail en vertu de cette descendance, quoiqu'ils et elles y rencontrent aussi plusieurs difficultés, notamment en matière d'intégration à la société et aux marchés du travail en raison d'une connaissance insuffisante des langues et cultures japonaises et de discriminations diverses (Tsuda, 2011; McKenzie et Salcedo, 2014; LeBaron von Baeyer, 2015). D'autres ont plutôt étudié les expériences des travailleuses de soins (*care workers*) et infirmières admises dans le cadre d'ententes bilatérales entre le Japon et leur pays d'origine, dont les Philippines et l'Indonésie (Ohno, 2012; Lopez, 2012; Ford et Kawashima, 2013).

Une autre catégorie de travailleuses et travailleurs à laquelle plusieurs auteures et auteurs se sont intéressés est celle des apprenties et apprentis (*trainees*), qui sont principalement admis de la Chine et d'autres pays asiatiques dans le cadre d'un programme vivement critiqué pour son exploitation de stagiaires comme travailleuses et travailleurs à moindre salaire (voire esclaves), le *Technical Intern Training Program*. Ces écrits ont ainsi contribué à dresser un portrait des dures réalités auxquelles est confronté ce groupe de migrantes et migrants (Kamata, 2008; Bélangier et al., 2011; Schans, 2012; Mazumi, 2014; Kamibayashi, 2015; Saka, 2016). Le nombre d'individus entrant au pays en détenant un visa d'apprenti (*ginou jissshuusei*)²⁸ augmente

²⁸ Dans un contexte de politiques d'immigration restrictives, le *Technical Intern Training Program* constitue un important vecteur de migration au Japon (Mazumi, 2014). Cette catégorie correspond en 2016 à 19.5 % de tous les travailleurs migrants et travailleuses migrantes du pays (Ministry of Health, Labour and Welfare, 2017).

chaque année et a plus que doublé depuis le début des années 2000²⁹ (Kamata, 2008). Ces apprenties et apprentis et leurs conditions de vie et de travail au Japon occupent depuis les dernières décennies une place centrale dans les revendications et l'action collective du groupe de défense des droits au sein duquel a été mené le présent projet de recherche.

L'objectif officiel du programme serait d'encourager le développement de ressources humaines par la formation en sol japonais et ainsi contribuer à l'avancement économique de pays en développement en conférant aux apprenties et apprentis les connaissances, la technique et les compétences qu'offrent les industries et technologies japonaises (Kamata, 2008; Mazumi, 2014). Toutefois, plusieurs commentatrices et commentateurs sont d'avis que le programme a été établi par le gouvernement japonais dans l'objectif non officiel de répondre aux pénuries de main-d'œuvre dite non qualifiée avec lesquelles le pays est aux prises depuis des décennies (Sellek, 2001; Kamata, 2008), en particulier dans les petites et moyennes entreprises où il est dit qu'il est plus difficile d'augmenter les salaires afin d'attirer les jeunes Japonaises et Japonais (Mazumi, 2014; Kamibayashi, 2015; Saka, 2016).

Les chercheuses et chercheurs qui se sont intéressés à ces communautés nous révèlent que ces migrantes et migrants subissent des conditions de travail très difficiles. En 2009, 70 % d'entre eux gagnaient moins de 13 000 yens par mois (JITCO, 2011), alors que le salaire mensuel moyen d'un homme travaillant en manufacture était alors de 31 510 yens pour la même année, soit plus du double (Ministry of Health, Labour and Welfare, 2010). Ils sont aussi légalement liés à leur employeur, qui les menacerait parfois de les congédier s'ils se plaignent et qu'ils ne peuvent changer (Bélanger et al., 2011). Quelques exemples de problèmes quotidiens soulevés sont de l'ordre du non-respect des contrats, de la violation des droits de la personne et de la confiscation des passeports et cartes d'assurance par l'employeur. De plus, les manufactures ne rémunèrent parfois pas les heures supplémentaires (Kamata, 2008). Certains employeurs empêchent enfin aussi les travailleuses et travailleurs de développer un réseau social en leur interdisant d'avoir des contacts avec l'extérieur de l'entreprise (Bélanger et al., 2011).

²⁹ Le nombre d'apprentis et apprenties au Japon est aussi ensuite passé de 134 228 en 2012 à 211 108 en 2016 (Ministry of Health, Labour and Welfare, 2017).

En raison de cette liberté limitée, certains commentateurs, tels que Kazama (2007), accusent le programme d'en être un « d'esclavage moderne ».

Les apprenties et apprentis sont de plus placés dans des relations contractuelles compliquées qui impliquent généralement de nombreux intermédiaires (Kamibayashi, 2015). Plusieurs viennent au Japon à travers des agences qui requièrent à cet effet des acomptes de sécurité de montants parfois exorbitants (Kamata, 2008). Ce montant d'argent n'est aussi remboursé, en partie, que si les migrantes et migrants terminent leur contrat et ne quittent pas leur employeur durant celui-ci, auquel ils sont ainsi liés (Bélanger et al., 2001). À cet égard, Kamata (2008) estime à environ 2 000 le nombre de ces travailleuses et travailleurs migrants qui ont fui chaque année leur employeur et sont devenus sans papiers faute de pouvoir rembourser les prêts contractés afin de régler l'acompte de sécurité. En 2018, les récits d'apprenties et apprentis ayant fui leur employeur sont fréquents dans les principaux médias japonais (Nikkei, 6 août 2018).

1.3 Société civile japonaise et action collective

En raison de ces différentes politiques adoptées par l'État, de nouvelles communautés migrantes, qui souffrent d'une compréhension limitée des culture et langue japonaises, commencent à émerger à travers le pays à partir des années 1980 (Takezawa, 2008). Au même moment, des associations formées de migrantes et migrants dits *newcomers*³⁰ commencent à s'établir (Mizukami, 2010). Certains gouvernements locaux agrandissent leur département de relations internationales et prennent l'initiative de fournir de l'information en langues étrangères. Selon les directives du gouvernement central et les besoins de la communauté, ils mettent aussi sur pied des programmes de *outreach* et d'instruction linguistique et culturelle pour les migrantes et migrants, ainsi que pour les citoyennes et citoyens locaux (Graburn et Ertl, 2008). Ertl (2008) souligne toutefois qu'il s'agit surtout d'initiatives du haut vers le bas (*top-down*) de la part de certains gouvernements, alors que ces associations internationales offrent

³⁰ En opposition aux *oldcomers*, qui correspondent aux communautés et individus migrants bien établis, originaires des Corées ou de Chine notamment, et dont plusieurs membres n'ont vécu qu'au Japon et ne parlent que la langue japonaise. Komai (2015) attribue le qualificatif de *oldcomers* aux communautés établies au Japon avant et durant la Deuxième Guerre mondiale, et de *newcomers* aux individus ayant migré par la suite.

aux résidents étrangers des services liés à la langue, au droit et à la résidence. Toutefois, Milly (2006) dénonce le fait qu'il n'existe pas au Japon d'instance unique responsable des politiques concernant les résidentes et résidents étrangers. Conséquemment, la protection des droits de ceux-ci varie significativement selon les gouvernements locaux (Nagayoshi, 2011).

Au Japon, ce sont donc généralement les gouvernements locaux qui sont considérés détenir la responsabilité de protéger les droits des résidentes étrangères et résidents étrangers (Komai, 2001). Plusieurs gouvernements locaux de l'ouest du pays, où on a historiquement retrouvé une proportion de résidents étrangers plus élevée que la moyenne nationale, ont notamment aboli la clause de nationalité et donc octroyé aux personnes de citoyenneté non japonaise le droit de travailler dans la fonction publique, en plus de s'attaquer au problème de discrimination en matière de logement, un enjeu important à ce jour. Komai ajoute que certains gouvernements locaux progressistes tiennent de plus des rencontres avec des représentantes et représentants des communautés migrantes et étrangères afin d'entendre leur voix, émettent leurs bulletins de relations publiques dans différentes langues étrangères et offrent même parfois l'enregistrement aux travailleuses et travailleurs irréguliers, ce qui leur permettrait de bénéficier de services administratifs. Toutefois, comme le souligne Shipper (2008), le fait que ces rencontres aient cours exclusivement en langue japonaise entraîne une surreprésentation des communautés étrangères établies, en particulier celles des résidentes et résidents permanents spéciaux souvent nés au Japon. Elle ajoute que les discussions ne mènent de surcroît généralement pas à l'adoption de mesures concrètes par le gouvernement. De plus, Komai (2001) insiste à cet effet sur le fait que le gouvernement central japonais n'a pas développé de politiques bien définies pour promouvoir les droits des migrantes et migrants, la protection de leur bien-être et leur intégration à la société, en ce que l'État, comme nous l'avons déjà noté, les percevait comme des résidentes et résidents de court terme.

De plus, l'organisation collective des travailleuses et travailleurs migrants est difficile, et ce d'autant plus qu'on assiste, dans les dernières décennies, à un déclin du taux de syndicalisation au Japon³¹. Au cours des années 1990, la dérégulation du marché du travail s'accroît, entraînant une augmentation du nombre de travailleuses et travailleurs non réguliers précarisés.

³¹ Il est passé de 35.4 % en 1970 (Statistics Bureau, 2012) à 17.5 % en 2014 (Statistics Bureau, 2016b).

De plus, depuis 1999, toutes les occupations peuvent être pourvues par des travailleuses et travailleurs temporaires (Mouer et Kawanishi, 2005). Ensuite, il est généralement admis des syndicats japonais qu'ils s'intéressent principalement à l'augmentation des salaires de leurs membres (Mouer et Kawanishi, 2005). La position qu'entretiennent donc les principaux syndicats japonais à l'égard des travailleuses et travailleurs migrants demeure ainsi ambivalente en raison de craintes selon lesquelles la venue de travailleuses et travailleurs supplémentaires peut restreindre les opportunités d'emploi offertes aux travailleurs japonais (Kamibayashi, 2015) ou encore contribuer à une détérioration des conditions d'emploi de tous et de toutes, en ce qu'une force de travail étendue permet d'ignorer les revendications syndicales pour des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail (Ford et Kawashima, 2013).

Dans ces conditions, nous avons décidé, dans le cadre du présent projet de recherche, de déplacer notre regard des différents paliers de gouvernement japonais et des principaux syndicats vers la mobilisation et l'action collective telles que déployées au sein du mouvement social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon. De cette façon, notre analyse va ainsi par-delà les actions entreprises par les principaux syndicats du pays. Ainsi, le concept de société civile devient pertinent à ce projet en raison de l'importance des organisations à but non lucratif (*nonprofit organizations* ou NPO) et non gouvernementales (*nongovernmental organizations*, ou NGO)³² qui offrent depuis des décennies du soutien, des services de proximité et une représentation aux communautés migrantes et étrangères du Japon. L'intégration des migrantes et migrants est ainsi promue par les gouvernements locaux, mais aussi, et surtout, par ces organisations de terrain (Hosoki, 2016).

Vinken et al. (2010), dans un ouvrage séminal de langue anglaise portant sur la société civile japonaise, définissent l'engagement civique comme comprenant tout acte réalisé dans le « public realm that, as theory goes, is separate from the state, family or market place, a realm known as civil society » (Vinken et al., 2010, p. 3-4). L'engagement civique, et l'action collective qu'il peut entraîner, existent dans la société japonaise à travers les NPO, notamment en ce que ces organisations occupent un important rôle d'inclusion sociale, ajoute Imada (2010).

³² Au Japon, on qualifie généralement de NPO les organismes à but non lucratif qui agissent localement, et de NGO ceux qui sont plutôt de nature internationale (Pekkanen, 2006).

À ce sujet, Pekkanen (2006), qui a écrit un ouvrage de référence portant sur la société civile japonaise, la définit en tant que dualité (*dual civil society*), marquée par la présence de « membres sans activistes » (*members without advocates*), où on retrouve de nombreuses NPO et NGO offrant des services de proximité à leurs membres, mais peu d'organisations de défense des droits tenues par des activistes qui s'engagent dans un travail de représentation, ou d'*advocacy*.

La présence de travailleuses et travailleurs migrants étrangers a toutefois bel et bien engendré un mouvement à cet effet au Japon, et ce sont souvent des organisations non gouvernementales qui viennent en aide aux communautés migrantes depuis plusieurs décennies, plutôt que les autorités locales ou nationales (Piper, 2003). L'auteure, qui étudie plus particulièrement les expériences des femmes migrantes au Japon, précise que ces groupes, auxquels participent notamment les femmes dans leur communauté, offrent de l'aide en matière de problèmes liés au travail, mais aussi de droits à la résidence et à la citoyenneté, de procédures d'immigration et de problèmes liés aux mariages internationaux. Elle ajoute que le visa d'époux ou épouse de citoyennes ou citoyens japonais pouvant être révoqué à la suite d'un divorce, la violence domestique est fréquente et on peut imaginer, peu rapportée. D'autres groupes portent une attention particulière à la violence du bureau de l'immigration par exemple, ou encore à la déportation des travailleuses et travailleurs irréguliers, ajoute Komai (2001). De tels groupes de soutien, qui correspondent à des organisations non gouvernementales, qui offrent des conseils et des services de toutes sortes aux communautés migrantes en matière d'emploi ou de vie quotidienne, ont de plus obtenu des gains par la négociation avec différentes instances du gouvernement central.

La majorité des organismes à but non lucratif et des organisations non gouvernementales au Japon offre toutefois principalement des services de proximité, rapporte Pekkanen (2006), alors que de nombreuses organisations présentes dans les communautés locales sont impliquées dans des activités bénévoles (Milly, 2006). Toutefois, Imada (2010) ajoute que le rôle des organisations de la société civile ne se limite pas toujours à une offre de services de proximité, mais peut aussi parfois inclure un travail de représentation ou d'activisme (*advocacy*) et d'analyse des politiques, ce qui illustre leur importance au sein de la sphère politique comme acteurs d'un mouvement social plus étendu. Les efforts de représentation des étrangères et

étrangers au Japon ont ainsi évolué à partir d'initiatives pour remédier à des problèmes immédiats et locaux, pour atteindre des tentatives coordonnées de changement des politiques publiques (Milly, 2006; Hosoki, 2016). Ces organisations sont généralement des groupes religieux, des groupes d'avocates et avocats et associations de barreau, des activistes du travail et d'autres groupes de soutien (Milly, 2006). En ce qui a trait aux actions entreprises, ces groupes de pression ont de plus en plus recours aux médias de masse et à l'organisation de séminaires publics et conférences (Hirata, 2002, dans Vinken et al., 2010) et à la publication d'infolettres et d'ouvrages dans un objectif de transfert de connaissances (Hosoki, 2016).

Eu égard aux principaux syndicats du Japon, qui correspondent généralement à des syndicats d'entreprises (Vinken et Diepstraten, 2010), ceux-ci ont historiquement négligé les conditions de travail et intérêts des travailleuses et travailleurs non réguliers (*hi-seishain*) et de petites entreprises (Weathers, 2010), y compris ceux des travailleuses et travailleurs migrants. Dans ce contexte, les *community unions*³³ du Japon, étudiés par Weathers (2010) et entendus comme tout syndicat de petite envergure à affiliation individuelle, ont développé de nouvelles stratégies pour représenter les travailleuses et travailleurs à faible salaire et autres individus ignorés. Toutefois, l'auteur précise qu'ils souffrent souvent d'une faiblesse organisationnelle, en ce qu'ils ne comprennent que quelques membres et personnes employées à temps plein et dépendraient largement du travail bénévole. L'auteur ajoute que les *community unions* offrent généralement leurs services gratuitement, mais demandent souvent aux travailleuses et travailleurs qu'ils deviennent membres et paient leur cotisation avant d'offrir du soutien direct. Malgré cela, le fait que de nombreux membres souffrent d'une sécurité d'emploi limitée, voire d'un statut de résidence temporaire, fait en sorte que ceux et celles qui perdent leur emploi se retirent généralement aussi du syndicat.

³³ Bien que Pekkanen n'inclue pas les syndicats dans son analyse des groupes de la société civile japonaise, parce qu'ils sont considérés comme étant trop orientés vers le marché, nous proposons d'y inclure les *community unions* à affiliation individuelle, qui sont généralement de moindre taille et dispensent des services qui dépassent largement les activités, bien souvent limitées à l'augmentation des salaires de leurs membres (Mouer et Kawanishi, 2005), entreprises par les principales centrales syndicales japonaises. Nous nous inspirons à cet égard de la démarche de Robert D. Putnam (2000), qui inclut les syndicats comme institutions de la communauté dans son impressionnante étude du capital social et de l'engagement civique aux États-Unis.

Weathers (2010) argumente qu'une des fonctions principales de ces *community unions* au Japon est d'offrir des informations à partir d'un point de vue alternatif, différent de celui des représentantes et représentants de l'État et des principaux syndicats du pays. Dans l'objectif de conscientiser la population, ils travaillent aussi à générer un intérêt pour ces enjeux dans les médias, réalisent des sondages, et offrent du soutien téléphonique pour les travailleuses et travailleurs rencontrant des problèmes, en plus de participer à des campagnes de haute visibilité qui incluent des manifestations ou des grèves. D'autres offrent aussi des services de soutien de nature sociale, en particulier ceux qui assistent les travailleuses et travailleurs migrants. En effet, ces derniers requièrent généralement des services qui abordent non seulement les problèmes liés au travail, aussi au visa ou au statut juridique. Enfin, Weathers souligne que les *community unions* entretiennent souvent des liens avec des politiciennes et politiciens progressistes ou qui soutiennent les syndicats, joignent des mouvements sociaux progressistes, en plus de prendre part à des activités de représentation et d'activisme.

À l'endroit des travailleuses et travailleurs migrants plus particulièrement, les organisations de soutien et les *community unions* offrent des services de consultation concernant le travail, la vie quotidienne et les procédures d'immigration, du soutien direct, et représentent ces populations auprès des autorités japonaises. Certains procèdent en outre à des négociations collectives, du réseautage avec d'autres acteurs de la société civile japonaise et à un partage d'informations pertinentes à leurs activités (Hosoki, 2016). Ils réclament les salaires impayés des travailleuses et travailleurs migrants et contestent les licenciements abusifs, alors que les expulsions forcées de migrantes et migrants, notamment les apprenties et apprentis, se feraient de plus en plus fréquentes. De plus, ils abritent parfois celles et ceux ayant fui des employeurs abusifs.

1.4 Objectifs, questions de recherche et pertinence

La question générale qui a inspiré notre projet et guidé notre recherche à chacune de ses étapes est la suivante : comment s'organise le mouvement pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des migrants et migrantes au Japon ? Considérant les éléments de mise en contexte abordés dans ce chapitre et les limites observées dans la littérature quant à l'action collective telle qu'elle se déploie à partir des différents paliers de gouvernement ou encore des syndicats

de travail, nous cherchons plus précisément à documenter et à analyser comment s'organise le mouvement contemporain au sein d'un groupe de défense des droits des migrantes et migrants du Japon.

Les sous-questions de recherche, plus spécifiques, sont quant à elles inspirées des théories de l'action collective développées par des auteurs en sciences sociales et présentées au chapitre suivant. Il s'agit d'abord de rendre compte des processus discursifs, stratégiques et conflictuels selon lesquels sont élaborés les cadres interprétatifs d'action collective (*collective action frames*), approche que proposent Benford et Snow (2000), dont nous procéderons à en souligner les principales limites. Ensuite, nous documenterons les modalités contemporaines de l'action collective et leur évolution récente, réunies en un répertoire d'actions, et examinerons la structure d'opportunités politiques au sein de laquelle elles se déploient afin de notamment pouvoir offrir des pistes d'interprétation aux limites préalablement observées (Tilly et Tarrow, 2015). Enfin, nous expliquerons comment on procède à la mobilisation au sein du mouvement à l'aide du concept de construction d'une identité collective (*identization*) proposé par Melucci (1996), ce qui contribuera de nouveau à expliquer les limites à la mobilisation soulignée dans le premier chapitre d'analyse.

Notre projet de recherche nous apparaît pertinent pour plusieurs raisons. Dans la littérature traitant du travail au Japon, comme nous l'avons souligné, les statistiques et l'analyse des politiques publiques sont souvent privilégiées (Mouer et Kawanishi, 2005) et les initiatives d'organisation ou de mobilisation, négligées³⁴. Notre démarche se distingue donc de ces approches en se proposant de documenter l'expérience vécue des actrices et acteurs sociaux mobilisés pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des migrantes et migrants. Nous ne cherchons pas non plus à systématiquement évaluer le succès du mouvement, notamment en termes de réformes politiques qu'il a entraînées. De plus, selon certains auteurs recensés, l'étude des mouvements sociaux se concentre souvent sur les sociétés occidentales (Melucci, 1996 ; Tilly et Tarrow, 2015) et le cas japonais est ainsi d'autant intéressant que les modalités selon

³⁴ À ce sujet, les informatrices et informateurs nous ont fait la remarque, à plusieurs reprises durant notre séjour au Japon en 2017-2018, qu'il est intéressant d'étudier le mouvement, en ce peu de choses sont écrites à ce sujet en anglais, et quasiment rien en japonais (entrevues individuelles avec différentes personnes impliquées dans le mouvement).

lesquelles l'action collective est déployée y sont parfois différentes. Ensuite, puisqu'on retrouve peu de migrantes et migrants au sein du mouvement (nous y reviendrons plus longuement dans les chapitres d'analyse), il est original d'avoir pu en rencontrer quelques-uns afin de cerner quels sont les obstacles à l'implication et les difficultés rencontrées, et quels sont les facteurs qui peuvent au contraire rendre possible, voire faciliter, leur mobilisation. Finalement, la question du travail migrant au Japon est toujours d'actualité. En effet, durant notre séjour en 2017-2018, une nouvelle loi élargissant la durée et le nombre d'occupations permises par le controversé *Technical Intern Training Program* est entrée en vigueur (Takai, 2017), et les autorités ont adopté en automne 2018 une motion selon laquelle sont augmentés à partir du printemps 2019 les effectifs de travailleuses et travailleurs migrants considérés comme peu ou pas qualifiés en raison d'importantes pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs ciblés (Asahi, 3 novembre 2018). Notre recherche cherche enfin à apporter des éléments nouveaux aux études antérieures en ce que le contexte social contemporain, menant à la tenue prochaine du mégaévénement sportif d'envergure internationale que constituent les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020, entraîne son lot de possibilités et de nouveaux objectifs et nouvelles actions au sein du mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon.

Chapitre 2 : Appareillages conceptuels : retour sur les théories de l'action collective et des mouvements sociaux

Nous avons parcouru la littérature scientifique pertinente à notre objet d'étude afin de nous familiariser avec les recherches antérieures et principales portant sur l'action collective et les mouvements sociaux. Cela nous a permis de prendre connaissance de la façon avec laquelle ces recherches ont été menées, et ensuite peaufinées, au fil des différentes époques et par des auteurs provenant d'horizons divers. Nous avons en outre pu nous familiariser avec les enjeux et concepts principaux sur lesquels ces recherches ont porté. Nous pourrions ensuite en tirer un appareillage conceptuel qui sera mobilisé lors de la présentation du terrain de recherche et de son analyse dans les chapitres suivants.

Compte tenu de la question de recherche qui porte sur l'organisation du mouvement pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des migrantes et migrants dans le Japon contemporain, la littérature scientifique étudiée correspond principalement à celle portant sur l'action collective. Afin de mieux situer les enjeux et concepts auxquels nous nous référerons dans la présentation et l'analyse de nos résultats, nous procédons donc d'abord à une revue de la littérature pertinente en sciences sociales, qui sera suivie de l'élaboration de l'appareillage conceptuel mobilisé dans nos analyses et d'une justification des choix effectués. Suite à la présentation de chaque courant principal des théories de l'action collective, nous procéderons de plus à une brève synthèse des éléments que nous mobiliserons dans le cadre de notre démarche. Une présentation plus exhaustive des appareillages conceptuels développés suivra dans la deuxième section du chapitre.

2.1 Théories de l'action collective et des mouvements sociaux : une revue de la littérature

2.1.1 Précurseurs : mouvement ouvrier

Parmi les premières personnes à avoir écrit au sujet de l'action collective moderne et qui sont toujours étudiées de nos jours se trouve tout d'abord Marx. À travers son œuvre, Marx analyse les sociétés industrielles qui lui sont contemporaines au regard des groupes qui les composent et des rapports que ces derniers entretiennent entre eux. Il écrit plus particulièrement au sujet des classes prolétaires et capitalistes, qui est chacune composée d'individus partageant des intérêts contradictoires à ceux, communs, des individus appartenant à l'autre groupe. La théorie de Marx postule enfin que ce conflit d'intérêts entraîne des actions collectives visant la promotion de ceux-ci, notamment de la part d'une classe prolétaire principalement composée d'ouvrières et ouvriers.

2.1.2 Théories de la psychologie des foules

Par rapport à l'idée marxienne selon laquelle l'action collective émanerait d'une condition sociale partagée par les membres d'un même groupe social, ou d'une même classe³⁵, les théories de la psychologie des foules, portées par Tarde (1890) et Le Bon (1895), proposent une explication plus psychologique du phénomène de l'action collective. Leurs écrits correspondent aussi à une réflexion sur la société moderne, traversée de phénomènes révolutionnaires, et trahissent par moments une certaine crainte face à ceux-ci. Tarde (1890) mobilise de cette façon les statistiques afin de mettre à jour la réalité de conduites inconscientes et explique ainsi l'action collective par les lois générales selon lesquelles les individus et groupes s'imiteraient, consciemment ou non, et sans qu'il soit nécessaire de se trouver dans un même espace ou à une même période de l'histoire. Le Bon (1895) contribue quant à lui aux balbutiements de la psychosociologie des groupes en posant le problème de la psychologie des foules. Il s'intéresse

³⁵ Marx souligne toutefois que l'analyse de cette action collective doit aussi intégrer celle des relations sociales structurelles dans lesquelles les individus sont insérés, et des ressources et contraintes que ces relations entraînent.

aux modifications que subit l'individu dans la foule et, tout comme son contemporain Tarde, cherche à expliquer les comportements sociaux par des lois immuables. Dans son ouvrage, l'auteur argumente que le groupe détient une nature distincte de celle des individus qui le composent et possède une « âme collective ».

2.1.3 Théories des comportements collectifs

En réaction à la conception de la psychologie des foules, selon laquelle les individus qui la composent sont parfaitement « normaux » et sont entraînés dans une déviance irrationnelle en situation de foule, les théories des comportements collectifs, telles que développées par Turner et Killian (1957), Gurr (1970) et Smelser (1962), étudient les interactions entre les individus qui forment une collectivité, de façon à établir ce qui fait de ces comportements un phénomène véritablement collectif, social. Ils situent ainsi de façon plus marquée l'étude de l'action collective au sein de la discipline sociologique et ajoutent à l'étude des processus psychologiques qui sous-tendent l'action collective celle de leurs déterminants sociaux³⁶.

Turner et Killian (1957), qui dénoncent le psychologisme de Le Bon, tentent de percevoir des régularités et des généralisations au niveau du groupe et qui seraient applicables à différents phénomènes sociaux généralement considérés comme distincts les uns des autres, soit les foules, les lubies, les modes, le public et les mouvements sociaux. Les auteurs s'intéressent à la création de normes sociales et à leur compréhension par les individus qui forment les groupes sociaux. Ils avancent que l'étude des comportements collectifs doit ainsi procéder par l'identification des sources qui permettent une coordination des actions individuelles des membres d'un groupe social et affirment que l'objet d'étude doit être la collectivité, plutôt que les individus qui la composent.

Dans l'ensemble, les auteurs se situant dans ce courant considèrent les mouvements sociaux comme une forme particulière de comportements collectifs, marquée par une certaine continuité en matière d'objectifs, de stratégies, de division du travail et d'identité de groupe. Les questions principales auxquelles tentent de répondre leurs études sont celles de l'émergence

³⁶ Leurs travaux se concentrent généralement sur l'explication de *l'émergence* de comportements collectifs.

de mouvements sociaux, de leur succès et des caractéristiques particulières que prend chaque mouvement donné.

À travers la théorie qu'il propose, Gurr (1970) cherche d'abord à identifier les causes de l'action collective. Son objectif est d'établir un ensemble d'hypothèses générales et falsifiables, portant sur des relations de causalité entre différentes variables, qui contribuent à expliquer la violence collective et, plus particulièrement, les causes de la violence en politique. Il s'intéresse notamment aux caractéristiques psychologiques des individus y prenant part, mais aussi aux circonstances sociales qui favorisent ces caractéristiques. Il mobilise différentes disciplines appartenant aux sciences sociales dans sa recherche des sources de la violence politique, de son étendue et des formes qu'elle peut prendre. Par rapport aux autres auteurs étudiant l'action collective, Gurr se distingue notamment par son intérêt marqué pour la violence, qu'il ne considère pas comme étant nécessairement indésirable. Son concept de violence politique, défini comme phénomène social ayant lieu au sein d'une communauté politique et opposant le régime, ses acteurs sociaux ou ses politiques, correspond aux différentes formes que peut prendre la violence, telles que la révolution, les guérillas, les coups d'État, les rébellions et les émeutes (Gurr, 1970). L'explication que propose Gurr, selon laquelle les privations relatives subies par certains groupes sociaux entraînent des frustrations, qui sont ensuite politisées et actualisées en action violente à l'endroit du politique, permet de définir l'étendue de la violence et de préciser ce qu'elle comprend (1970). Les motivations qui sous-tendent la violence politique, argumente l'auteur, émanent effectivement d'abord de frustrations liées à des privations relatives perçues par les individus. Il précise toutefois qu'on doit éviter de limiter l'étude à celle de la psychologie des actrices et des acteurs sociaux, pour plutôt analyser les relations sociales qui sont associées à des propriétés psychologiques communes chez les individus sensibles à la violence.

Smelser (1962) tente aussi de se distancier de l'étude psychologique de l'action collective et dénonce les qualités « mystérieuses » qu'attribuent des auteurs tels que Tarde et Le Bon aux épisodes de comportements collectifs, qu'ils qualifient notamment d'irrationnels. Smelser pose plutôt ces variables psychologiques comme produits de déterminants sociaux. Sa théorie propose un modèle permettant de prédire le développement de comportements collectifs, dont celui de mouvements sociaux. Son étude cherche, à travers l'établissement de régularités entre les épisodes relevant de différents types de comportements collectifs, tels que les rumeurs,

les modes, les paniques, les rébellions et les révolutions, à établir pourquoi, où, quand et de quelle façon ils surviennent. Un argument principal de sa théorie est que les épisodes de comportements collectifs se concentrent dans certaines époques, sphères culturelles et certains groupes sociaux plutôt que d'être distribués de façon aléatoire à travers l'histoire. L'auteur s'intéresse particulièrement aux déterminants de l'action collective, et à comment ils sont combinés lors d'un épisode précis pour mener à des comportements collectifs d'un type particulier. Smelser (1962) critique le concept de privations, notamment mobilisé par Gurr (1970), en ce qu'il le considère comme trop vague. Afin de remédier à cette lacune qu'il perçoit au sein de la littérature portant sur l'action collective, il emprunte à la discipline économique le concept de valeur ajoutée. Selon son approche, chaque étape d'un épisode collectif présente les conditions nécessaires à l'accession à l'étape suivante, et l'activation de ces combinaisons particulières de déterminants oriente l'action finale vers un résultat précis parmi les possibilités initiales, et donc contribue à expliquer le type de comportements collectifs éventuellement adopté.

Du courant des théories des comportements collectifs, nous retiendrons d'abord l'accent placé sur l'aspect collectif, ou social, de ces comportements. Conformément à la démarche adoptée par les auteurs recensés, nous serons attentif à ce que l'objet d'étude réside dans la collectivité, soit le mouvement social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et des migrants, et les relations sociales qui s'y trouvent, plutôt que dans la psychologie des participantes et participants individuels. Nous nous intéresserons de plus aux aspects des mouvements sociaux mentionnés par les auteurs faisant partie de ce courant, soit les objectifs, les stratégies, la division du travail et l'identité du groupe. Enfin, plutôt que de s'intéresser à l'émergence de mouvements sociaux comme le font les théoriciens des comportements collectifs, nous nous concentrerons sur les caractéristiques que prend le mouvement étudié et leur récente évolution dans le temps, aspect que ces auteurs prennent toutefois aussi en considération.

2.1.4 Théories de la mobilisation des ressources

Les théories de la mobilisation des ressources ont été développées afin de remédier aux manquements identifiés au sein des théories antérieures portant sur l'action collective.

McCarthy et Zald (1977) dénoncent notamment les analyses des mouvements sociaux proposées par les théoriciens des comportements collectifs. Ces derniers partagent l'idée selon laquelle des privations, et des idéologies individuelles communes quant aux causes de ces privations et aux solutions possibles, qui émanent des conditions sociales des collectivités, constituent des conditions nécessaires, voire suffisantes, à l'émergence de tout mouvement social (1977, p. 1214). Olson (1965), un autre auteur ayant grandement contribué aux théories de la mobilisation des ressources, attribue un vice logique à cette part de la littérature sociologique qui transpose au groupe le concept psychologique de conscience de l'individu. Selon Olson, on ne peut supposer que la logique de l'action collective soit réductible à celle de l'action individuelle³⁷. Ainsi, ces auteurs avancent qu'une nouvelle approche analytique s'intéressant aux processus de mobilisation, empruntant à la sociologie politique et aux théories économiques, plutôt qu'à la psychologie sociale des comportements collectifs, est nécessaire. Un argument principal est qu'on doit laisser de côté l'accent placé sur la psychologie sociale des participants et plutôt orienter l'analyse vers la variété et les sources des ressources mobilisées, les relations qu'entretiennent les mouvements à l'égard des médias, des autorités et des tierces parties, et les interactions qu'on retrouve entre les organisations qui y prennent part (McCarthy et Zald, 1977).

Particulièrement intéressant pour le développement de la réflexion que nous proposons dans les prochains chapitres, des théoriciens de la mobilisation des ressources, tels que Benford et Snow (2000), se sont aussi intéressés à la production d'idées et de sens au sein des mouvements. D'autres, comme Tilly et Tarrow (2015), se sont concentrés plus particulièrement

³⁷ Olson (1965), qui utilise un modèle utilitariste qu'on retrouve en sociologie et en science politique, affirme que le partage d'un intérêt commun par un groupe d'individus inorganisés, même si ces derniers ont conscience de cet intérêt et détiennent les moyens de le réaliser, ne suffit pas à expliquer l'émergence d'une action collective. En raison des coûts associés, en termes de temps et de ressources financières, il affirme que les individus, qui effectuent un calcul rationnel des coûts et avantages d'une éventuelle participation, détiennent plutôt un intérêt individuel à ne pas participer à une action collective, en ce qu'il serait préférable de laisser autrui assumer les coûts d'une telle participation et de jouir « gratuitement » des biens qu'elle permet de produire. Pour expliquer cet énoncé, Olson opère une distinction entre les biens collectifs et individuels que fournit une organisation et qui intéresseraient un groupe donné. Sa théorie postule que chaque membre du groupe, à l'exception des très petits groupes ou de ceux qui font usage de mesures coercitives, a un intérêt individuel à laisser payer le prix des biens collectifs, en temps et en ressources financières, par les autres. Ce sont plutôt les biens qui apportent un bénéfice individuel, ou *selective incentives*, distincts du but collectif, qui entraîneraient un intérêt individuel à « consentir à supporter une part des charges et des coûts qu'entraîne la réalisation des buts du groupe » (1965, p. 23).

sur les modalités que peut prendre l'action collective, qu'ils nomment actions et qui sont agencées en répertoires par un mouvement donné, et sur le rapport à l'État, qui entraînerait une structure d'opportunités politiques au sein de laquelle les mouvements se déploient.

McCarthy et Zald (1977) proposent par ailleurs une importante distinction entre le concept de mouvement social, en tant que « set of opinions and beliefs in a population which represents preferences for changing some elements of the social structure and/or reward distribution of a society » et celui d'organisation d'un mouvement social, défini comme « complex, or formal, organization which identifies its goals with the preferences of a social movement or countermovement and attempts to implement those goals » (1977, p. 7-8). Ils ajoutent que le regroupement de toutes les organisations partageant un même objectif général au sein d'un mouvement social donné constitue ce qu'ils nomment une industrie de mouvement social.

L'approche de la mobilisation des ressources, postulent McCarthy et Zald (1977), s'intéresse aux contraintes et au soutien de nature sociale d'un mouvement. Elle étudie les ressources qui peuvent être mobilisées, les liens qu'entretiennent les mouvements sociaux à l'égard d'autres groupes, la dépendance des mouvements à du soutien externe et les stratégies employées par les autorités afin de les contrôler ou de les incorporer. Ces ressources à la disposition des individus et organisations pour l'accomplissement de leurs objectifs, précisent les auteurs, correspondent à la légitimité, l'argent, les infrastructures et le travail. De plus, plutôt que de constituer des évidences préalables à l'action collective, les auteurs considèrent que les privations et le mécontentement sont activement définis, créés et manipulés par les individus et les organisations.

À cet égard, Benford et Snow (2000) contribuent à l'étude de l'action collective, et plus particulièrement aux théories de la mobilisation des ressources, en proposant le concept de « processus de cadrage » (*framing*). Leur argument principal est qu'on doit comprendre et mettre en lumière la production, la diffusion et les fonctionnalités qu'entraînent la mobilisation et la contre-mobilisation d'idées et de sens au sein des mouvements sociaux. Ils avancent que ces processus, ignorés par les spécialistes des mouvements sociaux jusqu'aux années 1980, sont maintenant considérés comme indispensables à leur analyse, au même titre que ceux de

mobilisation des ressources et d'opportunités politiques. Ainsi, leur conception des mouvements sociaux est en rupture avec une certaine conceptualisation antérieure selon laquelle les idées et le sens que les mouvements portent émanent naturellement d'arrangements structurels ou d'idéologies existantes. Cette proposition nous paraît particulièrement porteuse parce que les actrices et acteurs sociaux y sont considérés comme des agents engagés dans la production et le maintien de sens et sont ainsi intimement liés aux médias, gouvernements locaux et à l'État à travers ces processus. Surtout, selon Benford et Snow (2000), la production de sens constitue un processus actif et évolutif de construction de la réalité, réalisé par les organisations et militants appartenant à un mouvement social, et qui implique l'agentivité de ceux-ci et la possibilité de conflits avec des cadres interprétatifs différents ou antérieurs. Les résultats de cette activité de cadrage correspondent à des « cadres d'action collective ». Ces cadres permettent de conférer du sens aux événements et ont comme fonction d'organiser l'expérience et de guider l'action. Les cadres d'action collective procèdent à ce travail d'interprétation en simplifiant la réalité, avec l'objectif de mobiliser les membres actifs et potentiels d'un mouvement, d'obtenir le soutien des observateurs et de démobiliser les détracteurs. Ils correspondent à des amalgames de croyances et de sens qui servent à inspirer et à légitimer les activités et campagnes des organisations prenant part à un mouvement social.

Enfin, la théorie de l'action collective de Tilly et Tarrow (2015) accorde une importance renouvelée à l'État et permet de systématiser les formes que peut prendre l'action collective et le contexte social dans lequel elle se déploie, à travers les concepts de répertoire d'actions et de structure d'opportunités politiques que les auteurs proposent. La politique du conflit, selon Tilly et Tarrow, consiste à exiger quelque chose des autorités sous la forme de revendications, à l'aide de modalités tirées d'un répertoire préexistant de formes d'action collective, ou encore par l'invention de nouvelles formes. Selon cette conception, l'État est toujours impliqué, soit comme destinataire de la revendication, instigateur ou tierce partie. La politique du conflit de Tilly et Tarrow réunit donc les concepts de conflit, d'action collective et de politique, puisque l'État produit les règles qui encadrent le conflit et dispose de moyens de coercition. Le conflit implique qu'une exigence soit posée par un individu, un groupe ou une organisation, et qu'elle porte atteinte aux intérêts d'un autre parti. Ensuite, l'action collective correspond à la coordination des efforts qui y sont déployés au nom d'intérêts partagés. L'ouvrage de Tilly et Tarrow (2015) propose des concepts et des relations causales entre les phénomènes qu'ils

désignent afin de décrire et d'expliquer cette politique du conflit. Étant donné l'objectif que se donnent les auteurs, soit l'explication d'un processus social, ils proposent trois étapes : la description, le découpage en éléments causals et le réassemblage des éléments en narration raisonnée. Parce qu'ils permettent d'enregistrer avec régularité des éléments conflictuels, les journaux constituent une source de données privilégiée dans leur démarche et sont ensuite constitués en catalogue et analysés systématiquement.

Notre démarche s'inspire grandement de l'approche analytique mise de l'avant par les auteurs issus de l'école dite de la mobilisation des ressources. Nous nous intéresserons ainsi, lors de l'analyse, aux ressources mobilisées, aux relations qu'entretient le mouvement étudié à l'égard des médias, des autorités et de tierces parties, ainsi qu'aux interactions qu'on retrouve entre les organisations y prenant part. À cet égard, la distinction opérée par McCarthy et Zald (1977) entre le concept de mouvement social et celui d'organisation d'un mouvement social permettra une analyse plus fine du phénomène étudié, en ce que le groupe de défense des droits des migrantes et migrants qui constitue notre étude de cas et au sein duquel a eu lieu la recherche agit en relation avec d'autres organisations du même mouvement social, et qu'on doit distinguer ces deux phénomènes. Ensuite, à l'instar de Benford et Snow (2000), nous analyserons la production, la diffusion et les fonctionnalités de sens et d'idées au sein du mouvement. Puis, comme Tilly et Tarrow (2015) le proposent, nous étudierons les modalités qu'y prend l'action collective et la structure d'opportunités politiques au sein de laquelle elle se déploie.

2.1.5 Théories des nouveaux mouvements sociaux

Dans le courant théorique dit « des nouveaux mouvements sociaux », qui postule qu'on doit s'intéresser aux mouvements souvent contestataires ayant lieu dans une société considérée comme nouvelle, on retrouve les travaux d'auteurs européens tels que Touraine (1978), qui pose les bases d'une sociologie nouvelle des mouvements sociaux et des luttes sociales, et Melucci (1996), qui s'intéresse à l'action collective dans les sociétés contemporaines qu'il qualifie de complexes. Ces théoriciens des nouveaux mouvements sociaux posent l'importance de la culture et de son contrôle dans l'analyse de l'action collective, qui ne peut se concentrer selon eux uniquement sur les mécanismes et les lois d'une domination d'ordre économique.

Touraine (1978) présente dans son ouvrage les principes d'une « sociologie de l'action », qu'il développe pour analyser le mouvement social et l'action collective plus généralement, et la méthode de recherche qu'il se propose d'adopter pour ce faire, qu'il nomme « intervention sociologique » (1978, p. 9). Sa thèse est que la société post-industrielle, à laquelle il attribue le nom de « société programmée » et qui correspond à un réseau d'actions et de rapports sociaux, constituerait le commencement véritable de l'histoire sociale, dont l'enjeu principal est « le contrôle social d'une nouvelle culture, d'une capacité accrue de la société d'intervenir sur elle-même » (1978., p. 12). Sa méthode se distingue en ce qu'elle repose sur l'analyse que font les militantes et militants de leur action collective, plutôt que sur des sources publiques comme c'est le cas de l'étude de Tilly et Tarrow (2015), et place la chercheuse ou le chercheur en interaction avec des partenaires sociaux plutôt qu'en observateur distant (Touraine, 1978, p. 44).

Dans les sociétés capitalistes industrialisées contemporaines, où la production et la diffusion de biens culturels ont remplacé en importance celles de biens matériels ayant cours dans la société industrielle, la domination de classe correspond dorénavant davantage au contrôle monopoliste de l'organisation de la vie sociale plutôt qu'à celui de la seule organisation du travail (Touraine, 1978). Les actrices et acteurs sociaux ne sont plus nécessairement définis par leurs attributs inhérents, mais plutôt par leur résistance aux appareils de gestion et d'information opérant ce contrôle monopoliste. L'intervention sociologique, programme de recherche que propose Touraine, permet d'étudier ce passage à la société programmée, et la nouvelle génération d'acteurs et d'objectifs que portent les mouvements sociaux qui revendiquent souvent une autogestion de la vie sociale en opposition à l'adversaire principal que serait la gestion technocratique. L'institutionnalisation contemporaine des conflits du travail, écrit Touraine (1978), en fait dorénavant une force politique plutôt qu'un mouvement social, et l'objectif pratique du programme de l'auteur est ainsi de découvrir quel mouvement social contemporain occupera le rôle qu'a joué le mouvement ouvrier dans la société industrielle.

À propos des travaux des auteurs appartenant aux courants antérieurs, Melucci (1996) déplore le fait que les mouvements, qui ne constituent qu'un niveau de l'action collective, ne soient souvent considérés qu'en vertu de leur capacité à moderniser les institutions et à produire des réformes politiques. Cela entraînerait une suppression du message qu'ils transmettent. Son

argument principal est que, de façon différente aux mouvements sociaux antérieurs, une activité principale, quoiqu'invisible, des mouvements contemporains correspond à la production de codes culturels, plutôt qu'à la seule expression de conflits dans l'arène politique. L'action collective consiste ainsi en la transmission de tels messages au reste de la société³⁸.

Un premier problème qu'identifie Melucci (1996) au sein de la littérature portant sur l'action collective est que les dimensions collectives y sont réifiées en tant qu'effets d'un déterminisme naturel émanant de conditions sociales, ou encore comme extension de valeurs ou d'intérêts objectifs que porteraient les individus. Il déplore le fait que les façons concrètes avec lesquelles les actrices et acteurs sociaux forment un « nous » et produisent du sens, processus que Melucci qualifie de *identization*, sont ignorées. De plus, l'auteur ajoute qu'il s'agit aussi là d'une limite des théories de la mobilisation des ressources, en ce qu'on ne peut construire un modèle visant à expliquer l'implication selon un calcul individuel des coûts et des bénéfices sans d'abord analyser le système de références communes à partir duquel ces derniers sont évalués. À propos de l'identité collective, Melucci écrit qu'elle est donc, plutôt que le produit de croyances et représentations des individus, la résultante d'échanges, de négociations, de décisions et de conflits.

Nous retiendrons des théories dites des nouveaux mouvements sociaux l'importance de la culture et de son contrôle dans l'analyse de l'action collective. Plus concrètement, nous procéderons à l'analyse des messages véhiculés par le mouvement social étudié, plutôt qu'à la seule interprétation des résultats obtenus en matière de réformes politiques. De plus, notre démarche s'inspire aussi de la méthodologie adoptée par Touraine, alors que nous avons procédé à la recherche en tant que partenaire du mouvement étudié et non comme observateur distant de celui-ci, et que nous portons une attention particulière à l'analyse que font les militantes et militants rencontrés en entretiens individuels de leur action collective.

³⁸ Il affirme de plus que les mouvements contemporains existent parce que les actrices et acteurs sociaux qui y prennent part font preuve d'une solidarité empreinte de culture et construisent une identité collective à partir de celle-ci.

2.2 Quelques balises conceptuelles : ce que nous en retenons

Considérant cette revue de la littérature portant sur l'action collective, différents enjeux soulevés et concepts proposés par les auteurs recensés nous apparaissent pertinents à l'étude de l'organisation du mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants dans le Japon contemporain. Nous présentons donc dans la section qui suit ces enjeux et concepts qui nous paraissent particulièrement pertinents à l'analyse des données à laquelle nous procédons dans les chapitres 4 et 5.

2.2.1 Cadres interprétatifs d'action collective : les *collective action frames*

Les cadres interprétatifs d'action collective, écrivent Benford et Snow (2000), sont constitués de deux caractéristiques principales : une fonction d'orientation vers l'action (*core framing tasks*) et des processus discursifs et interactifs qui produisent ces cadres. Toutes les activités de cadrage se déroulent dans un champ constitué de différentes organisations membres d'un mouvement, de leurs détracteurs, des destinataires de leur influence, des médias et d'observateurs. Ces cadres sont construits à travers la négociation, par les membres, d'une compréhension commune d'une condition ou situation problématique nécessitant un changement, de la responsabilité de ce problème et d'arrangements alternatifs désirables.

Les auteurs qualifient ce premier processus d'identification du problème et d'attribution de sa responsabilité de *diagnostic framing*. L'étape suivante, de *prognostic framing*, est celle durant laquelle on doit articuler la proposition de solutions au problème. Enfin, la dernière activité, de *motivational framing*, consiste à procéder à un appel à l'action collective et inclut la construction d'un vocabulaire approprié à cet effet. Parmi les caractéristiques principales de la première étape, de *diagnostic framing*, à inclure dans l'analyse d'un mouvement donné selon l'approche proposée par Benford et Snow (2000), on retrouve d'abord l'identification des problèmes abordés par un cadre interprétatif et l'attribution de leur responsabilité, ou du blâme. On doit aussi se pencher sur le degré d'ouverture ou d'exclusivité des thèmes et idées incorporés. Les cadres, écrivent les auteurs, varient ensuite selon l'ampleur et l'influence d'un mouvement. Un quatrième aspect du mouvement à étudier est celui de la résonance, ou de l'efficacité mobilisatrice des cadres proposés, selon leur cohérence avec les croyances, affirmations et

actions d'une organisation et leur crédibilité empirique, déterminée par la cohérence avec les événements réels. La résonance est aussi affectée par la portée des cadres chez leurs destinataires, à savoir comment les croyances, valeurs et idées qui leur sont associées sont liées aux expériences personnelles de ces individus et groupes sociaux. Enfin, la fidélité narrative des cadres agit sur leur résonance, selon leur cohérence avec les narratives culturelles.

Les auteurs ajoutent que ces cadres sont élaborés selon des processus discursifs, stratégiques et conflictuels. Les processus discursifs renvoient aux actes verbaux et aux communications écrites des membres d'un mouvement. Les cadres d'action collective sont donc générés selon deux processus discursifs interactifs : l'articulation, soit la mise en relation d'événements et expériences afin qu'ils deviennent relativement unifiés, et l'amplification, soit l'accent placé sur certains problèmes, événements ou croyances comme étant plus importants. Les processus stratégiques correspondent quant à eux aux processus délibérés, utilitaires et orientés vers l'accomplissement d'objectifs spécifiques. Enfin, les processus conflictuels désignent la nature conflictuelle des activités de développement, de production et d'élaboration des cadres interprétatifs d'action collective. Ces conflits peuvent prendre la forme de contre-cadrage par les détracteurs d'un mouvement, les observateurs et les médias, celle de disputes au sein d'un mouvement ou encore celle de dialectique entre les cadres et les événements.

Enfin, les auteurs soulignent que les cadres d'action collective ne sont pas fixes, mais sont plutôt continuellement constitués, reproduits, transformés ou remplacés à travers les activités d'un mouvement social. Ils sont affectés par le contexte socioculturel dans lequel ils se trouvent, et plus particulièrement par la structure d'opportunités politiques, les opportunités et contraintes culturelles et les destinataires visés. Ces structures d'opportunités politiques peuvent contraindre ou faciliter la production de cadres, comme elles le font pour l'action collective plus généralement, comme théorisé par Tilly et Tarrow (2015). Les cadres sont de plus élaborés à partir d'éléments culturels, qui servent aussi lors de leur interprétation et de leur évaluation. Enfin, la nature des destinataires peut aussi influencer la forme et le contenu du message porté par un mouvement, en ce qu'il peut devoir rejoindre différents destinataires dont les intérêts, valeurs, croyances et connaissances divergent.

Les concepts que Benford et Snow (2000) proposent occuperont une place centrale dans nos analyses et nous permettront de documenter les processus de construction du message mis de l'avant par le mouvement et le groupe de défense des droits des migrantes et migrants au Japon, notamment à travers le récit offert par les membres rencontrés en entretiens individuels, mais aussi par l'étude de la littérature que l'organisation publie et celle de la couverture médiatique de ses activités. L'approche des processus de cadrage proposée par Benford et Snow a ainsi inspiré l'élaboration de questions portant sur les objectifs à court et à long termes du groupe et sur la relation qu'entretiennent l'organisation, et le mouvement plus généralement, avec les médias et le politique.

2.2.2 Répertoires d'actions et structure d'opportunités politiques

On retrouve d'autres concepts particulièrement pertinents à notre recherche portant sur l'action collective à travers l'œuvre de Tilly et Tarrow (2015), notamment dans leur étude des mouvements sociaux. Selon les auteurs, le chevauchement entre action collective, conflit et politique correspond au mouvement social, qu'ils définissent plus précisément en tant que « campagne durable de revendication, qui fait usage de représentations répétées pour se faire connaître du plus large public et qui prend appui sur des organisations, des réseaux, des traditions et des solidarités » (2015, p. 33). Les acteurs politiques correspondent ainsi aux groupes qui élèvent des revendications, les noms collectifs tels que « ouvriers » ou « citoyens » constituant des identités politiques³⁹, et les tierces parties correspondant aux médias et à l'opinion publique, les moyens de communication de masse ayant élargi le public⁴⁰. Le mouvement social est enfin caractérisé par la synthèse de trois éléments : des campagnes, des formes d'association et d'action, et des représentations (actions) où l'on se met soi-même publiquement en scène (2015, p. 205). Pour adresser une revendication collective à un autre

³⁹ À cet égard, l'importance des noms collectifs « migrants » et « migrantes », ou « immigrants » et « immigrantes », a été soulevée à de nombreuses reprises durant notre séjour par les personnes impliquées au sein du mouvement, en ce que le gouvernement japonais évite généralement ces termes, ce qui entraîne une non-reconnaissance de ces individus, voire de leurs droits, selon les activistes.

⁴⁰ Bien que les auteurs soulignent l'importance d'internet dans les mouvements sociaux contemporains, notamment pour « faire converger vers un même lieu des manifestants éloignés ou pour coordonner des manifestations en plusieurs lieux à la fois » (2015, p. 40), leur étude des possibilités offertes par ce médium et de leurs conséquences sur l'action collective peut sembler limitée, si on la compare à celle d'autres auteurs tels que Melucci (1996).

ensemble d'acteurs politiques, on fait appel aux modalités que sont les actions, écrivent les auteurs. Ils proposent différentes formes d'actions qui peuvent être synthétisées en répertoire, telles que les rassemblements, les manifestations, la création d'associations spécialisées, les réunions, etc.

Un autre concept proposé par Tilly et Tarrow qui sera mobilisé dans l'analyse de l'organisation du mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon est celui de structure d'opportunités politiques locale ou nationale. La structure d'opportunité politique, écrivent les auteurs, correspond à « l'ensemble des caractéristiques d'un régime ou de ses institutions [...] qui, à un moment donné, facilitent ou entravent l'action collective de certains acteurs politiques » (2015, p. 100). Il s'agit du cadre au sein duquel les individus décident de se mobiliser, des actions à mener et des chances de réussite. La structure d'opportunité politique, écrivent les auteurs, « se compose des six propriétés suivantes d'un régime :

1. la multiplicité des centres autonomes de pouvoir qui s'y trouvent ;
2. son degré d'ouverture à de nouveaux acteurs ;
3. l'instabilité des alignements politiques du jour ;
4. l'existence d'éventuels alliés de poids pour les contestataires ;
5. la mesure dans laquelle le régime réprime ou au contraire facilite la revendication collective ;
6. des changements importants intervenant dans les cinq domaines ci-dessus » (2015, p. 112).

Trois propriétés qui seront d'un intérêt particulier à notre étude correspondent à l'instabilité des alignements politiques du jour, l'existence d'éventuels alliés et la mesure dans laquelle le régime réprime et facilite la revendication collective. En somme, la structure d'opportunités, postulent ainsi Tilly et Tarrow, déclenche et limite la politique du conflit, les actions étant modifiées par l'interaction entre l'organisation sociale, l'expérience cumulée et les interventions du régime. Il sera possible d'analyser le répertoire d'actions du mouvement étudié grâce à nos observations de plusieurs mois sur le terrain et au récit des informatrices et informateurs rencontrés. La littérature produite par le groupe de défense des migrantes et migrants sera aussi étudiée, tout comme la couverture médiatique de certaines de leurs actions les plus visibles. Enfin, des questions portant sur les défis rencontrés, notamment par les acteurs syndicaux, dans leur implication au sein du mouvement, permettront de dresser un portrait de la structure d'opportunités et de comment elle peut favoriser et limiter la politique du conflit.

2.2.3 Construction d'une identité collective : identization

Melucci (1996) définit la mobilisation en tant que « process by which a collective actor gathers and organizes its resources for the pursuit of a shared objective against the resistance of groups opposing that objective » (1996, p. 289). La théorie de Melucci permet en outre de mettre en lumière les processus actifs de construction d'une identité collective selon lesquels, à travers des interactions et négociations opérées en relation avec l'environnement extérieur au mouvement, les individus construisent de la solidarité et entreprennent une action collective. Ce niveau d'analyse intermédiaire, situé entre ceux de l'analyse des motivations et de l'action, écrit l'auteur, permet d'expliquer comment se produit la mobilisation. À travers ces relations sociales, les individus interagissent, s'influencent et négocient pour produire les schémas cognitifs et motivationnels nécessaires à l'action.

La construction d'une identité collective correspond en somme à un processus interactif que Melucci nomme *identization*, selon lequel différents individus et groupes définissent le sens et l'orientation de l'action et le champ d'opportunités et de contraintes dans lequel elle a lieu. L'analyse d'un acteur collectif ne peut ainsi ignorer ses processus de mobilisation, ses formes organisationnelles, ses modèles de leadership, ses idéologies et les formes de communication qu'il emploie. L'analyse de l'action collective doit aussi inclure celle du système de relations au sein duquel les objectifs, cadres et discours sont produits.

S'inspirant de son étude des mouvements de femmes, ces enjeux et concepts permettront, par l'analyse des processus de construction d'une identité collective, de documenter l'identité des sujets qui se mobilisent, les raisons qui sous-tendent cette mobilisation et les objectifs qui la motivent. Ainsi, les travaux de Melucci nous permettront d'informer l'analyse des réponses des participantes et participants aux questions que nous leur avons posées sur leur parcours militant, leur rôle au sein de l'organisation de défense des droits des migrantes et migrants, leurs objectifs et les difficultés rencontrées. Cela nous permettra notamment de mieux comprendre pourquoi et comment certains individus provenant du groupe majoritaire japonais en viennent à prendre part à un mouvement social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon. De façon similaire, les entretiens effectués avec des personnes

d'origine étrangère nous permettront aussi de mettre à jour certains facteurs pouvant faciliter, voire limiter, l'implication chez cette population, alors qu'elle est généralement peu présente au sein du mouvement, tel que rapporté par les informatrices et informateurs dans les chapitres suivants.

2.3 Originalité et complémentarité de la démarche au regard de la littérature existante

Une telle démarche, s'inspirant d'enjeux et de concepts proposés par plusieurs auteurs issus de différentes disciplines appartenant aux sciences sociales, a d'abord été retenue en ce que, comme nous l'avons précédemment mentionné et comme le souligne Melucci, la plupart des recherches portant sur l'action collective a historiquement été effectuée au sein des pays occidentaux, notamment d'Amérique du Nord et d'Europe, à partir de la fin de la deuxième Guerre mondiale (1996, p. 146). Sur des enjeux similaires, Tilly et Tarrow (2015) précisent dans leur ouvrage que l'approche interactive de la politique du conflit qu'ils ont développée ne tient pas d'exemple d'Asie. En somme, le fait que notre étude porte sur l'action collective au Japon contribue à l'originalité de notre démarche.

Melucci (1996) écrit aussi que des travaux tels que ceux de Tilly et Tarrow, basés sur des sources publiques enregistrant régulièrement les instances conflictuelles, bien qu'ils permettent une analyse quantitative importante, ne permettent parfois pas une compréhension sociologique des mouvements sociaux contemporains en raison de l'attention portée exclusivement aux caractéristiques mesurables de l'action collective, leur visibilité permettant d'attirer l'attention de la police et des médias. Les relations sociales et les activités quotidiennes qui font partie de la culture d'un mouvement en sont ainsi parfois invisibilisées.

Bien que nous nous inspirions aussi grandement de la richesse de leur démarche, notre approche se distingue donc de celle d'auteurs tels que Tilly et Tarrow, qui mobilisent dans leur méthodologie des articles de journaux qu'ils constituent en catalogue d'événements conflictuels ensuite analysés systématiquement. Une approche comme la nôtre, qui s'inspire plutôt de l'œuvre de spécialistes de l'action collective tels que Touraine (1978), et selon laquelle le corpus

de données est constitué par la rencontre avec les actrices et acteurs sociaux, permet de saisir le sens que donnent les individus à leurs actions et d'analyser en profondeur les relations sociales à la base d'un mouvement.

Enfin, plusieurs travaux récents portant sur des mouvements sociaux similaires à celui pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon, en matière de membres, d'objectifs ou d'actions entreprises, ont aussi fait usage des concepts de cadres interprétatifs d'action collective, de répertoire d'actions, de structure d'opportunités politiques et de construction d'une identité collective. Ces études mobilisent ces concepts et enjeux issus de la littérature afin d'analyser l'organisation de mouvements sociaux contemporains de natures très diverses et c'est pourquoi notre démarche peut s'en inspirer. Bien que ces recherches portent sur des sujets tous différents de celui auquel nous nous intéressons dans le cadre de notre démarche, l'utilisation qu'elles font des méthodes retenues contribue à appuyer la pertinence des choix que nous avons opérés.

Swank et Fahs (2012) analysent par exemple la participation d'étudiantes et étudiants universitaires au mouvement pour les droits des gais et lesbiennes à l'aide des théories de la mobilisation des ressources et du cadrage. L'étude du mouvement a notamment permis de déterminer que ce ne sont généralement pas les ressources économiques ou éducationnelles qui prédisent au mieux l'activité politique, mais plutôt les orientations politiques du groupe de pairs, une connaissance de l'activisme, la capacité à reconnaître l'hétérosexisme et le maintien par les participantes et participants d'identités militantes. Goh et Pang (2016) mobilisent quant à elles la théorie des cadres d'action collective dans leur étude des stratégies employées par les Singapouriens sur les médias sociaux afin d'organiser une manifestation contre la politique d'immigration de l'État en 2013. Pour ce faire, elles ont analysé les publications et commentaires publiés sur des blogues et sur Facebook, et ont découvert que l'usage variable qu'ont fait les organisatrices et organisateurs des cadres interprétatifs de type *diagnostic*, *prognostic* et *motivational* permet d'expliquer comment le mouvement a réussi à mobiliser des milliers d'individus le jour de la manifestation, mais n'a pas mené à un mouvement soutenu revendiquant une réforme durable des politiques d'immigration. Un autre exemple pertinent est celui de l'étude de Franceschet (2004), qui vise à comparer l'apport des mouvements féministes dits de première vague et de seconde vague au Chili. La thèse principale de l'auteure est que la

stratégie militante des féministes chiliennes se revendiquant d'une deuxième vague a émergé grâce à des changements apportés à la structure d'opportunités politiques et qui ont entraîné une adaptation des cadres interprétatifs de l'action collective. Enfin, Caraway (2018), dans son étude des pratiques discursives qu'on retrouve dans l'organisation de travailleuses et travailleurs contemporains faisant usage de nouvelles pratiques communicationnelles dans leurs luttes pour des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail, procède lui aussi à une analyse des cadres interprétatifs d'action collective. Il affirme que ces nouvelles formes d'organisation entraînent aussi un changement aux processus d'action collective et de production de cadres interprétatifs.

Notre démarche s'inspire de différentes façons de ces recherches contemporaines portant sur l'action collective. Nous chercherons ainsi notamment à déterminer quelles ressources ou quels facteurs permettent d'expliquer l'activité politique des individus prenant part au mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon. Ensuite, la façon avec laquelle les recherches recensées ont mobilisé les enjeux et concepts présentés dans ce chapitre nous permettra de documenter la manière dont le groupe de défense des droits étudié fait usage de processus stratégiques et réussit parfois, et parfois pas, à mobiliser certains individus et autres groupes sociaux. Enfin, on s'en inspirera aussi en ce qui a trait à l'analyse des cadres interprétatifs qu'offre le mouvement étudié de la catégorie sociale de « migrants et migrantes », voire de « travailleuses et travailleurs migrants », et de la mesure dans laquelle la structure d'opportunités politiques est propice ou non à leurs stratégies de militance.

Chapitre 3 : Faire de la recherche sur les migrantes et migrants au Japon : Posture épistémologique, balises méthodologiques et « petite histoire » de la recherche

3.1 Posture épistémologique

Notre approche du terrain est d'abord largement influencée par notre formation. Celle-ci inclut quelques cours d'anthropologie au cours desquels l'agentivité des actrices et acteurs sociaux a occupé une place centrale et la lecture d'inspirantes ethnographies dans le cadre desquelles des chercheuses et chercheurs se sont rendus auprès d'individus et de groupes sociaux pour les observer et les interroger.

Plusieurs auteurs se revendiquent d'une telle posture épistémologique. Selon Pires (1997), un des modèles d'apprentissage de la vérité sur le monde social consiste en une valorisation de la neutralité et de l'observation de l'intérieur. L'auteur explique que les champs en sciences sociales ont une signification pour les êtres qui y vivent, pensent et agissent. Les individus y construisent le monde et l'interprètent par des préconstructions déterminant leurs comportements et définissant leurs buts, et c'est donc grâce à leur subjectivité qu'on peut comprendre, interpréter et expliquer scientifiquement leurs conduites. Sur des enjeux similaires, la sociologie compréhensive de Kaufman (2011) implique de saisir les savoirs des individus par leurs systèmes de valeurs et ensuite de les interpréter et de les expliquer. La perspective de l'acteur social constitue donc le point de départ empirique (Bryman, 1984). Dans le même ordre d'idées, Neuman (2006) affirme que la raison qui sous-tend la recherche en science sociale interprétative est de comprendre et de décrire une action sociale significative, dans le cadre de laquelle les êtres humains sont porteurs de sens et effectuent des choix.

C'est une telle posture que nous avons décidé d'adopter. C'est pourquoi l'objectif de notre recherche est de comprendre et décrire une action sociale, soit la mobilisation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon, et ses

motivations. Nous cherchons de plus à retrouver l'agentivité des actrices et acteurs sociaux qui, à travers cette action sociale, font sens du monde et procèdent à des choix. Plutôt que de réduire l'interprétation, qu'on oppose à une neutralité considérée désirable (Kaufman, 2011), l'objectif est la production de connaissances par la théorisation. L'interprétation, selon Sardan (2008), correspond donc plutôt à un risque nécessaire. C'est la cohérence de la démarche et l'articulation entre théorie et observations, plus que la technique, qui permettront l'objectivation, écrivent plusieurs auteurs (Kaufman, 2011; Pourtois et al., 2006; Van Campenhoudt et Quivy, 2011). De même, alors que Singly (2008) avance que ce qui rend un matériel objectif est le degré élevé d'explicitation des critères selon lesquels le sociologue saisit le réel et construit ses données, des efforts ont été menés, aux différentes étapes de la démarche, afin d'inclure ces réflexions aux données construites.

Au sujet de ce type d'approche, Pires (1997) affirme qu'il est préférable de faire émerger un phénomène inattendu, plutôt que de maintenir des attentes trop spécifiques par rapport à l'objet d'étude. Ainsi, notre objectif est plus précisément de comprendre, selon le sens que les actrices et acteurs sociaux attribuent à leurs pratiques, qui pourraient ne pas nécessairement correspondre à nos attentes en matière d'action collective, comment s'organise la mobilisation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon et quelle place y occupent ceux-ci. Comme suggéré par Kaufman (2011), les savoirs communs et scientifiques y sont donc considérés en continuité de par l'intérêt porté à la subjectivité des acteurs sociaux.

3.2 L'accès au terrain

Nous avons réalisé, à partir de l'automne 2017, un semestre d'étude dans une université de la région de Tokyo, au Japon. Nous y avons suivi des cours portant sur l'immigration et le pluralisme au Japon, et avons eu l'honneur d'être encadré par un professeur de sociologie qui s'intéresse au multiculturalisme et qui nous a intégré à son séminaire portant sur ce thème. Il a été particulièrement intéressant de pouvoir travailler en collaboration avec des chercheuses et chercheurs s'intéressant à des enjeux similaires, que ce soit des individus japonais ou encore d'autres étudiantes et étudiants étrangers.

Parallèlement, nous sommes entré en contact avec différentes organisations venant en aide aux travailleuses et travailleurs migrants, que nous avons intégrées en tant que bénévoles lorsque possible et où nous avons pu rencontrer des militantes et militants d'origine japonaise et étrangère. Le choix de nous intéresser à des organisations de soutien était d'abord motivé en ce que le projet de recherche initial visait principalement à documenter les expériences d'une catégorie ciblée de travailleuses migrantes, soit les infirmières philippines qui migrent au Japon pour le travail dans le cas d'une entente bilatérale entre les deux nations. L'objectif était de mettre en lumière les stratégies d'organisation collective et de résistance adoptées par ces travailleuses et les organisations qui les soutiennent, afin de souligner les initiatives non syndicales et autres alternatives à l'action collective auxquelles procéderait cette catégorie de travailleuses précaires dans un contexte japonais d'augmentation constante du nombre de migrantes et migrants et de déclin continu, dans les dernières décennies, du pouvoir politique des syndicats.

Toutefois, leur faible nombre⁴¹ nous a motivé à réévaluer l'objet de notre projet de recherche, à la suite d'une première rencontre avec le professeur-sociologue de l'université d'accueil qui nous y encadrait, durant laquelle il nous a suggéré, pour des fins de faisabilité du projet, de revoir la population à l'étude. Nous avons alors décidé de nous intéresser aux apprenties et apprentis, une catégorie de travailleuses et travailleurs migrants admis au Japon dans le cadre du *Technical Intern Training Program*, en ce qu'ils sont plus nombreux en sol japonais et parce que leurs effectifs augmentent régulièrement depuis les dernières décennies. Toutefois, en raison de la barrière linguistique, d'une ségrégation de cette catégorie de migrantes et migrants dans le temps et dans l'espace et de leur faible participation au mouvement⁴², et suite

⁴¹ Les premières infirmières philippines sont arrivées au Japon en 2009, au nombre de 93, et 472 ont migré depuis (jusqu'à 2017, Ministry of Health, Labour and Welfare, 2017c). Elles sont de plus accompagnées de 1 124 aides-soignantes (*care workers*) originaires des Philippines et travaillant au Japon en vertu de la même entente, et de 593 infirmières originaires de l'Indonésie (Ministry of Health, Labour and Welfare, 2017c), dont le gouvernement a aussi conclu un Accord de Partenariat économique avec le Japon en 2007 (Ogawa, 2011).

⁴² En plus du fait que les contacts avec l'extérieur sont parfois contrôlés par les employeurs (Kamata, 2008), les apprenties et apprentis sont souvent peu enclins à s'impliquer au sein d'un tel mouvement, notamment en raison de la nature temporaire de leur séjour. De plus, puisqu'ils sont venus au Japon dans l'objectif de gagner un maximum d'argent durant un séjour limité et après s'être parfois même lourdement endettés, et parce que

à notre expérience de quelques mois au sein du groupe de défense des droits où nous agissions le plus activement à titre de bénévole, nous avons finalement décidé de plutôt étudier le mouvement social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon et la place que ces derniers occupent en son sein.

Lorsque la population à l'étude peut être difficile à approcher, comme c'était particulièrement le cas dans notre projet initial, il est plus facile de le faire par le biais d'organismes qui sont en lien avec ces individus, écrit Savoie-Zajc (2007). Nous avons donc, dès notre arrivée au Japon, commencé à chercher des organisations pertinentes à cet effet. De plus, étant donné l'objet d'étude, il était préférable de ne pas obtenir l'accès au terrain à travers l'employeur, ce qui aurait pu provoquer des craintes accrues de représailles chez les travailleuses migrantes, qui nous associeraient possiblement à l'autorité.

Nous avons donc fouillé en ligne dès notre arrivée au Japon en septembre 2017 dans l'objectif de trouver de telles organisations et activités qui porteraient sur l'immigration et les communautés migrantes du Japon. Ainsi, durant les fins de semaine et autres moments libres, nous avons participé à de nombreuses activités pertinentes à cet effet, telles qu'un festival vietnamien, un colloque sur le programme d'apprenties et apprentis, une conférence sur le « japonais facile » à l'intention des communautés migrantes, un colloque sur l'encadrement légal des discours d'incitation à la haine (*hate speech*), un enregistrement de programme radio portant sur le syndicalisme et les travailleuses et travailleurs précaires, etc. Nous avons notamment d'abord pu y remarquer que, peu importe l'organisation derrière chacun de ces événements, on pouvait souvent y rencontrer les mêmes visages. C'était surtout le cas lorsqu'il s'agissait d'événements à teneur militante, en opposition aux activités plus culturelles qui sont parfois critiquées comme évacuant la nature éminemment politique de tels enjeux.

plusieurs continuent à envoyer des montants au pays d'origine malgré le fait que certains ne touchent parfois qu'une fraction de leur salaire durant leur séjour pour éviter qu'ils ne fuient leur employeur (Belanger et al., 2011), les temps libres sont souvent utilisés pour effectuer des heures supplémentaires, plutôt que pour apprendre la langue japonaise par exemple, ou encore participer à des efforts pour une amélioration des conditions de vie et de travail dont ils pourraient vraisemblablement ne pas bénéficier avant de quitter le Japon. Enfin, la plupart d'entre eux travaillant dans des manufactures ou pour des entreprises généralement situées à l'extérieur des grands centres urbains, cette catégorie de migrantes et migrants souffre ainsi de plus d'une ségrégation notable dans l'espace (Kamibayashi, 2015; Saka, 2016).

C'est durant une de ces activités, soit une conférence sur les travailleuses de soin étrangères et les difficultés, notamment linguistiques, qu'elles rencontrent, que nous avons pu initialement entrer en contact avec le groupe de défense des droits des migrantes et des migrants qui constitue l'étude de cas sur laquelle repose ce mémoire. Il s'agit d'un groupe fondé il y a quelques décennies par la mise en commun de différentes organisations de la société civile octroyant des services de proximité aux communautés migrantes du Japon, soit principalement des syndicats de petite taille à affiliation individuelle (*community unions*), des églises et autres lieux de culte fréquentés par des étrangères et des étrangers, et des associations offrant du soutien à des catégories ciblées de migrantes et migrants. Le groupe retenu est parmi les principaux au pays et d'envergure nationale, et des activités de *lobbying* auprès du gouvernement japonais, alors qu'il procède à des rencontres bisannuelles avec les représentantes et représentants du gouvernement, sont centrales à son action. Il organise aussi d'autres événements et rassemblements, tels que des conférences de presse et séminaires, et publie un magazine et d'autres ouvrages spécialisés en plus de fournir de l'information sur son site web. Le groupe est dirigée par une dizaine de directrices et directeurs, des professeurs d'université, activistes ou avocats, la plupart d'origine japonaise, et son action repose en partie sur du travail bénévole.

Au fil des semaines, le nom de celui-ci est apparu à de nombreuses reprises durant les activités auxquelles nous avons assisté et qu'il organisait aussi parfois. Nous avons de plus lu à son sujet, et une professeure de l'université d'accueil nous l'avait aussi rapidement présenté lors d'un cours, ce qui a piqué notre intérêt.

Durant la conférence, une dame assise à nos côtés nous a complimenté sur notre capacité à rédiger des notes en japonais, suite à quoi nous avons entamé une conversation. Nous lui avons fait part de notre projet et de notre intention de trouver une organisation de soutien aux migrantes et migrants où nous pourrions effectuer du bénévolat durant notre séjour au Japon, et au sein de laquelle nous pourrions procéder à une observation participante et à des entretiens sociologiques. À la suite de la conférence, elle nous a présenté à Yamamoto-san⁴³, directrice du

⁴³ Afin de conserver l'anonymat des participantes et des participants, tous les noms utilisés sont des pseudonymes.

groupe de défense des droits qui coorganisait l'événement, alors qu'elle tenait la table d'accueil. Yamamoto nous a remis sa carte d'affaires et a suggéré de lui envoyer un courriel pour entreprendre les démarches nécessaires à notre intégration au groupe comme bénévole.

Nous avons par la suite échangé quelques courriels, et il a été déterminé que nous assisterions à une rencontre prochaine afin de nous présenter et de présenter notre projet aux membres en présence. Notre association à l'université d'accueil, une prestigieuse université privée dans un contexte culturel où la réputation des établissements est importante (Hendry, 2013; Sugimoto, 2014), nous a vraisemblablement permis d'être admis rapidement au sein du groupe. Ainsi, lorsque Yamamoto nous présentait aux autres, elle mentionnait toujours notre affiliation à cette université et au professeur de sociologie qui nous y encadrait, un estimé collègue de longue date à elle. De la même façon, alors que d'autres bénévoles étrangers ont rapporté avoir dû passer une entrevue avant d'être intégré au groupe, cela n'a pas été notre cas.

Nous avons toutefois, aux débuts de notre implication, rencontré certaines difficultés d'intégration. Une personne du groupe, qui deviendra par la suite une précieuse collaboratrice, semblait suspicieuse vis-à-vis nos intentions. Par exemple, alors que le calendrier annuel, produit et vendu par le groupe afin d'amasser des fonds, était offert à tous les membres présents durant la rencontre, elle a répondu à la directrice Yamamoto qui lui demandait de nous en offrir un qu'on devrait privilégier les personnes ayant participé à son élaboration.

De façon similaire, nous détenions, dans une société hiérarchisée selon différents axes, un statut ambivalent. Comme mentionné précédemment, nous fréquentions une prestigieuse université privée, mais à titre d'étudiant étranger n'ayant pas dû réussir les examens d'entrée, et pour un court séjour de surcroît. Et alors que les attitudes envers les étrangères et les étrangers varieraient considérablement selon le pays d'origine (Iwata et Nemoto, 2018), notre origine canadienne a parfois aussi constitué un avantage. Ensuite, notre titre d'étudiant de maîtrise confère un certain statut⁴⁴, mais le fait d'être un étudiant plus âgé est moins toléré dans un

⁴⁴ Plusieurs participantes et participants nous ont notamment fait la remarque, parfois avec une pointe d'embarras ou sur un ton légèrement défensif, comme quoi ils ne se sont pas « rendus aux cycles supérieurs », ou n'ont pas obtenu un diplôme universitaire. Dans une société où l'éducation formelle est particulièrement

contexte où les parcours de vie seraient plus linéaires (Hendry, 2013). Nous ne correspondons pas non plus au parfait étranger étant donné des expériences passées de vie au Japon et notre maîtrise de la langue d'usage nous garantissant ne pas être traité comme invité, mais des erreurs de langue occasionnelles et un physique non asiatique nous empêchaient aussi parfois de faire partie du « nous », la distinction entre l'intérieur [*uchi*] et l'extérieur [*soto*] d'un groupe social donné étant entendue comme souvent primordiale dans les relations sociales japonaises (Bachnik, 1992). Nous avons toutefois remarqué que cette ambivalence à notre endroit s'est nettement atténuée avec le temps, au fil des semaines, alors que nous avons pu « prouver » notre sérieux en participant régulièrement aux activités du groupe et en étant souvent présent à son bureau auprès de ses représentantes et représentants, dans un contexte social où le présentisme est une qualité particulièrement recherchée des individus, notamment au sein des organisations (Kanai, 2009).

3.3 Choix des personnes interrogées

Savoie-Zajc (2007) souligne qu'outre l'épistémologie, la démarche scientifique doit aussi être valide et cohérente du point de vue théorique et technique. C'est pourquoi, en recherche qualitative et interprétative, on étudie l'objet à partir du point de vue de l'actrice ou de l'acteur social. Un échantillon justifié est ainsi d'abord intentionnel, lié à la question et aux objectifs de la recherche, balisé théoriquement et conceptuellement, et, enfin, accessible (Savoie-Zajc, 2007; Beaud, 2016). L'échantillon doit de plus être stratégique, en ce que l'interprétation des données sera réalisée en fonction de ses caractéristiques intrinsèques (Savoie-Zajc, 2007). C'est pourquoi on doit, selon Beaud (2016), prendre conscience de ses limites et les intégrer à l'analyse des données.

Étant donné les difficultés rencontrées dans le recrutement d'individus impliqués au sein du groupe étudié et dans le mouvement, notamment en raison de l'envergure limitée du

valorisée (Hendry, 2013.; Sugimoto, 2014), cette dissonance, alors que le statut social de ces individus est de loin supérieur au nôtre selon tous les autres indicateurs (âge, expériences de travail, revenu, ethnicité et statut légal au Japon, etc.), a pu entraîner des malaises et des réticences à notre endroit. Dans le cas d'organisatrices et organisateurs syndicaux, qui côtoient et organisent des migrantes et migrants souvent originaires de pays du Sud (Asie et Amérique latine) et qui travaillent dans des conditions très difficiles, nous avons aussi parfois eu l'impression de paraître un peu « précieux » à leurs yeux, et donc de susciter quelques réserves.

mouvement et du faible nombre de migrantes et de migrants qui y prennent part, nous avons adopté un échantillon de volontaires, malgré notre connaissance du risque que les individus qui se portent ainsi volontaires partageraient généralement des caractéristiques psychologiques particulières (Beaud, 2016). En raison des difficultés éprouvées lors du recrutement des participantes et participants, nous aurons aussi eu recours à la méthode par boule de neige, selon laquelle les informatrices et informateurs nous en introduisent d'autres, ce qui peut toutefois entraîner des difficultés à se confier en raison d'un cercle social partagé. Malgré tout, le fait d'appartenir à un même réseau d'interconnaissance nous a plutôt semblé entraîner une confiance chez les participantes et participants ainsi recrutés, ce qui peut être en partie expliqué par la dépendance, de la part du groupe de défense des droits à l'étude, aux solidarités et relations sociales préalables de ses participantes et participants. D'être ainsi référé par une ou un collègue estimé a donc plutôt semblé constituer un gage de confiance auprès de ces individus. Ainsi, plutôt qu'en raison de sa représentativité statistique, l'échantillon a été choisi pour son caractère typique (Beaud, 2016). Dans un tel cas, il est possible de généraliser les relations (Lagavre 1996; Beaud, 2016). L'objectif en est donc un de transférabilité, par laquelle le savoir produit auprès de l'échantillon retenu pour notre étude de cas contribue à la compréhension de dynamiques aux caractéristiques similaires (Savoie-Zajc, 2016), telles que celles que pourraient présenter d'autres organisations du mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants, surtout au Japon, mais aussi dans des contextes comparables.

Le problème de la définition d'une population et de ses éléments constitutifs ne s'applique pas lorsqu'il existe des critères officiels, écrit Beaud (2016), ce qui est le cas des participantes et participants au mouvement, qui agissent toutes et tous au sein du groupe en vertu d'un titre, tel que directeur ou directrice, organisatrice ou organisateur syndical, employée, bénévole, etc. Puisqu'il s'agit de choisir les individus en fonction de leur expertise pertinente (Savoie-Zajc, 2016), l'acteur social compétent principal, selon notre problématique et la question de recherche, est l'individu impliqué dans le mouvement et au sein du groupe de défense des droits qui constitue notre étude de cas. Pour des raisons d'ordre logistique d'accès au terrain, nous nous sommes principalement concentré sur ceux et celles qui résident ou travaillent dans la grande région de Tokyo. Un tel échantillon de cas typiques permet en outre une compréhension riche du groupe social (Savoie-Zajc, 2007). À cet effet, il est important d'approcher les individus qui ont une expérience vécue des phénomènes étudiés, écrit Savoie-

Zajc (2007), soit, dans le cadre de notre étude, de la mobilisation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon. De plus, le fait d'avoir pu rencontrer des actrices et acteurs sociaux diversifiés, en ce qu'ils occupent des fonctions différentes au sein du groupe et sont d'origines diverses, augmenterait les chances d'être surpris ou de faire émerger des éléments auxquels on ne se serait pas attendu. Le tableau I ci-dessous résume le profil des personnes interrogées.

Tableau 1. Sommaire des personnes interrogées

	Pseudonyme (noms de famille)	Origine	Sexe	Âge	Rôle au sein de l'organisation
1	Takahashi 高橋	Japonaise	F	40aine	Employée
2	Tanaka 田中	Japonaise	H	60aine	Directeur
3	Smith	Étrangère	F	20aine	Bénévole
4	Martin	Étrangère	H	40aine	Bénévole
5	Watanabe 渡辺	Japon	H	20aine	Bénévole
6	Jones	Étrangère	F	30aine	Bénévole
7	Itou 伊藤	Japon	F	50aine	Organisatrice syndicale
8	Yamamoto 山本	Japon	F	50aine	Directrice
9	Johnson	Étrangère	F	20aine	Bénévole
10	Kobayashi 小林	Japon	F	40aine	Directrice

Différents documents ont aussi été mobilisés. Il s'agit principalement de statistiques et rapports gouvernementaux sur l'immigration et les travailleuses et travailleurs migrants au Japon et de documents produits par le groupe de défense des droits qui nous constitue notre étude de cas, à l'attention de ses membres ou encore du grand public. Il sera donc possible de contextualiser les données construites par la tenue d'entretiens semi-dirigés et d'une observation participante par ce matériel présenté dans les chapitres 4 et 5 de présentation des résultats et d'analyses. Il est toutefois important de poser un regard critique sur ce matériel retenu, qui véhicule un point de vue situé. Conformément aux écrits de Kaufman (2011), ces données permettent en outre, surtout dans la mise en contexte qui se trouve au chapitre 1, de souligner la prévalence du phénomène et de cadrer l'objet d'étude.

Finalement, comme le suggère Savoie-Zajc (2016), l'échantillonnage a eu cours jusqu'à saturation théorique, alors que de nouvelles observations et de nouveaux entretiens n'auraient plus contribué d'éléments inédits à notre corpus de données ou encore que l'information collectée devenait redondante (Kaufman, 2011). Enfin, bien que des bribes de nouvelles

informations auraient pu être obtenues par la tenue de quelques entretiens subséquents, ou que ceux-ci auraient pu consolider le matériel déjà construit par la répétition, le visa nous permettant de séjourner au Japon est venu à terme, nous empêchant ainsi de rester en sol japonais pour poursuivre la recherche.

3.4 Nature des données collectées et types de méthodes utilisées

Nous avons retenu les méthodes qualitatives pour leur vocation de compréhension (Seltz et Maillochon, 2009; Kaufman, 2011) et parce qu'elles sont plus aptes à nourrir la théorie sociologique (Glaser et Strauss, 2010). Ainsi, la méthodologie adoptée consiste en une observation participante au sein du groupe de défense des droits des migrantes et migrants au Japon qui constitue notre étude de cas, et la tenue d'entretiens individuels semi-dirigés avec dix individus, japonais et non japonais, impliqués en son sein et y occupant différents rôles (employée, directeur et directrices, organisatrice syndicale et bénévoles).

Comme l'écrit de Singly (2008), l'entretien a comme objectif de comprendre les comportements, et l'implication rapprochée du chercheur y est recommandée (Bryman, 1984). De plus, le statut scientifique d'une recherche dépend de cette adéquation entre les méthodes et l'objet d'étude (Santiago-Delefosse, 2004). Ainsi, pour éviter le piège que constitue une certaine tendance à livrer un témoignage à portée générale, modulé en fonction des attentes perçues du chercheur (S. Beaud, 1996; Lagavre, 1996), nous nous sommes activement engagés dans le processus avec l'objectif de stimuler un engagement réciproque de la part des participantes et participants (Kaufman, 2011). Le recrutement pour les entretiens s'est donc effectué auprès d'individus faisant partie du groupe de défense des droits des migrantes et migrants au sein duquel nous étions impliqué depuis quelques mois déjà, et avec lesquels nous avons préalablement développé des liens de confiance.

Dans une telle démarche, le savoir correspond ainsi à une construction interpersonnelle (Savoie-Zajc, 2016), au courant de laquelle les interventions du chercheur ne transforment toutefois pas radicalement les représentations que se font les participantes et participants (Lagavre, 1996). Le sens que les acteurs sociaux donnent à leur réalité est privilégié (Seidman, 2006), ce qui permet de mieux comprendre les comportements sans imposer de catégorisation

préalable, écrit Savoie-Zajc (2016). De plus, les perspectives individuelles portant sur un phénomène social, soit dans ce cas la mobilisation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants du Japon, enrichissent la compréhension de celui-ci par un accès direct à l'expérience vécue des participantes et participants. Finalement, bien qu'il ne s'agisse pas d'une recherche-action, l'exploration de thèmes liés à l'action collective et à la mobilisation peut entraîner des réflexions et stimuler des prises de conscience.

Par conséquent, les données ont été principalement construites par la tenue d'entretiens semi-dirigés, dans le cadre desquels un chercheur aborde différents thèmes généraux de façon souple et flexible, en relations les uns avec les autres et sous le mode de la conversation⁴⁵ (Savoie-Zajc, 2016). Nous nous sommes présenté, dès les débuts de notre implication au sein du groupe de défense des droits, en tant qu'étudiant de maîtrise en sociologie, et avons informé les participantes et participants du but de notre recherche. Lors des entretiens, nous les avons aussi informés des objectifs de celle-ci et du fait que la discussion serait enregistrée, suite à quoi nous avons obtenu leur consentement tel que convenu par le comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences de l'Université de Montréal. En plus de l'enregistrement audio, nous avons aussi pris des notes à la main, à propos du contexte dans lequel s'est tenu l'entretien, au sujet du déroulement de la discussion, des réactions des participantes et participants, des éléments à aborder plus tard ou lors d'entretiens subséquents, etc. Ces notes s'ajoutent donc à un corpus déjà entamé lors de la prise de contact, ou encore portant sur les moments précédant et suivant l'entretien, et permettent de mieux situer les données construites lors de celui-ci. Les entretiens ont eu cours en langues japonaise, anglaise et française selon la préférence des participantes et participants⁴⁶.

⁴⁵ Les entretiens ont duré en moyenne environ 60 minutes. Une exception importante est celle de l'entretien réalisé auprès d'un directeur du groupe, Tanaka-san, qui n'a pas duré plus de 30 minutes. Cette différence s'explique notamment par des conditions peu favorables, en ce que le directeur Tanaka a accepté de nous rencontrer à son bureau durant le travail et alors que nous étions entourés de deux collègues qui s'affairaient à la tâche. Malgré le malaise engendré par une telle situation, l'entretien avec le directeur Tanaka a permis d'obtenir en outre le discours officiel du groupe et d'en apprendre davantage sur l'expérience personnelle de cet homme, notamment au sujet de son implication au sein de l'organisation, mais aussi du mouvement plus généralement.

⁴⁶ Six entretiens ont été réalisés en japonais, trois en anglais et un en français. Bien que nous maîtrisions les trois langues, il nous a été possible de remarquer, lors de la retranscription intégrale des entretiens, que les relances ont été plus fréquentes lors des discussions qui se sont déroulées en anglais et en français. Ce phénomène peut

Le schéma d'entretien est structuré autour de trois thèmes principaux, qui renvoient aux concepts et enjeux tirés de la littérature scientifique étudiée, portant sur l'action collective et les mouvements sociaux, et présentée plus longuement dans le chapitre 2.

Nous avons d'abord procédé à aborder le vécu des participantes et participants, notamment en matière d'éducation, de travail et de bénévolat. Les questions portant sur leur parcours militant, leur rôle au sein de l'organisation de défense des droits des migrantes et migrants, leurs objectifs et les difficultés rencontrées sont inspirées de l'étude de Melucci (1996) portant sur les processus actifs de construction d'une identité collective, ou *identization*. Les données construites par ces éléments permettent l'analyse de ces processus et une documentation de l'identité des sujets qui se mobilisent, des raisons qui sous-tendent cette mobilisation et des objectifs qui la motivent. De même, Seidman (2006) souligne qu'il est important d'interroger les participants à propos de leur expérience vécue avant d'aborder leurs attitudes et opinions. En somme, cette première thématique nous permet de répondre à la question de recherche en ce que la connaissance des motivations et des objectifs des individus, ainsi que celle de leur implication, permettent de mieux comprendre l'expérience vécue au sein du groupe de défense des droits et, plus généralement, du mouvement social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon. Dans le cas des personnes d'origine non japonaise, il s'agit aussi d'aborder la question de leur propre migration et de leurs expériences du Japon en tant qu'étrangères et étrangers, notamment en matière de travail. Il nous est enfin possible par conséquent d'offrir des pistes d'interprétation aux difficultés rencontrées lors de la mobilisation des communautés migrantes au sein du groupe de défense des droits et du mouvement social dans lequel il s'insère.

s'expliquer en partie par une plus grande confiance en nos capacités linguistiques en anglais et en français et par une meilleure compréhension des subtilités de ces langues. On peut toutefois aussi poser l'hypothèse d'une moins grande distance sociale à l'œuvre avec les participantes et participants d'origine étrangère, qui occupent toutes et tous, comme nous, un rôle de bénévole au sein de l'organisation. Les entretiens tenus en langue japonaise, par contraste, ont tous (sauf une exception) été réalisés auprès de personnes qui nous sont supérieures dans la hiérarchie de l'organisation (directeur et directrices, employée, organisatrice syndicale), ce qui, en contexte japonais, peut parfois limiter la prise de parole. Nous devons toutefois admettre que le groupe de défense des droits qui constitue notre étude de cas, en opposition à ce qu'on peut s'imaginer d'un point de vue canadien des organisations japonaises, nous a semblé peu strict en ce qui a trait à ce type de convenances sociales, comme peuvent notamment en témoigner les fréquents retards survenus lors des activités et rencontres auxquelles nous avons participé. Nous nous y sommes donc senti plutôt à l'aise, et ce, assez rapidement.

Le deuxième thème abordé est celui de l'organisation elle-même, de son fonctionnement et du discours qu'elle met de l'avant. Des questions portant sur les objectifs du groupe à court et à long termes et sur la relation qu'entretiennent l'organisation et le mouvement plus généralement avec les médias et les acteurs politiques permettent d'analyser les processus de construction du discours mis de l'avant par le groupe et les activistes, tel que les théorisent Benford et Snow (2000). De plus, ces questions portant sur le rôle occupé par chaque individu, les objectifs poursuivis et les difficultés rencontrées permettent en outre de documenter les processus discursifs, stratégiques et potentiellement conflictuels auxquels procède le groupe de défense des droits et ainsi d'identifier certaines limites à l'action collective qu'il déploie.

Enfin, nous inspirant de la démarche de Tilly et Tarrow (2015), nous avons aussi interrogé les participantes et participants au sujet des actions et activités présentes et passées du groupe et de ses membres, ainsi qu'à propos du rôle occupé dans le cadre de celles-ci par chacun et chacune. Il est donc possible d'analyser le répertoire d'actions contemporain du groupe étudié. En abordant les difficultés rencontrées dans le cadre de ces actions, il devient aussi possible de dresser un portrait de la structure d'opportunités politiques au sein de laquelle le groupe de défense des droits agit, et de mieux comprendre comment cette structure peut favoriser et limiter par moments la politique du conflit.

Nous avons ensuite intégralement retranscrit les verbatim en vue de leur analyse, ce qui, comme l'argumente S. Beaud (1996), fait en soi l'objet d'un travail interprétatif. Une attention soutenue a été accordée aux données non verbales, telles que l'attitude des participantes et participants, le niveau de confiance perçu et l'ambiance générale. De même, nous avons aussi rendu compte des non-dits et des hésitations, qui peuvent signaler des zones de résistance (S. Beaud, 1996). Il a également été important de réinsérer les entretiens dans leur contexte, pour éviter la production d'artefacts et parce que la situation d'enquête offre des éléments d'interprétation, en plus de donner sens aux propos des participantes et participants et de permettre une certaine objectivation (S. Beaud, 1996). L'intérêt scientifique de telles précautions consiste en la possibilité pour le lecteur ou la lectrice de s'appropriier le matériau et d'en critiquer les interprétations au besoin (Duchesne et Haegel, 2012; Santiago-Delefosse, 2004).

Nous avons aussi procédé lors de notre démarche, à des fins de construction de données qualitatives, à des observations participantes, par du bénévolat au sein du groupe de défense des droits des migrantes et migrants qui constitue notre étude de cas, à raison de plusieurs fois par mois durant notre séjour au Japon. Nous avons principalement participé aux différentes rencontres du groupe et de certains de ses sous-groupes portant sur des enjeux spécifiques, aidé durant les événements qu'il organise, contribué à l'organisation et coanimé une activité annuelle de revendications pour de meilleures conditions de travail pour les migrantes et migrants du Japon, etc. Enfin, nous avons enfin régulièrement effectué du travail de bureau au local de l'organisation, ce qui a permis un contact constant et privilégié avec les personnes y œuvrant ainsi qu'avec les ressources qu'on y trouve.

Bien qu'une observation ouverte, où toutes les participantes et tous les participants sont conscients de notre présence et de notre projet, puisse générer des changements artificiels de comportement, une telle implication de longue durée dans la communauté contribue à atténuer ces effets, argumente Bastien (2007). Il s'agit de prendre conscience des effets de l'enquête plutôt que de tenter, en vain, de les minimiser, puisque le travail de terrain est nécessairement interactionnel. La méthode de l'observation participante a été retenue puisqu'elle permet de documenter un ensemble de phénomènes par la présence du chercheur sur les lieux alors que ceux-ci se manifestent (Chapoulie, 2000). L'objectif y est donc, selon Chapoulie (2000), de rendre compte de l'univers symbolique des catégories d'acteurs en dégagant les logiques sociales qui s'incarnent dans les pratiques. L'observation permet en outre de découvrir certaines dimensions des phénomènes considérés n'ayant pas été envisagées avant l'arrivée sur le terrain, et de mettre à l'épreuve des propositions formulées au préalable.

Dans l'objectif de répondre à nos questions de recherche, l'observation en milieu associatif nous a permis de nous familiariser avec les processus discursifs, stratégiques et conflictuels selon lesquels sont identifiés les problèmes que dénonce le groupe de défense des droits. En particulier, une participation régulière aux rencontres du groupe et de ses sous-groupes nous a permis d'observer les processus d'articulation de solutions à ces problèmes et d'appel à l'action collective par le groupe et ses militantes et militants. De plus, l'observation participante à laquelle nous avons procédé durant différentes activités organisées par

l'organisation nous a permis de documenter les modalités que prend l'action collective au sein du mouvement. Enfin, notre présence régulière au local du groupe, où se retrouvent les individus y œuvrant, a contribué à une fine compréhension des processus concrets de mobilisation au sein du mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon.

À cet égard, des notes ont été prises durant la plupart des activités auxquelles on nous a permis de participer, lorsqu'il était approprié de le faire, et ont principalement porté sur les catégories d'individus et groupes en présence, les propos tenus, la nature des activités et le rôle que chaque groupe y occupait. Des documents produits par le groupe de défense de droits et ses partenaires ont aussi été recueillis et annotés à chaque instance où il était possible de le faire, tout comme des articles de médias couvrant ces activités. Les notes de journal de terrain pertinentes ont ensuite été codées selon les mêmes thèmes que les entretiens, en fonction des concepts et enjeux retenus, provenant de la littérature scientifique portant sur l'action collective et les mouvements sociaux présentée au chapitre 2.

En conclusion au sujet de la construction des données, nous nous sommes grandement inspiré de la démarche de Nakano (2005), qui procède à une observation participation à travers du bénévolat au sein des quelques organisations les plus actives et ouvertes à son implication, afin de comprendre les sentiments, idées et valeurs des individus réalisant du bénévolat dans leur communauté au Japon. Une autre raison pour laquelle nous avons décidé d'adopter une telle démarche est que la plupart des organisations offrant du soutien aux étrangères et étrangers au Japon le font sur une base bénévole et plusieurs souffrent d'un manque criant de ressources (Imada, 2010). Outre un avancement des connaissances dont les avantages peuvent être difficiles à percevoir dans leur quotidien, les individus eux-mêmes ont peu à gagner de nous raconter leur vécu, comme le souligne Stevens (1997), qui entreprend aussi des recherches auprès de groupes marginalisés au Japon. Pour ces raisons, nous avons préféré éviter de demander des entretiens aux individus impliqués pour ensuite rentrer au Canada sans avoir offert de contrepartie tangible⁴⁷. Parce qu'il est important de construire des liens de confiance avec les

⁴⁷ De plus, nous avons le sentiment qu'il aurait été difficile de rencontrer certaines personnes de la sorte. Par exemple, bien que nous aurions possiblement pu obtenir un entretien de la part de l'employée du groupe, ou

informantes et informants selon Stevens (1997), et qu'une façon humaine, quoiqu'imparfaite, de le faire est par le fait d'offrir de son temps, nous avons décidé d'opter pour ce type de relation sociale de réciprocité.

3.5 Analyse

Le but de la recherche est de répondre à la question de départ, et ce, grâce à l'analyse (Van Campenhoudt et Quivy, 2011). La méthode que nous avons retenue est l'analyse de contenu, à laquelle nous avons continuellement procédé dès la construction des premières données, quoique de façon plus systématique et soutenue une fois de retour au Canada au printemps 2018 et suite au travail de terrain. Afin d'analyser les données construites par des observations et la tenue d'entretiens semi-dirigés, nous avons utilisé une grille d'analyse, qui sert, écrivent Van Campenhoudt et Quivy (2011), d'intermédiaire objectif avec le matériau afin d'éviter d'y projeter excessivement valeurs et préjugés. Les auteurs ajoutent à cet effet que la même grille doit être systématiquement utilisée pour l'analyse de l'ensemble des entretiens, par exigence de rigueur. Malgré cela, nous avons gardé à l'esprit que la problématique et le modèle d'analyse priment sur les observations et que les données ne constituent pas de réalités brutes (Van Campenhoudt et Quivy, 2011). Nous avons donc invariablement aussi tenu compte de la situation d'entretien lors de l'analyse (Lagavre, 1996) et considéré les propos des participantes et participants au regard de la relation qu'ils entretiennent avec nous (Duchesne et Haegel, 2012).

Une fois les entretiens retranscrits intégralement, nous avons procédé à des typologies et comparaisons, au sein des entretiens et entre ceux-ci, de manière à faire émerger le système

d'une personne représentant celui-ci, il nous aurait probablement été impossible d'approcher les bénévoles, dont l'implication est moins officielle et constante. De plus, certaines personnes, telles que l'organisatrice syndicale Ito, ont clairement affirmé ne pas répondre aux demandes d'entretiens, bien qu'il s'agisse souvent de requêtes de la part des médias. Il est possible qu'il n'en ait pas été autrement de la demande d'un étudiant étranger de sociologie. Enfin, nous sommes de l'avis que certains éléments auraient été plus difficilement abordés si nous n'avions pu développer des liens de confiance avec les participantes et participants par notre implication de plusieurs mois aux activités du groupe. À cet égard, on peut notamment penser au vécu personnel des individus rencontrés, à leurs motivations et objectifs, et surtout aux difficultés vécues, notamment au sein même de l'organisation, qu'il aurait été difficile d'aborder avec une personne extérieure au groupe. Il est possible que de tels entretiens, réalisés auprès de parfaits étrangers, ne nous aient permis que d'obtenir le discours institutionnel du groupe de défense des droits, et quelques détails concrets du rôle occupé par les personnes rencontrées.

de représentations et d'action des participantes et participants (Van Campenhoudt et Quivy, 2011). L'analyse systématique du corpus s'est opérée par le codage, qui permet de rendre compte de la mobilisation de chaque unité de texte du corpus dans l'analyse et ainsi de les mettre en relation et de lutter contre la surutilisation d'un petit nombre d'entre elles (Duchesne et Haegel, 2012). Le codage a ainsi pour objectif de faire émerger les catégories conceptuelles de la grille d'analyse, qu'on adapte à partir du contenu du corpus (Duchesne et Haegel, 2012; Glaser et Strauss, 2012). La mise en évidence de convergences et divergences entre les entretiens a fait émerger les enjeux que les actrices et acteurs sociaux dégagent et le sens qu'ils confèrent à leurs actions, et autorise donc à dépasser les propos individuels pour accéder aux logiques sociales qui les sous-tendent (Van Campenhoudt et Quivy, 2011). Concrètement, une analyse thématique permet de saisir les représentations sociales et les jugements des participantes et participants à partir de l'examen d'éléments constitutifs de leur discours (Van Campenhoudt et Quivy, 2011). Pour ce faire, nous nous sommes imprégné du corpus de façon systématique et avons fait émerger des catégories conceptuelles à partir des approches théoriques retenues et des thématiques explorées par le guide d'entretien. Ces étapes ont été répétées à plusieurs reprises au fil de la construction des données, le codage constituant un processus itératif.

La vigilance méthodologique implique toutefois un recoupement et une triangulation des sources, selon plusieurs auteurs (Sardan, 2008; Pourtois et al., 2006; Savoie-Zajc, 2016). De telles précautions permettent en outre d'éviter d'attribuer aux acteurs sociaux des motivations, comportements ou logiques qui seraient contradictoires à ce que l'on connaît à leur propos, ou encore d'observer un phénomène par l'entremise d'un facteur unique (Sardan, 2008). Un recoupement des sources implique aussi de rencontrer des actrices et acteurs sociaux variés, ce qui a été possible dans le cas de notre échantillon par une diversification en fonction du rôle occupé et de l'origine. De plus, il s'agit de confronter les résultats à ceux d'autres chercheuses et chercheurs, notamment au sein de la littérature portant sur l'immigration au Japon, les travailleuses et travailleurs étrangers qui s'y trouvent, ou encore sur des mouvements sociaux connexes. Les données construites par les entretiens ont donc été croisées à celles obtenues par l'observation, aux documents produits par le groupe de défense des droits ou encore le concernant, aux recherches pertinentes passées et aux statistiques mobilisées.

Enfin, conformément au critère de validité en sciences sociales (Duchesne et Haegel, 2012; Pourtois et al., 2006), les interprétations sont appuyées par les données construites, sous la forme d'extraits de verbatim. La grille d'analyse permet, en outre, l'adéquation entre l'interprétation offerte des données et ce qui autorise à l'avancer, et la comparaison stable et objective des contenus (Van Campenhoudt et Quivy, 2011). Ainsi, la grille d'analyse répond aussi aux exigences de fiabilité, soit de stabilité et de cohérence des mesures adoptées (Duchesne et Haegel, 2012). Le maintien d'un lien entre les données produites par les opérations de recherche et les énoncés interprétatifs constitue un espace de plausibilité et permet de lutter contre la surinterprétation (Sardan, 2008).

3.6 Enjeux éthiques, défis et limites

Comme dans toute recherche en sciences sociales portant sur des individus, il a été important d'obtenir le consentement libre et éclairé des participantes et participants, de préserver leur anonymat et d'assurer la confidentialité, comme nous le rappelle Savoie-Zajc (2007). À cet effet, les individus rencontrés ont d'abord été informés de notre projet de recherche et de ses objectifs. Ensuite, leurs noms ainsi que ceux des organisations fréquentées et auxquelles ils sont affiliés ne figurent pas dans les documents, qui ont été à cet égard complètement anonymisés. Puisqu'il est important de trouver un équilibre entre nos objectifs et les bénéfices que peuvent tirer les participantes et participants de la recherche, comme le souligne Savoie-Zajc (2007), en ce qu'ils font preuve de peu de temps libre, nous considérons d'abord que notre démarche permettra de leur donner la parole et de transmettre leurs revendications, parfois ignorées dans le débat public au Japon (et à l'étranger) malgré une récente couverture médiatique importante de l'élaboration de nouveaux statuts de résidence pour pallier aux pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs ciblés. La parole des participantes et participants étrangers est à cet égard d'autant plus ignorée, ce qui ajoute à l'apport de la démarche.

Une limite importante au présent projet de recherche est que les individus non japonais rencontrés détiennent tous minimalement un diplôme universitaire de premier cycle et sont originaires de pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord. Ils correspondent ainsi aux travailleuses et travailleurs dits « qualifiés » que le pays essaie tant bien que mal d'attirer, avec un succès limité. Ils sont donc peu représentatifs de la majorité des migrantes et migrants du

Japon, d'origine souvent asiatique et œuvrant dans des secteurs dits peu ou pas qualifiés. Leur participation a toutefois permis un constat d'importance. La maîtrise de la langue japonaise et un statut de travailleur qualifié ne protégeraient pas toujours contre les difficultés à l'emploi, mais peuvent toutefois favoriser la participation à un mouvement revendicateur de nature politique.

Ainsi, il n'a pas été possible de rencontrer de migrantes et migrants originaires des pays de la région asiatique, qui sont les plus nombreux au Japon, ni d'apprenties et apprentis travaillant dans des conditions très difficiles et dont les effectifs sont en nette augmentation chaque année. Comme mentionné précédemment, les principales raisons à cet effet correspondent à une certaine barrière linguistique, une ségrégation dans l'espace et dans le temps, ainsi qu'une faible participation de ces individus au mouvement, notamment en raison d'un manque de temps libre et de ressources financières limitées. Toutefois, à cet égard, les personnes japonaises rencontrées ont pu témoigner de leur expérience auprès de ces populations et ainsi, indirectement, aborder certains aspects de leurs vécus.

Ensuite, un échantillon de volontaires, tel que celui retenu dans notre démarche étant donné les difficultés de recrutement envisagées, présente des caractéristiques particulières dont il faut rendre compte dans l'analyse (J.-P. Beaud, 2016). Plus important encore est le fait que les observations et les entretiens ont eu cours dans une langue étrangère, ce qui peut entraîner différents risques dans l'interprétation des données (Sardan, 2008). Ainsi, il a été nécessaire de nous familiariser au préalable avec le vocabulaire employé par les participantes et participants et au sein de la littérature pertinente, en ce qu'on y trouve de nombreux termes techniques ou portant sur le travail, l'immigration et la loi, etc. Finalement, notre statut d'étudiant étranger, canadien et fréquentant une institution prestigieuse pourrait avoir suscité des hésitations et des non-dits. Toutefois, nous croyons plutôt qu'une expérience partagée en tant d'étrangers dans un pays où régnerait une idéologie d'homogénéité ethnique, en ce qui a trait aux autres bénévoles, et qu'une implication commune pour une cause qui nous tient tous à cœur, pour ce qui est des participantes et participants japonais, peut aussi avoir constitué un atout majeur.

Chapitre 4: De la construction du message transmis et des stratégies adoptées: Promouvoir la défense des droits des communautés migrantes en contexte d'absence de politique nationale d'immigration

Les chapitres 4 et 5 présentent les principaux résultats de notre recherche. Dans le chapitre 4, nous mobilisons les écrits de Benford et Snow (2000) et la conceptualisation des cadres d'action collective qu'ils y développent afin de baliser la réflexion présentée dans notre étude de cas. Par l'analyse d'un groupe de défense des droits, le cas étudié nous permet de documenter la mobilisation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon. Il nous offre ainsi un point de vue privilégié sur cette réalité sociale contemporaine et ses développements récents.

Le chapitre 4 consiste en la présentation du cas. Nous mobilisons l'approche développée par Benford et Snow (2000) afin de comprendre les stratégies du groupe étudié et d'organiser nos résultats issus des données construites par la tenue d'observations et d'entretiens individuels semi-dirigés. Alors que le chapitre 4 se concentre sur les activités de cadrage du groupe de défense des droits des migrantes et des migrants étudié, le chapitre 5 offre une analyse, qui s'appuie sur la théorie de Tilly et Tarrow (2015) portant sur la politique du conflit, des opportunités et contraintes que l'organisation rencontre dans ses activités, et du répertoire d'actions qu'elle présente. De plus, on retrouve au chapitre 5 une analyse du processus par lequel est construite au sein du groupe une identité collective, cette approche de Melucci (1996) nous permettant notamment de proposer des pistes d'interprétation des défis rencontrés dans la production et la diffusion des cadres d'action collective présentés dans le présent chapitre.

Les analyses proposées dans les deux chapitres de présentation des résultats ont été réalisées à partir du matériel de recherche colligé auprès des individus rencontrés en entretiens individuels semi-dirigés. Ceux-ci ont principalement porté sur les parcours militant, professionnel et éducationnel antérieurs des personnes rencontrées, leur implication au sein du groupe de défense et du mouvement social plus généralement, et sur les objectifs poursuivis et les difficultés rencontrées. Sont aussi analysés certains documents produits et diffusés par le

groupe, le contenu et la forme de ses communications et activités, ainsi que la couverture médiatique de ses actions.

4.1 Absence d'une politique d'immigration nationale par l'État japonais et diversification des problèmes rencontrés par les communautés migrantes au fil des époques

« Ce qu'on se demande, nous, c'est "À quoi peut bien penser le gouvernement? À quel genre de politique il peut bien penser?" » - *Ito, organisatrice syndicale*

Les cadres d'action collective, écrivent Benford et Snow (2000, p. 615), sont construits à travers la négociation d'une compréhension commune d'une condition ou situation problématique, de la responsabilité de ce problème et d'arrangements alternatifs désirables. Le premier processus d'identification du problème et d'attribution de sa responsabilité est qualifié par les auteurs de *diagnostic framing*, ou cadrage diagnostique. Dans le cas du groupe de défense des droits des migrantes et migrants faisant l'objet de notre étude, les problèmes identifiés correspondent principalement à ceux rencontrés plus généralement par les communautés migrantes du Japon, qui bénéficient de peu de droits, lesquels seraient de plus fréquemment bafoués. La responsabilité de ces problèmes est largement attribuée, par les militantes et militants du mouvement, à l'État japonais. Ils considèrent que le gouvernement central ne prend pas ses responsabilités en la matière. Ils déplorent en premier lieu l'absence d'une politique d'immigration nationale qui aborderait tous les aspects de l'expérience vécue des individus migrants au Japon. Ils revendiquent par ailleurs qu'une telle politique devrait considérer les migrantes et les migrants en tant qu'individus, plutôt qu'exclusivement en termes de « force de travail » et de « ressources humaines ». Ces revendications rejoignent les écrits de Komai (2015), qui qualifie le système de migration implanté par l'État japonais de « politique de contrôle », plutôt que comme un « système d'intégration ». Questionné au sujet des adversaires du groupe, Tanaka, un directeur, affirme d'emblée : « Fondamentalement, il s'agit de l'État japonais. [...] Les gouvernements locaux ont parfois aussi leurs problèmes, mais vraiment, c'est le gouvernement central, le problème. »

On peut d'entrée de jeu lire à cet effet, dans la brochure officielle du groupe la plus récente obtenue durant notre implication en son sein de l'automne 2017 à l'hiver 2018, et sur le site web officiel de l'organisation, l'énoncé suivant qui pointe dans la même direction:

En 2015, il y avait environ 2 100 000 résidents étrangers au Japon. Toutefois, le gouvernement japonais ne possède aucune politique d'acceptation des migrants qui ne se qualifient pas pour certaines catégories de compétences spécifiques. Ainsi, on retrouve au Japon des migrants sans statut de résidence. Cela contribue à un affaiblissement des conditions de travail et à la violation des droits de la personne, ce qui fait obstruction à la démocratie⁴⁸.

L'accent placé sur la problématique des migrantes et migrants irréguliers est lié à l'historique du groupe fondé dans les années 1990 par différentes organisations œuvrant auprès des migrantes et migrants sur l'ensemble du territoire japonais. Au fil des époques, la réalité des communautés migrantes au Japon a considérablement changé (Cf. Chapitre 1)⁴⁹, ce qui a mené à une diversification des activités du groupe de défense des droits.

Cette évolution à travers les décennies des processus de cadrage du groupe est conforme à la théorisation qu'en font Benford et Snow (2000, p. 628), qui écrivent que les cadres d'action collective ne sont pas fixes, mais sont continuellement constitués, reproduits, transformés ou remplacés à travers les activités d'un mouvement social, et sont affectés par le contexte socioculturel dans lequel ils se trouvent. Takahashi, une employée, explique en entretien les grandes lignes de cette évolution récente des activités de soutien aux migrantes et migrants au Japon :

En 2004, les problèmes liés au travail étaient majoritaires. Et qui plus est, il s'agissait souvent d'overstayers, beaucoup de gens du Bangladesh ou du Pakistan, bien qu'à cette époque leur nombre avait déjà commencé à diminuer... [...] En fait, les problèmes liés aux communautés migrantes, ils changent bien sûr selon les époques. Donc, dans les années 80 et 90, c'était surtout des problèmes liés aux **travailleurs**, presque tous les

⁴⁸ Toutes les traductions vers le français sont de l'étudiant-chercheur.

⁴⁹ Un changement important a été l'implantation dans les années 90 de voies « par-derrière » (*backdoor policies*) permettant aux migrantes et migrants dits peu ou pas qualifiés de travailler au Japon, et l'augmentation du nombre de nouvelles et nouveaux arrivants qu'elle a engendrée. Un autre changement de taille correspond aux efforts déployés par les autorités japonaises pour considérablement réduire le nombre de migrantes et migrants irréguliers (*overstayers*) au début des années 2000 (Kondo, 2015).

problèmes rencontrés. [...] En somme, ils venaient faire un coup d'argent, et ils ne rencontraient fondamentalement que des problèmes liés à leur travail. Mais, alors qu'ils sont venus au Japon et ont commencé à y vivre, de nombreux autres problèmes sont apparus, alors qu'ils commencent à se dire « je veux me marier », « je souhaite le divorce », « j'ai eu des enfants », « je suis tombé malade », « le renouvellement de mon visa pose problème », « je veux faire venir mes parents », etc. Donc, peu à peu, ce n'était plus que le travail, on en est venu à s'occuper de problèmes issus d'autres sphères de la vie.

À ce sujet, Benford et Snow (2000, p. 618) postulent que l'étude des cadres interprétatifs d'un mouvement social doit aussi se pencher sur le degré d'ouverture ou d'exclusivité des thèmes et idées incorporés. Les cadres, ajoutent-ils, varient de plus selon l'ampleur et l'influence d'un mouvement. À cet égard, l'évolution des activités du groupe selon les époques et les problèmes rencontrés par les personnes migrantes témoigne d'une ouverture grandissante des thèmes abordés, ainsi que d'une ampleur toujours plus importante du mouvement (malgré certaines difficultés rencontrées à cet effet et qui sont abordées plus loin dans ce chapitre) alors que le nombre de migrantes et migrants au Japon augmente chaque année depuis les dernières décennies et qu'ils deviennent de plus en plus visibles au sein de leurs communautés locales au Japon (Takezawa, 2008). Les cadres interprétatifs produits par le groupe ont donc aussi changé à travers les années, notamment en ce que se sont grandement diversifiés les problèmes identifiés et, par conséquent, les solutions proposées et l'appel à l'action collective qui en résulte.

Ces transformations des cadres interprétatifs d'action collective élaborés et diffusés par le groupe depuis sa création sont aussi reflétées dans un récent changement apporté au nom de l'organisation, qui a remplacé la mention de « travailleurs migrants » par celle, plus inclusive des expériences vécues et plus représentative des réalités contemporaines des communautés migrantes au Japon, de « migrants » ou « immigrants ». Takahashi explique ce changement :

Au début, au début des années 90, il s'est tenu un forum dans la région sur les travailleurs étrangers. Comme celui qu'on organise cette fois-ci, mais de plus petite ampleur. Et ça, c'était à propos des problèmes liés au travail. [...] [Plus tard], on a obtenu le statut d'organisme à but non lucratif, et là, c'est devenu à propos des **migrants**. On a enlevé la mention des travailleurs. Pourquoi? Eh bien, ça a changé comme ça parce qu'on ne peut plus ignorer les problèmes rencontrés qui ne sont pas de l'ordre du travail.

La théorie de Benford et Snow (2000, p. 623) stipule par ailleurs que les cadres d'action collective sont générés selon deux processus discursifs interactifs, soit l'articulation et l'amplification. Conformément au premier processus d'articulation, plusieurs problèmes contemporains plus concrets sont, à travers les activités et les publications du groupe, définis, rassemblés en catégories distinctes et traités selon leur priorité. Ils sont rassemblés en quelques catégories principales, ce qui facilite le travail militant. Par exemple, les directrices et directeurs sont affectés, selon leurs champs d'intérêt et leur expertise, à des groupes de travail se penchant sur des problématiques précises. De façon similaire, les actions de l'organisation sont généralement organisées par chacun de ces groupes, selon leur pertinence par rapport aux champs d'activité de ceux-ci. Les événements qui rassemblent l'ensemble des militantes et militants de l'organisation, tels que les rencontres bisannuelles avec diverses instances gouvernementales japonaises, sont aussi segmentés selon ces catégories. De plus, dans le magazine que publie régulièrement le groupe de défense à l'intention des individus et organisations qui en sont membres et du grand public, les sujets traités en dossiers spéciaux à chaque édition sont généralement organisés selon ces spécialités⁵⁰.

Étant donné la multitude des sujets traités par le groupe et notre intérêt pour les problématiques liées au travail et à l'immigration, nous nous sommes donc concentré, durant notre observation participante, aux activités portant sur ces enjeux. Le premier processus discursif étudié est donc celui d'articulation, qui consiste à la mise en relation d'événements et expériences afin qu'ils deviennent relativement unifiés (2000, p. 623).

Le sous-groupe se concentrant sur les enjeux de travail réunit différents membres, principalement des organisatrices et organisateurs syndicaux, et constitue un espace de partage d'informations portant sur des cas rencontrés et sur des solutions envisagées. C'est ce partage

⁵⁰ Par exemple, les principales catégories d'intérêt, et donc de travail militant, qui sont couvertes dans les éditions de l'année 2017 sont les suivantes : nationalité et diversité, étudiants étrangers, *overstayers*, soins de santé, bien-être et protection sociale, éducation et discours à caractère haineux (*hatespeech*). Ces choix de sujets, soulevés dans chacun des dossiers des éditions de 2017 du magazine, renvoient aussi aux catégories selon lesquelles sont segmentées les rencontres avec les représentantes et représentants gouvernementaux auxquelles procède le groupe, qui sont présentées à la section 2 portant sur le répertoire d'actions de l'organisation et du mouvement. Ces catégories sont les suivantes : *Technical Intern Training Program*, conditions de travail, politique d'immigration et de résidence, soins de santé, bien-être et protection sociale, enfants et jeunesse, femmes et pauvreté, réfugiées, réfugiés et leur détention, et enfin *hatespeech* et discriminations raciales.

qui permet au groupe de défense des droits d'identifier, à partir des événements particuliers rencontrés sur le terrain, des problématiques communes aux expériences individuelles des membres des communautés migrantes du Japon. Ito, une organisatrice syndicale, nous explique ainsi en détails comment se déroulent les séances portant de façon plus spécifique sur ces enjeux de travail, et où se rencontrent différents individus issus des milieux syndicaux afin de mettre en commun leurs activités, les difficultés rencontrées et les solutions imaginées :

Ce groupe de travail constitue la part centrale de mes activités au sein de l'organisation. Et quand on organise des forums nationaux ou des ateliers, j'assure la coordination des activités portant sur la sphère du travail. [...] On amène des cas... en général, on échange de l'information à propos de cas particuliers. C'est surtout ça. Par exemple, le cas d'un étudiant étranger... Comme nous l'a mentionné un membre récemment, certaines personnes ou certains groupes approchent les étudiants étrangers en leur disant qu'ils paieront leurs frais de scolarité. Ensuite, ils les font travailler pour un salaire dérisoire. Ils leur disent que quand ils termineront leurs études, s'ils travaillent encore au même endroit, ils auront droit à une exemption des frais de scolarité, qu'ils n'auront pas besoin de les payer. Ces étudiants se retrouvent donc à ne plus être libres de leurs mouvements, et à perdre le droit de travailler pour une autre compagnie. Si on n'avait pas cet espace entre nous, on n'aurait pas cette information portant sur ce genre de pratiques. On en prendrait connaissance si c'était dans les journaux, mais... C'est grâce à cet échange d'informations portant sur les cas sur lesquels travaille chaque syndicat, les précédents, les conseils, etc. qu'on prend connaissance des problèmes qui surviennent actuellement.

Takahashi élabore à ce propos. Elle explique le processus qui mène à cette articulation dans les actes verbaux et les communications écrites du mouvement. Cette mise en relation d'événements et d'expériences est rendue possible grâce au travail en réseau qu'effectue le groupe, en collaboration avec des organisations de terrain qui en sont membres et qui offrent du soutien direct aux migrantes et migrants :

Étant donné que le genre d'actions qu'on entreprend n'est pas de conseiller les individus, qu'on n'offre pas un soutien individuel à chaque personne, notre rôle est plutôt d'agir en mettant en commun les problèmes rencontrés sur le terrain qui viennent à nous et en se disant « ça, c'est vraiment problématique, on devrait procéder à du lobbying à ce propos ».

L'intérêt du groupe de procéder de la sorte, en réseau, est que tous les individus et organisations membres contribuent, par leurs activités régulières, aux actions du groupe de défense des droits des migrantes et migrants, par leur contribution à la mise en commun d'expériences et idées individuelles. Ces activités de cadrage diagnostique permettent donc de prendre connaissance et de synthétiser les difficultés rencontrées sur le terrain par les migrantes

et migrants afin d'identifier les problèmes communs qui sous-tendent ces événements et expériences et d'en attribuer la responsabilité, pour ensuite procéder à du *lobbying*.

Yamamoto, une directrice, explique la pertinence d'une telle approche à travers son expérience antérieure auprès des *overstayers* :

Il y avait un mouvement pour régulariser ces personnes, les *undocumented migrants*⁵¹, et j'étais impliquée auprès d'une organisation qui y prenait part. C'est à travers cette implication que j'ai compris qu'étant donné les limites de ce genre de mouvement en organisations, il est préférable de se rassembler pour échanger de l'information et ensuite décider quelles mesures on doit prendre.

L'ensemble des catégories de problèmes traitées par le groupe a toutefois comme origine commune l'absence d'une politique d'immigration intégrée, qui porterait sur tous les aspects de la vie des migrantes et migrants au Japon, outre le seul travail. Le groupe de défense des droits dénonce activement cette absence de politique nationale d'immigration et y propose différentes solutions. Conformément à la théorie de Benford et Snow (2000, p. 628), qui avancent que les cadres interprétatifs d'action collective sont élaborés à partir d'éléments culturels qui servent aussi lors de leur interprétation et évaluation, la brochure présentant la campagne la plus récente du groupe, élaborée en prévision de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo de 2020 et de l'attention médiatique que cet événement d'envergure internationale entraîne(ra) au Japon et à l'étranger, offre l'explication suivante du problème principal tel qu'identifié par le groupe. L'organisation déplore le fait que les concepts « d'unité dans la diversité » et « d'acceptation et de respect de la différence » établis par le comité organisateur des Jeux olympiques et paralympiques ne correspondraient qu'à des slogans promotionnels.

Plus de 2,3 millions d'étrangers. Plus de 1 million de travailleurs étrangers. 1 enfant sur 30 est né avec des origines diverses. En contexte de pénurie de main-d'œuvre, des expressions telles que « l'utilisation de talents étrangers » apparaissent dans les documents du gouvernement et dans les médias, et suggèrent une augmentation du nombre de travailleurs étrangers tout en précisant qu'on ne doit pas confondre cela avec une politique d'immigration.

⁵¹ En anglais dans le discours.

Les Jeux olympiques et paralympiques sont de plus mentionnés à plusieurs reprises dans le discours des personnes impliquées au sein du groupe et dans les cadres interprétatifs d'action collective qu'il élabore et diffuse. En ce sens, il est possible d'affirmer que la tenue d'un tel événement d'ampleur internationale entraîne des possibilités importantes dans la structure d'opportunités politiques contemporaine du mouvement, phénomène théorisé par Tilly et Tarrow (2015). En effet, la tenue prochaine de l'événement favorise de différentes façons l'action collective déployée par le groupe de défense des droits. Par exemple, lors d'une séance de travail au bureau de l'organisation, alors que nous devions entrer à l'ordinateur une série de slogans élaborés par les directrices et directeurs du groupe durant une rencontre précédente portant sur les orientations de l'organisation et ses activités, quelques-uns faisaient mention des J.O. À l'intention des étrangères et étrangers qui visiteront le Japon pour l'occasion, il est notamment écrit que, bien qu'ils puissent admirer la société japonaise durant leur séjour, ils ne doivent pas s'imaginer qu'il est possible pour eux de vivre et de travailler au Japon, en ce que le gouvernement japonais ne les désire que comme visiteurs temporaires. De tels slogans contribuent à dénoncer l'attitude de l'État japonais à l'endroit des travailleuses et travailleurs migrants, qu'il souhaite voir repartir pour leur pays d'origine une fois leur séjour de travail terminé (Kamata, 2008). Ainsi, l'organisation adapte ses cadres interprétatifs d'action collective à de nouveaux destinataires, soit dans ce cas les individus qui, depuis l'étranger, porteront leur attention sur les société et culture japonaises durant la période menant aux Jeux olympiques et paralympiques, et pourraient être exposés aux efforts de contre-cadrage déployés par l'État japonais à travers ses initiatives de *soft power*⁵².

L'absence d'une politique nationale d'immigration entraîne différents problèmes de taille, tel que certains commentateurs le mentionnent dans la littérature portant sur ces questions

⁵² Suite à l'éclatement de la bulle financière japonaise vers la fin des années 1980, le Japon a déployé des efforts dits de *soft power*, à travers la promotion et l'exportation de produits électroniques, de musique pop, d'architecture et de design de mode, d'animation, et de cuisine, afin d'accroître son influence sur la scène internationale (McGray, 2002). Par rapport à la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020, on peut notamment penser à la forme qu'a pris la cérémonie de fermeture des Jeux précédents, durant laquelle l'apparition du premier ministre japonais était inspirée du populaire jeu vidéo Super Mario Bros, les jeux vidéo correspondant aussi à un axe important des efforts de *Cool Japan* déployés à l'international afin de susciter un intérêt massif pour la culture populaire japonaise et une adhésion aux valeurs et intérêts de la nation.

et survolée au chapitre 1⁵³. Un premier exemple correspond à comment, tel qu'expliqué par Nagayoshi (2011), le soutien aux migrantes et migrants au Japon est souvent octroyé par les gouvernements locaux, préfectures et municipalités. Ces gouvernements disposant de ressources très inégales à travers le pays, cela entraîne des inégalités au sein même du groupe migrant. Par exemple, au sujet de ses activités de recherche, qui portent entre autres sur la réalité des enfants de parents migrants, Yamamoto nous explique :

Cette année encore, nous allons mener un sondage. Pour les enfants qui ne parlent pas le japonais, au sein des 23 municipalités que comprend Tokyo, le soutien offert diffère totalement selon la municipalité. C'est complètement différent! Précédemment, en 2002 environ, lorsque nous avons procédé à un tel sondage, il y avait des endroits où un budget important y était consacré et où le soutien en place était irréprochable, et d'autres endroits où il n'y avait absolument aucun budget alloué à cet effet. Et si le soutien en langue japonaise de ces enfants diffère de la sorte, leur éducation future aussi sera complètement différente entre eux.

Son expérience est conforme à ce qu'écrit Boulanger (2014), qui affirme que plusieurs problèmes auxquels les travailleuses et travailleurs migrants font face depuis les années 1980 n'ont pas été convenablement considérés par les autorités japonaises et subsistent à ce jour. Elle ajoute ainsi, en s'appuyant toujours sur son expérience antérieure : « Nous avons procédé à différents sondages et, même après 10 ans, rien ne s'est amélioré! Donc, nous nous sommes dit que nous le ferions de nouveau cette année. » Les inégalités en matière d'éducation chez les familles migrantes constituent un problème de taille auquel s'intéresse le groupe de défense des droits. Les taux d'admission au *senior high school* (高等学校 koutou gakkou) y sont bien moindres que ceux de la population japonaise générale⁵⁴. Sur ces enjeux, le groupe organise

⁵³ Il s'agit notamment du fait que les migrantes et les migrants sont généralement admis en tant que travailleuses et travailleurs temporaires, et pas en tant que résidentes ou résidents de long terme (Parrenas, 2010) et qu'ils souffrent ainsi d'un manque de participation et de représentation politiques (Komai, 2001).

⁵⁴ À ce propos, Hayashizaki (2015) écrit que, bien qu'il n'existe pas de données de portée nationale en la matière, les données rassemblées par des gouvernements locaux où les communautés migrantes sont plus importantes permettent d'affirmer que ces taux d'admission au *senior high school* (qui ne fait pas partie de l'éducation obligatoire au Japon) ont augmenté dans les dernières années pour atteindre plus de 80 % à certains endroits. Ces taux demeurent toutefois toujours inférieurs à ceux de la population japonaise générale, au sein de laquelle 98 % des étudiantes et étudiants gradués du *junior high school* poursuivent leurs études. De plus, ces données ne permettent pas de rendre compte du haut taux de décrochage scolaire chez les étudiantes et étudiants de familles migrantes, ni du fait que la plupart fréquente des établissements à temps partiel ou de cours par correspondance, complexifiant les inégalités subies par rapport au groupe majoritaire.

notamment une série de séminaires, durant lesquels il invite des chercheuses et chercheurs issus de l'immigration au Japon à présenter leurs projets de recherche portant sur des problématiques pertinentes aux activités du mouvement. Une édition de cette série de séminaires à laquelle nous avons pu assister a notamment porté sur les enjeux de logement chez les résidentes et résidents étrangers, et sur leur intégration aux communautés japonaises locales, dans un contexte où les discriminations au logement à l'endroit de ces populations sont encore fortes⁵⁵ (Komai, 2001) et où, écrivaient plus récemment Iwata et Nemoto (2018), la perception de la majorité japonaise est peu favorable à l'égard des communautés migrantes provenant de pays non occidentaux, qui représentent une menace potentielle à la morale du Japon. Il s'agit ainsi d'une façon d'encourager ces individus d'origines diverses qui ont pu poursuivre des études de maîtrise et de doctorat malgré les tendances statistiques en la matière, mais aussi d'une occasion de disséminer auprès d'un public universitaire souvent japonais de l'information portant sur les réalités vécues par les communautés migrantes.

Le deuxième processus discursif, qui fait suite à celui d'articulation, correspond au processus d'amplification, selon lequel on place l'accent sur certains problèmes, événements ou croyances comme étant plus importants (Benford et Snow, 2000, p. 623). Un tel problème central, identifié par le groupe et pour lequel sont déployées de nombreuses ressources et énergies, est celui du *Technical Intern Training Program* et des difficultés rencontrées par les apprenties et apprentis qui y participent. Tout comme certains commentateurs l'ont fait dans la littérature scientifique portant sur le programme japonais et son implantation (Kazama, 2007), Takahashi affirme d'emblée à ce sujet : « Honnêtement, nous accusons souvent le Technical Intern Training Program d'être un système d'esclavage. » Une plage horaire déterminée – dont la durée est la plus longue – est par ailleurs exclusivement réservée à ce programme durant les rencontres bisannuelles avec le gouvernement. Selon nos observations lors de la séance du

⁵⁵ Sur ces enjeux, Jones, une bénévole, nous a aussi fait part d'une expérience personnelle de discrimination au logement. Lorsqu'une organisation *grassroots* de soutien aux migrantes et migrants du Japon qu'elle dirige avec d'autres personnes a tenté de louer un local pour la tenue de ses activités, les organisatrices et organisateurs non japonais se sont fait refuser la location du local, décision expliquée par l'agence d'immeuble responsable par le fait qu'il s'agirait de la politique de la compagnie : « *no foreigner* ». Heureusement pour Jones et son groupe, certaines personnes de nationalité japonaise siègent aussi sur le conseil administratif de l'organisation. Ce n'est vraisemblablement toutefois pas le cas de tous les groupes *grassroots*, formés par et pour les communautés migrantes du Japon, qui pourraient ne pas détenir les liens de confiance nécessaires avec des individus japonais afin qu'ils se portent garants dans la signature d'un tel contrat.

printemps 2018, il s'agit du segment durant lequel le nombre de personnes dans l'assistance augmente le plus considérablement, tout comme le ton, alors que les individus prenant part aux discussions pour le compte du groupe de défense se fâchent et adoptent un ton accusateur et un langage très familier par moments, ce qui est inhabituel pour ce genre de contexte formel de rencontre avec les représentantes et représentants du gouvernement japonais, qui jouissent d'un statut social élevé.

Les problèmes rencontrés par les apprenties et apprentis, selon le groupe de défense des droits, sont nombreux et de nature diverse. Selon un document explicatif distribué aux participantes et participants de l'édition du printemps 2018 des rencontres ministérielles, les principaux problèmes récemment rapportés à différentes organisations de soutien membres du mouvement et rassemblés par le groupe correspondent aux suivants : retours forcés au pays d'origine, manque de régulation des établissements qui envoient les migrantes et migrants à partir du pays d'origine, surveillance constante de ces derniers par de tels établissements situés au Japon, cas où ces organisations refusent de collaborer lorsque contactées par les syndicats alors que la loi les y oblige, etc. Ces problèmes sont complémentaires à ceux qui sont mentionnés dans la littérature couverte au chapitre 1 par les auteures et auteurs ayant écrit au sujet du programme, soit principalement ceux qui renvoient aux relations contractuelles compliquées et parfois abusives dans lesquelles sont placés les migrantes et migrants (Kamibayashi, 2015), les frais exorbitants qui leur sont demandés par ces intermédiaires pour pouvoir venir au Japon et l'impossibilité de changer d'employeur, même lorsqu'ils subissent de mauvais traitements (Bélanger et al., 2011).

Un cas particulier d'importance a été soulevé par le directeur Tanaka lors des discussions avec les représentantes et représentants ministériels, et a ensuite entraîné la tenue d'une conférence de presse par le groupe quelques semaines plus tard, en plus d'être abordé lors d'une action annuelle de revendication d'envergure. Il s'agit de l'affectation d'apprenties et apprentis à des tâches de nettoyage de sites contaminés par la radiation entraînée par la triple tragédie d'un tremblement de terre et d'un *tsunami* suivis d'un accident dans une centrale nucléaire dans l'est du pays en 2011. Selon les informatrices et informateurs, ces apprenties et apprentis n'avaient pas connaissance de la nature dangereuse de leur tâche au moment de la réaliser. Cet événement, cohérent avec les affirmations et actions de l'organisation, qui dénonce depuis des

années les abus que le *Technical Intern Training Program* entraîne, a permis une résonance importante des cadres interprétatifs du groupe de défense des droits, alors que le cas a été ensuite relayé par les médias nationaux et internationaux. Takahashi, une employée, ajoute à ce sujet :

C'est un cas qui représente bien [ce qu'on dit souvent, que le programme des apprentis en est un d'esclavage]. Alors qu'ils n'avaient rien vu du contenu de leur contrat, qu'ils ne le comprenaient pas, on leur fait faire ce travail dangereux. C'est une situation dans laquelle il y a de réelles répercussions sur leur santé aussi. C'est vraiment affreux, une histoire affreuse.

De plus, ce cas particulier illustre bien les processus d'articulation et d'amplification auxquels procède le groupe de défense des droits. Il a ainsi d'abord été traité par un syndicat membre qui était en contact avec les apprenties et apprentis impliqués, à qui il est aussi venu en aide au moment où ils ont fui l'employeur. Le syndicat a ensuite informé les autres organisations membres du mouvement social de la situation, et une importance considérable a été attribuée à ce cas particulier représentant ce qu'il dénonce. Le groupe de défense des droits a enfin procédé à un travail *d'advocacy* sur cette base.

Un autre problème soulevé quant au *Technical Intern Training Program*, et qui est répété dans la plupart des revendications du groupe, concerne la rareté des données que possède le gouvernement japonais à propos des réalités vécues par les migrantes et migrants sur son territoire. Ce problème témoigne aussi par conséquent du peu de contrôle réel que l'État japonais détient sur les différents acteurs sociaux impliqués dans son implantation, notamment auprès des intermédiaires, au Japon et à l'étranger, qui assurent le lien entre les apprenties et apprentis et les employeurs et qui ont souvent été accusés d'abus (Kamata, 2008). Par exemple, dans le cas des apprenties et apprentis, les résultats d'une récente enquête n'ont été annoncés que récemment par le ministère de la Justice japonais⁵⁶.

Une problématique récurrente, particulièrement pour les apprenties et apprentis, mais aussi rencontrée par d'autres catégories de migrantes et migrants, correspond au faible niveau

⁵⁶ Un nombre de 9 052 apprenties et apprentis se sont sauvés de leur employeur et sont disparus en 2017, et plus de 171 personnes participant au programme sont décédées durant leur séjour au Japon entre 2012 et 2017, notamment par accidents de travail (28), maladie et surtravail (59) et suicides (17) (The Japan Times, 29 mars 2019).

de langue japonaise requis par différents programmes de travail étranger au Japon, qui entraîne une difficile intégration des travailleuses et travailleurs au sein des communautés locales auxquelles ils appartiennent. Schans (2012) écrit à cet effet que la connaissance de la langue permet une meilleure intégration à la société japonaise, en ce que les Japonais et Japonaises ne maîtrisent que peu souvent l'anglais, phénomène auquel s'ajoute le fait que la majorité des migrantes et migrants ne provient pas de pays anglophones. On peut aussi vraisemblablement postuler qu'une telle difficulté à communiquer avec ses collègues peut entraver la formation d'un sentiment de solidarité ou bien une tentative d'organisation collective dans les milieux aux difficiles conditions de travail où se côtoient parfois des Japonais et des migrants⁵⁷. Lors des discussions portant sur le *Technical Intern Training Program*, auquel le secteur des soins (*care*) a été ajouté en novembre 2017, des membres du groupe ont notamment questionné le gouvernement à savoir si le niveau de langue requis pour les travailleuses et travailleurs de soin leur permettra effectivement de bien communiquer avec les personnes qui reçoivent leurs soins, dans une industrie où la communication est primordiale⁵⁸. À ce sujet, Jones, une bénévole qui travaille aussi à temps plein dans le secteur du *care*, affirme :

I think care work is an area where there is a severe lack of people. Not many people want to do care work, because it has very low pay and quite difficult issues with working. And, so, now the Japanese government makes the policy to bring in foreigners to be care workers and they even try to make the technical trainee system fill this labor gap as well. And they made the Japanese language requirement very low⁵⁹. [...] And in care work, communication is... the core of your work. (rires)

⁵⁷ Chez les apprenties et apprentis, certains employeurs vont jusqu'à interdire aux travailleurs d'utiliser un téléphone et à scruter leurs correspondances (Kamata, 2008), alors que d'autres interdisent tout contact avec l'extérieur de l'entreprise (Bélanger et al., 2011). Enfin, Kamibayashi (2015) ajoute que certains isolent leurs travailleurs et leur demandent de se surveiller entre eux.

⁵⁸ Nous avons aussi pu assister durant notre observation participante à une conférence coorganisée par le groupe de défense des droits et portant sur des enjeux similaires. Elle a porté sur un précédent programme de travailleuses de soins étrangers, des *care workers* et infirmières surtout originaires de pays de l'Asie du Sud-Est, et sur les difficultés rencontrées par celles-ci. La conférence était donnée en prévision de l'élargissement du *Technical Intern Training Program* aux milieux de la santé en novembre 2017. Sur les questions de langue japonaise, on y a notamment appris que le nouveau programme requiert un niveau inférieur à celui que nécessite son itération précédente, dans le cadre duquel survenaient déjà toutefois des problèmes quant aux capacités en langue japonaise des candidates étrangères. De plus, les activistes déplorent le fait que le test sur lequel est basée cette évaluation soit de nature « questions-réponses » et n'évalue pas du tout les habiletés communicationnelles des travailleuses, dans un domaine où elles sont toutefois indispensables et où les termes utilisés sont souvent spécialisés.

⁵⁹ Le *Japanese Language Proficiency Test* est un populaire test de langue japonaise à l'intention des personnes pour qui ce n'est pas la langue maternelle, généralement utilisé par les employeurs et institutions éducationnelles

So, I very much worry about the problems that foreigners will face if they're told they only need this level of Japanese and they cannot communicate with the people they're caring for. And also their other Japanese colleagues.

De nombreux problèmes subsistent aussi sur le plan des travailleuses et travailleurs migrants admis au Japon avec d'autres statuts de résidence. Ces problèmes sont identifiés et traités par le groupe de défense des droits, en particulier par le sous-groupe qui s'intéresse aux questions du travail. Interrogée au sujet de la nature des consultations auxquelles elle prend part dans ses activités de soutien auprès de tels individus, Ito, une organisatrice syndicale qui fait partie du sous-groupe, répond que : « Le plus fréquent, c'est le renvoi soudain⁶⁰ ». Elle précise ensuite que, pour des personnes migrantes, le problème est aggravé en ce qu'elles perdent du coup leur droit de résider au Japon et parfois aussi leur logement, lorsqu'il est fourni par l'employeur. Ces aspects du droit japonais sont abordés dans la section suivante, portant sur la structure d'opportunités politiques, en ce qu'ils peuvent rendre la revendication plus ardue pour les migrantes et migrants. Le directeur Tanaka, qui agit aussi au sein d'un syndicat qui comprend quelques centaines de membres étrangers, nous explique au sujet du mouvement pour l'amélioration des conditions de travail :

Nous, on se mobilise principalement pour les newcomers, qui sont arrivés dans les années 90, 80, et qui ont commencé à travailler dans les petites et moyennes entreprises. [...] Nous, notre syndicat, il opère dans ces petites et moyennes entreprises. Donc, le terrain de nos activités n'a pas changé. Le terrain est le même, c'est que les travailleurs migrants y sont entrés en masse. Et, dans les petites et moyennes entreprises, à la base les salaires sont faibles, il y a des accidents de travail, etc.

Les dires du directeur font écho à la littérature scientifique portant sur la segmentation des marchés du travail japonais, qui rend compte des difficiles conditions de travail qu'on

lors de l'admission de candidates et candidats étrangers. Le test est divisé en cinq niveaux selon les aptitudes des étudiantes et étudiants, soit de N5 (le plus facile) à N1 (le plus difficile). Sur le site web officiel du test, on peut lire du niveau N4, requis pour les travailleuses et travailleurs de soin (*care workers*), qu'il s'agit principalement d'une mesure de la compréhension élémentaire du japonais appris en classe. Les niveaux supérieurs N1 et N2, quant à eux, mesurent la compréhension de la langue japonaise utilisée dans une variété de situation de la vie courante. À titre informatif, le test est administré dans les 47 préfectures du Japon et dans plus de 85 pays, et plus de 1 009 074 personnes s'y sont inscrites durant les deux éditions de 2018 seulement (The Japan Foundation/Japan Education Exchanges and Services, 2012).

⁶⁰ D'autres problèmes d'importance rencontrés par les travailleuses et travailleurs migrants consistent principalement, selon nos observations et le discours des informateurs et informatrices, en le non-paiement des salaires et la non-application de l'assurance en cas d'accident de travail.

retrouve dans les petites et moyennes entreprises (Komai, 2001 ; Mouer et Kawanishi, 2005). De plus, selon de récentes statistiques à cet égard, il s'agit aussi des entreprises au sein desquelles la proportion de travailleuses et travailleurs migrants est la plus importante (Ministry of Health, Labour and Welfare, 2017a). En somme, on comprend donc que la stratégie du gouvernement japonais, qui cherche à combler les besoins de main-d'œuvre dans les secteurs et entreprises qu'évitent depuis quelques décennies les individus japonais (Sellek, 2001), entraîne ces problèmes de faibles salaires, de conditions difficiles, et d'accidents de travail fréquents que rencontrent les travailleuses et travailleurs migrants.

S'ajoutent à cela les discriminations à l'emploi liées à la citoyenneté, qui trouvent leurs racines dans les discriminations historiques, bien que toujours fréquentes, à l'endroit des résidentes et résidents permanents spéciaux, qui en sont parfois à leur quatrième génération, mais ne jouissent pas de la citoyenneté japonaise en raison du principe d'acquisition de celle-ci, de transmission par les parents (Kondo, 2015). La directrice Yamamoto, questionnée à propos des difficultés rencontrées par les étrangères et étrangers au Japon, nous explique la problématique comme suit :

Au Japon, il y a encore le problème du droit de vote⁶¹. Ensuite, dans les emplois de la fonction publique aussi, il y a des endroits où tu peux devenir petit fonctionnaire, et des endroits où tu ne le peux pas. En fait, ça diffère selon la région. [...] Au niveau national, c'est absolument impossible. Dans les régions, chaque gouvernement local peut décider, mais étant donné qu'à la base, au niveau national ils disent que tu ne peux pas, il y a plusieurs régions où c'est aussi difficile. Des endroits qui sont absolument interdits aux étrangers, il y en a beaucoup encore. Et ça dépend de l'emploi. Il y a des places où, pour un tel travail, c'est aussi ouvert pour un étranger. À Tokyo, ou à Kanagawa, c'est devenu assez accepté, mais il y a deux types d'obstacles. La restriction au recrutement veut dire que c'est impossible d'entrer dès le départ. Déjà impossible. Mais la restriction à la nomination veut plutôt dire que tu ne peux pas occuper un poste décisionnel. Et en principe la restriction au recrutement a pas mal été abolie, mais la restriction à la nomination est encore très fréquente.

⁶¹ Les communautés migrantes et étrangères ne détiennent pas le droit de vote, et souffrent ainsi d'une participation et d'une représentation politiques limitées (Komai, 2001).

On comprend de son exposé des différentes discriminations à l'embauche⁶² que subissent les travailleuses et travailleurs migrants au Japon que l'absence de politique d'immigration intégrée de niveau national entraîne de plus des inégalités entre les différentes régions du pays, comme c'est le cas des services octroyés aux populations migrantes résidant dans les différentes localités japonaises.

Enfin, le non-respect des droits des migrantes et migrants entraîne de plus divers problèmes associés, tels qu'une importante pauvreté au sein de ces populations, en raison de la faiblesse des salaires, des discriminations sur les marchés du travail, des phénomènes de non-paiement des salaires et d'assurances diverses lorsque les travailleuses et travailleurs y ont droit, des conditions de travail difficiles, et, chez les familles, de la faible scolarisation des jeunes. À cet égard, Kobayashi, une directrice qui fait partie du groupe de travail sur la pauvreté, nous explique la situation comme suit lorsqu'interrogée à propos de ses motivations à participer au mouvement social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants du Japon :

Moi aussi, j'interviewe des travailleurs étrangers, et ils l'ont vraiment difficile! Leurs conditions de travail, si on les compare avec celles des Japonais, sont absolument mauvaises. Particulièrement parce que je m'intéresse aux enjeux de pauvreté. Malgré le fait qu'ils travaillent, leur vie ne s'améliore pas du tout. Ils sont nombreux pour qui la vie ne s'améliore pas malgré le travail. Parce qu'ils ont pris la peine de venir jusqu'au Japon de loin pour travailler, je crois que, comment dire... bien qu'ils puissent gagner plus qu'ils le feraient au pays d'origine, ils devraient simplement être payés pour le travail effectué, je crois qu'ils devraient pouvoir recevoir leur juste dû et différentes protections sociales. Eh bien, contribuer à changer les choses à ce niveau-là correspondrait à ma motivation... Ce n'est pas réglé! Mais si on pouvait changer les choses, ce serait ma motivation.

⁶² Ces enjeux de discriminations à l'embauche et aux promotions professionnelles constituent des problématiques qui touchent particulièrement les *oldcomers* qui détiennent le statut de résidente ou résident étranger permanent spécial, en ce que les apprenties et apprentis qui font partie du *Technical Intern Training Program*, notamment, détiennent un permis de travail nominal qui ne leur permet pas de changer d'employeur.

4.2 Double solution d'adoption d'une politique nationale d'immigration et de reconnaissance d'une société japonaise multiethnique et multiculturelle

« If they could just make a real immigration system (...) [and] “If they don't make it, we're gonna make it!” » - *Johnson, bénévole*

Après avoir identifié le ou les problèmes cruciaux, les avoir articulés et amplifiés et après avoir pris soin de bien repérer l'adversaire principal, l'étape suivante, écrivent Benford et Snow (2000, p. 616-617), est celle de *prognostic framing*, ou cadrage pronostic. On doit y articuler une proposition de solutions au problème préalablement identifié. Dans le cas du groupe de défense des droits des migrantes et migrants étudié, deux solutions principales guident leurs actions, soit l'établissement d'une politique nationale d'immigration qui aborde toutes les facettes des expériences vécues par les personnes migrantes et étrangères au Japon et qui honore leurs droits, et ensuite la revendication pour la reconnaissance d'une société japonaise multiethnique et multiculturelle.

En premier lieu, pour ce qui est du problème central qu'identifie le groupe et sur lequel il travaille depuis sa création dans les années 1990, soit l'absence d'une politique d'immigration intégrée de niveau national, il suggère, à travers la description de ses activités d'*advocacy*, que « de réformer les systèmes et les politiques au niveau national et de les connecter avec les efforts locaux constitue la meilleure façon d'établir les droits des migrants et des personnes de nationalités étrangères⁶³ ». Pour remédier à la faiblesse des droits octroyés aux personnes

⁶³ La distinction opérée entre les migrantes, migrants et les personnes de nationalités étrangères est importante en ce que les activités du groupe, bien qu'elles se concentrent maintenant sur les enjeux liés aux *newcomers*, selon nos observations et les informatrices et informateurs rencontrés, concernent aussi les réalités vécues par les communautés dites *oldcomers*, en particulier les résidentes et résidents spéciaux généralement coréens et qui sont souvent nés et ont grandi au Japon (Mazumi, 2014). Par rapport à une identité japonaise majoritaire, dont l'élaboration et la promotion durant les deux derniers siècles sont attribuées par Befu (2009) à l'État japonais, les deux groupes peuvent être considérés comme minorisés. L'auteur écrit que l'approche conventionnelle en matière d'identité japonaise, aux caractéristiques uniformes et ne permettant pas de variations internes, correspond aux critères dits objectifs de l'affiliation étatique, de la langue et des compétences culturelles (2009, p. 29).

migrantes au Japon et au non-respect de ceux – même limités – dont elles devraient jouir, l'organisation revendique l'établissement et la protection de tels droits par l'élaboration d'une politique nationale d'immigration. Les solutions proposées, notamment à travers ces politiques d'immigration que le groupe élabore et propose, évoluent selon les époques, alors que les problèmes identifiés se transforment et se diversifient. Takahashi, une employée, explique :

L'an prochain, on lance une proposition de politique d'immigration. Jusqu'à maintenant, on l'a fait deux fois, en vrai. [...] Et durant ces 10 dernières années, le temps a passé, et on doit la renouveler. C'est incontournable, parce que l'époque et la situation ont changé.

Takahashi explique de plus la pertinence de ces activités de formulation d'une politique d'immigration comme suit :

Par exemple, en ce moment, le Technical Intern Training Program est véritablement problématique, donc lorsqu'on dit qu'on doit l'abolir, on doit proposer une alternative quant au genre de système qui serait nécessaire par la suite. Donc il y a aussi tout ce travail de proposition de politiques.

Le directeur Tanaka ajoute au sujet de ce que vise le groupe :

Eh bien, il y a la loi de l'immigration, n'est-ce pas. Une politique d'immigration, une politique d'immigration qui a de l'allure. [...] Ensuite, qu'on établisse un système qui permette aux travailleurs de venir au Japon en tant que travailleurs⁶⁴. Abolir le Technical Intern Training Program, les systèmes de ce genre.

En somme, une telle politique nationale d'immigration, selon le groupe, pourrait continuer de répondre aux besoins de main-d'œuvre que connaît le pays aux prises avec de graves pénuries et le vieillissement de sa population (Kondo, 2015) tout en garantissant les droits des migrantes et migrants et en les considérant en tant que personnes dont on reconnaît la contribution à la société japonaise plutôt que simplement comme force de travail temporaire.

Benford et Snow (2000, p. 628) soulignent que les cadres d'action collective sont de plus affectés par le contexte socioculturel au sein duquel ils sont élaborés et diffusés, entre autres par

⁶⁴ L'idée proposée est de reconnaître les migrantes et migrants comme travailleurs, plutôt que comme « étudiants », qu'on reconnaisse leurs qualifications et leur contribution à la société japonaise, et qu'ils bénéficient ainsi de droits tels que la liberté de changer d'employeur.

sa structure d'opportunité politique. À ce sujet, l'élaboration d'une politique d'immigration correspond à un processus stratégique du groupe cohérent avec le contexte politique actuel, alors que durant la période de notre observation participante en 2017 et 2018, le gouvernement s'apprêtait à établir un nouveau statut de résidence à l'intention des travailleuses et travailleurs migrants afin de leur permettre d'occuper des postes dits non qualifiés ou peu qualifiés dans l'objectif de remédier aux importantes pénuries de main-d'œuvre que subissent ces secteurs⁶⁵.

Ensuite, de façon complémentaire à ces changements législatifs demandés, le groupe de défense des droits revendique aussi la reconnaissance d'une société japonaise (déjà) multiethnique et multiculturelle. Cette reconnaissance serait établie par un changement des mentalités de la majorité japonaise à l'égard des différences ethniques et culturelles. On peut lire dans la littérature officielle que le groupe produit et diffuse, sous la rubrique « Notre mission », que « Notre but est de créer une meilleure société multiethnique et multiculturelle au Japon par la promotion des droits des migrants et de leurs moyens de subsistance et en encourageant leur autonomie. » Questionné sur ces objectifs du groupe, le directeur Tanaka explique que : « Lorsqu'on se demande quel genre de société on veut pour l'avenir, qu'est-ce qu'on veut en faire, je crois que fondamentalement il n'y a pas d'autre option que la société multiethnique et multiculturelle qu'on met de l'avant. »

Alors que Benford et Snow (2000, p. 628-629) soulignent que les cadres d'action collective sont de plus affectés par les opportunités et contraintes culturelles, la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo de 2020 constitue une telle opportunité dans le cadre de ces activités de cadrage pronostic selon certaines personnes interrogées. Ainsi, la directrice Yamamoto nous dit :

À court terme, je dirais, il y a les Jeux olympiques de 2020, c'en est un [objectif du groupe]. Moi, et d'autres personnes aussi peut-être... moi, j'étais contre les Olympiques. Mais, maintenant que ça a été décidé, on doit les utiliser, saisir l'opportunité et faire valoir l'idée selon laquelle le Japon est multiethnique.

⁶⁵ Il s'agit principalement des industries du *care*, de la restauration, de la construction, du nettoyage de bâtiment, de l'agriculture, de la fabrication de produits alimentaires, de l'hôtellerie, du traitement des matériaux et de la construction navale/marine (Jiji Press, 25 décembre 2018).

Yamamoto développe ensuite au sujet des objectifs du mouvement, en expliquant qu'il s'agit d'abord d'obtenir une égalité systémique pour les personnes qui ne sont pas issues du groupe majoritaire. De plus, au-delà de l'acquisition de droits et de leur reconnaissance par le système, ou l'État, la reconnaissance d'une société japonaise multiethnique et multiculturelle vise aussi l'acceptation plus sociale, voire culturelle, de la différence, de ces personnes marginalisées par la majorité japonaise, qui se croit toujours homogène aux plans de la langue et de la culture (Akashi, 2014).

[Nos objectifs], fondamentalement, il s'agit d'obtenir l'égalité dans la multiethnicité et le multiculturalisme. D'établir, au niveau du système, une égalité en tant qu'être humain. [...] Donc d'éradiquer ce genre de discriminations, les discriminations systémiques. Je comprends qu'il est impossible de devenir complètement égaux, qu'il est impossible que les citoyens et les étrangers aient exactement les mêmes droits. Mais un premier truc est de changer les choses qui nous paraissent étranges alors que les mœurs, elles, changent. Et en plus de changer le système, changer les mentalités des gens. Parce que les discriminations sont enracinées profondément, au Japon. [...] Quand il s'agit d'étrangers, comment dire... on peut les embaucher à faible salaire. Ou de dire « dans le cas des étrangers, c'est comme ça ». Changer ce genre de mentalités discriminatoires.

Kobayashi, une directrice, rend aussi compte de cette proposition d'une double solution d'amélioration des droits et de reconnaissance sociale lorsqu'elle nous entretient au sujet des objectifs tant à court qu'à long terme de l'organisation :

Eh bien, à court, à court terme, il s'agit d'améliorer leurs droits pour que la vie des migrants s'améliore matériellement. Concrètement, de modifier les lois. Et à long terme, on travaille pour l'avènement d'une société où, au Japon, il devienne évident qu'on y trouve des gens aux origines étrangères. Que ces personnes n'aient pas à devenir japonaises, ne soient pas assimilées, mais bien qu'elles puissent vivre en voyant leurs origines respectées.

Benford et Snow (2000, p. 630) écrivent de plus que la nature des destinataires peut aussi influencer la forme et le contenu du message porté par un mouvement, en ce qu'il peut devoir rejoindre différents destinataires, dont les intérêts, valeurs, croyances et connaissances divergent. Ainsi, les activités destinées aux individus japonais et aux communautés migrantes, plutôt qu'aux seules autorités et personnalités politiques, entraînent une adaptation des cadres interprétatifs d'action collective élaborés et diffusés. On peut mentionner à titre d'exemples de telles actions destinées aux individus japonais et aux communautés migrantes la campagne du groupe pour la reconnaissance d'une société japonaise multiethnique et multiculturelle et une

journée de célébration des migrantes et migrants qu'il organise. L'objectif premier de cette dernière est de rassembler les personnes migrantes, de célébrer leur culture, et de mettre de l'avant leurs voix et leurs expériences à travers la photographie, la vidéo, le chant, la nourriture et d'autres formes artistiques et culturelles, ainsi que par des discours à caractère plus revendicateur. Yamamoto, une directrice, nous dit de ces activités : « Cette campagne, et l'activité de célébration, ce sont des actions destinées à la société civile. Pour changer les mentalités, pour lui dire "votre voisin non japonais, c'est ce genre de personne". »

La résonance de ces activités de cadrage pronostic, qui proposent comme solutions l'élaboration d'une politique nationale d'immigration et la reconnaissance d'une société japonaise multiethnique et multiculturelle, se heurte toutefois aux activités de contre-cadrage déployées dans la société japonaise au sujet de l'immigration. Tout comme le souligne Akashi (2014), l'immigration a historiquement peu figuré au programme politique japonais, l'État japonais et les principaux médias préférant désigner les communautés migrantes par des termes tels que travailleurs étrangers (外国人労働者 *gaikokujin roudousha*) ou encore ressources humaines étrangères/internationales (外国人材 *gaikoku jinzai*). De telles activités de contre-cadrage sont facilitées par la nature temporaire des programmes de travail que propose l'État japonais, et qui permettraient de combler les besoins de main-d'œuvre sans poser de menace de long terme à l'homogénéité perçue par ces observateurs (Bartram, 2005). Les discriminations à l'endroit des différences ethniques et culturelles entraînent de plus une entrave à la résonance des cadres interprétatifs élaborés et diffusés par le groupe.

La fidélité narrative des cadres interprétatifs d'action collective agit aussi sur leur résonance, selon leur cohérence avec les narratives culturelles, écrivent Benford et Snow (2000, p. 622). À ce sujet, Takahashi, une employée, émet l'hypothèse que la croyance répandue selon laquelle la grande majorité des personnes au Japon est japonaise, qui renvoie au mythe d'homogénéité ethnique popularisé à travers la période de l'après-guerre et faisant partie du nationalisme japonais (Sellek, 2001), entraînerait une relégation des considérations portant sur les étrangères et étrangers au second plan et une distinction marquée entre les deux groupes. Elle nous dit à ce propos :

La question des étrangers et de leur acceptation au Japon est tout le temps pensée comme distincte. [...] Ce que je vois, c'est que d'abord, en premier lieu, on doit protéger les droits des Japonais. Ensuite, et seulement s'il y a de l'espace pour eux, on peut considérer les étrangers. [...] La raison pour cela est qu'au pays, l'idée selon laquelle la très grande majorité est japonaise reste extrêmement forte.

Outre ces processus stratégiques d'élaboration d'une politique nationale d'immigration et de promotion d'une société japonaise déjà multiethnique et multiculturelle, d'autres processus stratégiques de cadrage ont aussi été entrepris en prévision des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo de 2020. Outre la visibilité qu'offrira cet événement d'envergure auprès des médias locaux et internationaux et de l'intérêt qu'il suscite déjà pour la société japonaise contemporaine et ses défis, et pour les revendications que porte le groupe de défense des droits plus particulièrement, la venue des Jeux olympiques et paralympiques entraîne aussi certains avantages matériels pour l'organisation. Par exemple, la directrice Yamamoto nous explique comment il est possible d'utiliser les ressources prévues dans le cadre de l'événement afin d'améliorer les services offerts aux résidentes et résidents étrangers, en ce que ces services seront aussi utilisés par les visiteurs internationaux en prévision des J.O. :

Pour ce qui est en lien avec les Jeux olympiques, c'est facile d'obtenir des fonds. Et on travaille fort là-dessus parce que c'est aussi facile d'obtenir des fonds pour toutes choses qui concernent les étrangers. On œuvre à changer les services qui ne sont pas à point actuellement. Par exemple, la question de la disponibilité des ressources en langues étrangères, en utilisant le budget débloqué, eh bien on peut les traduire en différentes langues.

La question de la disponibilité des ressources en langues étrangères est très importante au Japon, où l'enseignement de la langue japonaise est généralement offert par des bénévoles, et où les programmes intensifs introductifs pour les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes ne sont pas suffisamment institutionnalisés⁶⁶ (Kondo, 2015). À cet égard, le groupe a aussi publié différents écrits pratiques à l'intention des étrangères et étrangers, et des individus et organisation qui leur offrent du soutien, et les ont traduits en anglais et en chinois. Des efforts sont aussi déployés afin d'offrir de l'interprétation en langues étrangères lors des événements⁶⁷.

⁶⁶ Une nouvelle loi a toutefois été promulguée en juin 2019 à cet effet (The Japan Times, 21 juin 2019). Cette loi impute la responsabilité en matière d'instruction du japonais comme langue seconde à l'intention des étrangères et étrangers au gouvernement. On peut lire dans l'article qu'elle ne spécifie toutefois pas encore les mesures que le gouvernement doit prendre, et que son efficacité dépendra grandement du financement qui y sera alloué.

⁶⁷ Principalement en anglais, espagnol, portugais, chinois et vietnamien.

Toutefois, comme c'est le cas de l'enseignement du japonais comme langue seconde à l'intention des communautés migrantes et d'origines diverses à travers le pays, ce travail d'interprétation, tout comme celui de traduction de certains écrits du groupe tels que les demandes adressées au gouvernement japonais lors des rencontres bisannuelles, repose essentiellement sur du bénévolat.

Enfin, ces processus d'élaboration et de diffusion de cadres interprétatifs par le mouvement peuvent aussi être de nature conflictuelle, nous rappellent Benford et Snow (2000, p. 625-626). À propos de la forme que devrait prendre la proposition de solutions par le groupe aux problèmes qu'il identifie, et donc du résultat des activités de cadrage pronostic, il existe des façons de penser divergentes au sein du mouvement. Par le passé, le groupe a proposé à deux reprises des politiques d'immigration qu'il a élaborées, sous la forme de documents volumineux rassemblant les propositions concrètes de l'organisation. Toutefois, certains membres sont d'avis que cette façon de faire, bien que méticuleuse, ne permet pas de rejoindre le plus grand nombre de destinataires possibles, étant donné la forme qui est peu accessible et le contenu qui peut être difficile à comprendre, voire inintéressant, pour les non-initiés. Cette façon de faire les choses entraîne donc certaines incohérences avec les objectifs plus récents du groupe. Ces objectifs sont de davantage rejoindre les citoyennes et citoyens japonais, plutôt que de strictement agir sur le plan politique auprès des représentantes et représentants du gouvernement, et d'impliquer davantage les migrantes et migrants eux-mêmes au sein du mouvement. Ainsi, une personne interrogée nous dit de la réflexion quant à la forme que devrait prendre la prochaine proposition de politique d'immigration par le groupe :

À propos de la façon de présenter la politique d'immigration, eh bien ce n'est pas encore décidé, mais on en a beaucoup débattu. Moi, et une autre personne de la direction qui pense comme moi, qui comprend ça, on se dit que... Les fois passées, la première fois et la deuxième fois, on est arrivé et on a dit « Ça, c'est notre politique d'immigration! », ces gros livres là-bas [pointe de volumineux ouvrages de plusieurs centimètres d'épaisseur]. Même si on peut affirmer « Voici notre proposition! », chez les citoyens, probablement que personne n'est au courant qu'on a publié ça! Au moins, on a donné des exemplaires aux politiciens, à ceux de qui on est vraiment proches. Ils l'ont sûrement pas lu, par contre, eux non plus. [...] Donc, d'écrire méticuleusement un ouvrage de la sorte, ça prend une tonne d'énergie, et en plus c'est un peu trop pointu. Même si on le lit, à la fin, on se souvient plus de ce qui était écrit au début selon moi. Donc cette autre personne de la direction et moi, on a discuté, et ce à quoi on a pensé, c'est que si on veut publier ce genre de livre, on peut le faire, mais que ce n'est pas ce qui est le plus

important. Ce qui serait l'idéal, ce serait un truc simple, de faire en sorte que ça rejoigne le plus de monde possible.

Ce souci d'accessibilité des cadres interprétatifs d'action collective élaborés et diffusés par le groupe, afin d'en garantir une meilleure résonance, nous l'avons aussi observé durant notre implication au sein du mouvement. Par exemple, alors que nous devions procéder à l'entrée de données à l'ordinateur, on nous a expliqué que le groupe devrait procéder à des modifications quant à la forme que prendront ses revendications à l'avenir, en proposant notamment une version remaniée du site web, prévue dans un futur proche et qui permettrait de rejoindre un public élargi. Aux dires des informatrices et informateurs, il s'agit essentiellement de résumer les principales revendications du groupe et ses recommandations en matière de politique d'immigration en quelques thèmes clairement définis, afin que les destinataires puissent comprendre d'un seul coup d'œil les réalités actuelles des communautés migrantes au Japon et les améliorations souhaitées⁶⁸. Quelques-uns de ces thèmes qui ont été proposés lors d'une séance précédente par les directrices et directeurs du groupe sont les suivants : reconnaître la valeur de la diversité, le droit des enfants à l'éducation et à la préservation de leur langue et culture d'origine⁶⁹, discrimination, xénophobie et *hatespeech*, etc.

Takahashi explique ensuite le raisonnement du groupe quant au besoin de s'adresser à la population japonaise en général plutôt que de se concentrer sur des actions exclusivement dirigées auprès des autorités japonaises :

⁶⁸ Une inspiration qui nous a été rapportée à de nombreuses reprises, et que différentes organisations de mouvements sociaux au Japon semblent avoir adoptée selon nos visites à de nombreux événements portant de près ou de loin sur des enjeux de justice sociale durant notre observation participante, correspond aux objectifs de développement durable des Nations Unies. On peut lire sur le site web officiel de l'organisation, offert en plusieurs langues dont le français, qu'il s'agit de « 17 objectifs pour transformer notre monde », présentés sous la forme d'onglets de couleurs différentes et arborant tous un pictogramme illustrant l'objectif en question de façon claire et succincte (Nations Unies). Ces objectifs de développement durable ont par la suite été promus par le populaire artiste japonais Pinkotaro, qui a adapté, à la demande du ministère des Affaires Étrangères, son titre à succès *Pen-Pineapple-Apple-Pen* (dont le vidéoclip original a été visionné plus de 262 millions de fois sur YouTube) afin de transmettre au public japonais (et potentiellement international) les 17 objectifs à atteindre que se sont fixés les Nations Unies, dans des secteurs tels que la pauvreté, la santé et l'éducation (The Japan Times, 12 juillet 2017).

⁶⁹ Kondo (2015) dénonce à ce sujet le fait que l'éducation transculturelle, qui permettrait aux jeunes issus de l'immigration et aux origines diverses d'apprendre leur langue maternelle, n'est pas suffisamment institutionnalisée.

Un autre truc, à propos duquel on a discuté et auquel on a pensé, c'est que, jusqu'à maintenant, le groupe s'est vraiment concentré sur les membres du parlement japonais. Par contre, les politiciens, et c'est la même chose pour les médias, ils agissent, en fin de compte, vraiment en fonction de ce qui intéresse ou pas la population. Bien que ça puisse sembler évident. Donc, si au sein de la population japonaise, une opinion sur un enjeu donné n'est pas forte, n'est pas importante, ils n'agiront pas à ce sujet. Même si nous on s'acharne auprès d'eux. Ainsi, dans ce sens, on n'était pas vraiment tourné vers les Japonais jusqu'à présent dans nos activités. Toutefois, selon moi, on doit absolument le faire.

Un autre élément contribue enfin à expliquer cette diversification des destinataires. Il s'agit du fait que, malgré de nombreuses négociations dans les dernières années, les choses ont bien peu changé, comme l'affirme aussi Boulanger (2014) dans ses écrits au sujet des expériences des travailleuses et travailleurs migrants au Japon et des difficultés rencontrées dans les dernières décennies. La directrice Kobayashi, questionnée au sujet des difficultés rencontrées au sein du mouvement, nous explique ces défis comme suit :

Les rencontres avec le gouvernement et tout ça, bien qu'on en fasse chaque année, eh bien les choses ne changent pas vraiment en fait. On ne peut pas dire que le système s'est vraiment amélioré. Comment dire... chaque année, on pose les mêmes questions, et chaque année, on obtient les mêmes réponses. Donc dans ce sens-là, il faudrait revoir notre façon de faire, sinon ils vont juste continuer de nous répondre les mêmes affaires décidées à l'avance, et rien ne changera. Si tu veux parler de difficultés, c'est ce genre de choses.

Pour l'ensemble des gens rencontrés, le fait d'adresser les propositions de solution aux problèmes identifiés par le groupe aux Japonaises et Japonais, et de les adapter à ces destinataires, permet donc de susciter indirectement un intérêt accru de l'État japonais et des médias et ainsi de favoriser une résonance amplifiée des cadres interprétatifs d'action collective du mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon, notamment en ce qui concerne la promulgation d'une politique nationale d'immigration et la reconnaissance par le groupe majoritaire d'une société japonaise multiethnique et multiculturelle.

4.3 « Visibilisation » des différences ethniques et culturelles du Japon

« Cette campagne, on la fait pour que les migrants puissent dire publiquement
“On est là! On a besoin de droits! On vit ici!” » - *Takahashi, employée*

Toujours au sujet des cadres interprétatifs d'action collective, Benford et Snow (2000, p. 617-618) écrivent que la dernière activité, de *motivational framing*, ou cadrage motivationnel, consiste à procéder à un appel à l'action collective et inclut la construction d'un vocabulaire adapté à cet effet. La campagne actuelle du groupe, revendiquant la reconnaissance d'une société japonaise déjà multiethnique et multiculturelle, correspond à ces activités de cadrage. En effet, c'est à travers cette campagne que le groupe pose comme principaux destinataires les individus du Japon afin de les mobiliser, plutôt que de s'adresser exclusivement directement aux instances gouvernementales comme cela a historiquement été le cas de ses activités principales.

Cet appel à la mobilisation collective, notamment auprès des communautés migrantes et étrangères elles-mêmes, est intimement lié aux problèmes identifiés par l'organisation, soit l'absence d'une politique nationale d'immigration et les faibles garantie et protection des droits des personnes migrantes que cela entraîne. Les solutions proposées, de formulation d'une politique nationale d'immigration qui reconnaisse les migrantes et migrants comme personnes nécessitant des droits, et de reconnaissance d'une société japonaise multiethnique et multiculturelle, passent ainsi notamment par la « visibilisation » de ces différences. La campagne analysée dans cette section⁷⁰ vise justement cette prise de conscience de la présence de ces différences ethniques et culturelles dans le Japon contemporain, où le mythe d'une homogénéité ethnique et culturelle demeure répandu.

Kobayashi, une directrice, explique le processus qui a mené à l'adoption de la campagne et de ces objectifs et actions en entretien :

⁷⁰ Cette section porte sur une campagne en particulier du groupe que nous ne pouvons nommer pour des raisons de confidentialité, déployée autour des thèmes des droits et de la dignité des personnes migrantes et aux origines diverses.

Jusqu'à maintenant nous avons surtout procédé à des activités de lobbying. Au début, donc, nous nous sommes proposé de faire quelque chose, de tenir une campagne en prévision des J.O. On a eu quelques idées lorsqu'on a réfléchi à quel genre de forme une telle campagne pour la réalisation d'une société multiculturelle et multiethnique d'ici 2020 pourrait prendre. En plus, à ce jour, il n'y a presque pas de migrants eux-mêmes qui prennent part à notre mouvement. [...] Parce qu'il n'y a presque pas d'occasions qui leur sont offertes de faire entendre leurs voix. Dans les médias aussi, la voix de ces migrants n'est pas entendue. Et dans nos rencontres avec le gouvernement aussi, ce sont des Japonais qui discutent avec le gouvernement, ce ne sont pas encore les migrants qui négocient avec le gouvernement à propos de leurs propres conditions. Et on veut améliorer ça. Parce que, en fait, il est nécessaire qu'eux-mêmes participent davantage, dans le sens où on veut d'abord faire savoir que, au Japon, il y a toutes ces personnes qui sont établies. Donc cette campagne constitue un espace où eux-mêmes peuvent s'exprimer.

Avec cet objectif de création d'un espace où peuvent s'exprimer les migrantes et migrants, et afin de contribuer à changer les mentalités japonaises et adapter ses activités de cadrage au destinataire que constitue la population civile japonaise, l'organisation offre souvent la parole à des individus migrants ou aux origines diverses dans les activités élaborées dans le cadre de cette campagne et dans le magazine qu'il publie. Ainsi, les Japonaises et les Japonais, du moins ceux qui participent aux activités ou lisent le magazine, sont confrontés à leur présence.

Nous avons pu assister à quelques événements de ce type, durant lesquels les réalités des communautés migrantes et d'origines diverses sont abordées. Ainsi, nous avons d'abord pu participer à une journée annuelle de célébration des communautés migrantes du Japon, où se mettent en scène des individus migrants ou aux origines diverses à travers des discours ou performances artistiques. Des séminaires et autres conférences sont aussi organisés où des migrantes et migrants sont invités à prendre la parole, que ce soit en tant que travailleurs, chercheurs s'intéressant à ces enjeux, ou encore membres de communautés migrantes ou étrangères⁷¹. Martin, un bénévole d'origine étrangère, a organisé et donné une telle présentation, au sujet de laquelle il nous dit : « Ça m'a donné la chance d'expliquer en détail ce que c'est que d'être immigré au Japon, ce que c'est d'avoir le couperet du visa, comment ça peut être utilisé

⁷¹ Un autre événement organisé dans le cadre de la campagne du groupe pour la reconnaissance d'une société japonaise multiethnique et multiculturelle a porté plus particulièrement sur les réalités vécues par les mères migrantes, durant lequel ces mères et leurs familles ont été invitées à prendre la parole et à partager leurs expériences à ce propos.

à ton insu quand t'es tout ça, et les gens le savaient pas en fait. » De plus, on retrouve dans le magazine du groupe différentes rubriques où des individus migrants ou d'origines diverses, notamment des jeunes, peuvent traiter des problématiques qui leur tiennent à cœur et qui sont liées aux activités du mouvement⁷². À cet égard, dans la littérature produite par le groupe pour présenter leur campagne, on peut lire d'emblée :

Les mots et les chiffres ne réussissent pas seuls à rendre compte des individus. Pour les migrants et les personnes aux origines diverses, des politiques concrètes qui garantissent leurs culture, origines et dignité sont nécessaires. Des migrants et des personnes aux origines diverses vivent au Japon. Les migrants et les personnes aux origines diverses font partie de la société japonaise. [...] À travers cette campagne, nous prévoyons tenir des rencontres au sein des communautés et des municipalités de chaque région, transmettre de l'information via le site web et les réseaux sociaux, et transmettre le message selon lequel des migrants et des personnes issues de minorités sont ici.

En matière de construction d'un vocabulaire approprié, les termes de « migrants » ou d'« immigrants » correspondent aux appellations principales utilisées par le mouvement à l'endroit des individus appartenant aux communautés migrantes du Japon. C'est aussi le cas de l'expression d'« origines diverses » (外国ルーツ, *foreign roots*)⁷³, qui est fréquemment adoptée par le groupe de défense des droits et ses partenaires du mouvement dans un souci d'inclusion des expériences multiples vécues par les individus affublés d'une quelconque « différence », soit ne faisant pas partie du groupe majoritaire qui serait composé d'individus de nationalité japonaise, qui y sont compétents culturellement et dont la langue maternelle est le japonais. Dans un contexte où les autorités japonaises préfèrent faire mention de « talents internationaux » ou de « travailleuses et travailleurs étrangers », expressions qui tendent à essentialiser la différence de statut et à éviter d'aborder la question d'une présence de longue durée de ces personnes, un professeur nous a fait la remarque, durant un séminaire de cycle

⁷² Une édition récente portant sur la nationalité et les *foreign roots* présente notamment de façon élaborée le portrait de plusieurs individus impliqués au sein du mouvement et leurs réflexions sur ces enjeux.

⁷³ Nous avons pris la décision de traduire l'expression anglaise *foreign roots* par celle « d'origines diverses » en ce que de celle de « racines étrangères » pourrait paraître se limiter aux personnes dont la famille ou les descendants récents auraient migré au Japon, alors que l'équivalent japonais désigne toute personne dont les origines ethniques et/ou culturelle ne correspondent pas à l'identité japonaise telle que comprise et promue par l'État japonais depuis l'ère Meiji, soit celle d'individus à l'appartenance au territoire japonais, ne maîtrisant que la langue japonaise et n'étant compétent que dans la culture majoritaire du Japon, soit celle des élites passées de la capitale contemporaine de Tokyo (Befu, 2009). De façon similaire, certaines activités et revendications du mouvement portent aussi sur les réalités de groupes sociaux qu'on qualifierait de japonais, soit notamment les communautés situées à la périphérie de l'île principale, à Hokkaido et Okinawa par exemple.

supérieur tenu à l'université d'accueil de la région de Tokyo, que les termes « migrants » et « immigrants » comportent une nuance politique et revendicatrice. Plusieurs informatrices et informateurs nous ont aussi indiqué avoir délibérément choisi ces termes pour de telles raisons.

Un autre élément de vocabulaire qui apparaît important dans les processus d'élaboration et de diffusion des cadres interprétatifs, et d'appel à l'action collective, est la mise à l'avant des notions de « droits » et de « défense des droits ». Concrètement, cela entraîne des répercussions dans ses activités de cadrage motivationnel alors que le groupe privilégie l'action collective auprès d'organisations de défense de droits, même si elles ne sont pas particulièrement actives en matière d'enjeux de migration, plutôt qu'avec celles qui traitent des questions de différences ethniques et culturelles, mais ne partagent pas de telles revendications, qui sont essentiellement de nature politique. C'est notamment le cas d'organisations ou d'activités de nature culturelle, mais dont les notions de justice sociale sont toutefois évacuées, phénomène qu'une professeure de l'université d'accueil que nous avons fréquentée, qui s'intéresse aux enjeux de migrations au Japon, qualifie des trois « F », qui correspondent aux termes anglais de *food, fashion et fun*⁷⁴. Ainsi, Takahashi, une employée, nous explique au sujet des organisations qui sont membres du groupe :

Il s'agit de groupe de défense des droits, ouais. Ce qui est représentatif de cette tendance, c'est que nous ne sommes pas vraiment proches d'organisations « culturelles », du genre internationales ou d'échange interculturel. Au contraire, on entretient des liens plus forts avec des groupes qui, bien qu'ils ne s'y connaissent pas vraiment en matière d'étrangers, travaillent sur la question des droits.

Ce souci d'inclusivité revendiqué par le groupe, manifeste dans le choix du vocabulaire mobilisé, ainsi que l'importance des notions de défense des droits qu'on retrouve aussi dans ses activités de cadrage motivationnel, affectent la portée de ses cadres chez ses destinataires. Benford et Snow (2000, p. 621) expliquent cette association par le lien qu'on retrouve entre les

⁷⁴ Jones, une bénévole, nous a aussi indiqué avoir dû, dans ses activités au sein de groupes *grassroots*, réorienter une activité de promotion d'un dialogue interculturel, en ce que les notions de politique et de justice sociale en avaient été évacuées. Elle nous dit de ce processus : « Recently, we were doing a kind of cooking program, which was trying to introduce the own foods of... different people, in Tokyo. People who are coming from different countries, maybe. We found that too much focus is just on the food, and... not really thinking about where that food came from, and the story behind that food. So we made a new program. So, to think about... the legacy of colonialism, both in terms of Japan, and Europe. And its impact upon food, in our national food. »

croyanances, valeurs et idées qui sont associées aux cadres interprétatifs d'action collective du groupe et les expériences personnelles de ses destinataires. La cohérence avec les expériences personnelles de migration, de travail, éducationnelles ou bien de militantisme assure ainsi une certaine portée des cadres chez les destinataires des processus de cadrage motivationnel rencontrés en entretiens individuels.

Tout d'abord, les cadres interprétatifs élaborés et diffusés par l'organisation de défense des droits jouissent d'une certaine portée auprès des destinataires étrangers rencontrés, dont les expériences personnelles en tant que personnes migrantes sont souvent cohérentes avec les cadres du groupe. C'est par exemple le cas de Martin, un bénévole d'origine étrangère, qui explique son parcours au sein du mouvement comme suit :

Mon syndicat savait que je voulais toujours être impliqué parce que j'avais eu beaucoup de problèmes dans le monde des chercheurs aussi. [...] J'ai travaillé dans un laboratoire où y'avait un professeur qui était un petit peu vieux. Et il avait des idées un petit peu extrêmes. Et... en fait, ça marchait pas du tout ce qu'il faisait. (rires) Alors comme ça marchait pas, il est devenu un petit peu en harrassment. [...] Il m'a laissé tomber. Donc il m'a pas laissé graduer. Donc, j'ai passé plusieurs fois ma thèse. Ils ont jamais voulu me la donner. Puis à la fin, j'ai perdu mon visa. (rires)

Ces difficiles expériences de travail l'ont ensuite mené au groupe de défense des droits, dont les revendications en matière de conditions de travail des migrantes et migrants, et les activités associées, sont cohérentes avec son expérience personnelle comme travailleur étranger au Japon. Il relate les débuts de son implication en son sein :

Bah au départ, je voulais apprendre beaucoup, donc je suis vraiment allé partout. Mais j'ai vu qu'ils faisaient beaucoup de sujets et que je pouvais pas tout faire. (rires) J'ai fait un premier tour rapidement. Ouais, j'y allais trois fois par semaine, un truc comme ça. Mais au moment où j'ai beaucoup appris, j'ai vu tous les thèmes qu'il y avait. Et j'ai trouvé un thème, qui est le travailleur étranger, qui me plaît parce que ça correspond à mon histoire. Ça correspond à quelque chose sur quoi je peux parler, et je trouve que je peux me rendre utile.

De façon similaire, Jones, une autre bénévole d'origine étrangère, discute de ses difficiles expériences de travail au Japon, qui l'ont ensuite conscientisée et menée à se mobiliser au sein du mouvement pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des migrantes et migrants.

Then I worked for various art organizations. But it was so hard, a very hard experience, being quite exploited amongst that. Being paid far less than the minimum wage, and not having workers' rights, so that made me much more aware of the labor movement. And so I started to get involved in unions and... I could try to protect foreign workers' rights because I realized how privileged a route I came to Japan⁷⁵. And even if I have some hard experience there, imagine the situation for people who came to Japan completely under their own scheme, and immediately working and trying to survive. So, I became much more aware of the hidden, hidden labor in Japan.

Pour Watanabe, un bénévole qui est né d'un parent japonais et d'un parent étranger au Japon et y a grandi, c'est justement l'inclusivité qu'offre le concept de *foreign roots*, en plus d'expériences antérieures de militantisme, qui l'ont interpellé et amené à s'impliquer au sein du mouvement. Il nous raconte en entretien un épisode marquant de sa vie, survenu alors qu'il prenait part à une manifestation antiraciste mensuelle, qui a ensuite mené à son implication régulière au sein du groupe avec lequel il partage croyances, valeurs et idées, notamment en matière d'inclusivité et de respect des différences sociales.

D'être entouré comme ça [par des participants à la manifestation raciste à laquelle lui-même s'opposait], c'était la première fois. J'ai eu peur. Et je me suis fait dire plein de trucs. Comme par exemple « T'es quoi, toi? » Au Japon, il y a le phénomène des résidents coréens donc on me dit « T'es coréen ou quoi? » ou des trucs du genre, « T'es clairement pas japonais ». Mais moi, je te l'ai dit quand on s'est présentés, ma mère est [de l'étranger] et mon père est japonais donc je me pense pas japonais. Bien que je sois né au Japon et y ai grandi, et que je ne parle pas [la langue de ma mère]. Mais je ne me sens pas [de cette nationalité], ni japonais... je ne me considère pas japonais. Ça ne me semblerait pas correct. Donc, quand on m'a dit ça, du genre « T'es sûrement pas japonais », je me suis dit « bien non c'est vrai, je ne le suis pas ». Mais ça a été un méga-choc, un gros choc. Qu'il y ait un tel espace où ce n'est pas possible d'exprimer ton identité, ça rend la vie difficile, c'est difficile à vivre. Donc ça, c'est la première fois que j'ai expérimenté un truc du genre. Le moment où j'ai vécu ça pour la première fois. Après ça, je me suis dit que je ne pouvais pas laisser ça aller. Ce jour-là, j'ai tellement pleuré, les larmes n'arrêtaient pas de couler toute la journée. Le soir aussi j'ai pleuré, et je me suis dit que ça ne pouvait pas se produire de la sorte tout près de mon université. Je me suis dit que moi aussi je suis peut-être une victime.

L'inclusivité revendiquée par le groupe est aussi mentionnée par Johnson, une bénévole d'origine étrangère, lorsqu'on la questionne à propos de sa perception de l'organisation :

⁷⁵ Malgré les difficultés rencontrées, la participante a mentionné à plusieurs reprises réaliser qu'elle jouit toutefois de privilèges en tant que personne originaire d'un pays du G7, détenant minimalement un diplôme de premier cycle universitaire, maîtrisant les langues anglaise et japonaise et étant considérée comme travailleuse qualifiée au Japon.

I mean, I watched over and over that speech Takahashi-san gave, I think the one about the campaign. When she was talking about, you know, « it's okay to be any of these things ». I love the organization because it's very inclusive. It's like... everything that you, that the world should believe in, it has figured out how to say it in a great way. Their campaign pamphlet says everything that I believe in, and I'm very very impressed.

Les similarités qu'on retrouve entre les expériences vécues de personnes migrantes au Japon et celles d'individus issus d'autres communautés marginalisées favorisent aussi la portée mobilisatrice des cadres du groupe. Par exemple, à travers le récit qu'offre une personne japonaise rencontrée de son implication au sein du groupe, elle reconnaît elle-même, en tant que membre de la communauté LGBT, une forme de solidarité avec les individus minorisés rencontrés dans les activités du mouvement.

En fait, moi aussi je suis, comment dire... queer, ou pas une femme ordinaire, disons hétérosexuelle, donc j'ai souvent lutté contre le système dans lequel je ne fittais pas de différentes manières, depuis que je suis toute petite. Tu te dis que si tu te tais à propos de ça et ne dis rien, tu seras inclus d'une façon ou d'une autre à la société, mais en vrai j'ai toujours eu le sentiment de ne pas l'être. Ensuite, quand j'en suis venue à m'impliquer au sein [d'une organisation de soutien aux étrangers], et que j'ai rencontré des personnes qui sont véritablement complètement exclues, comment dire... j'ai ressenti de l'empathie, une grande intimité avec eux. (petits rires) Je me sens mieux avec eux qu'avec d'autres Japonais. Et je me dis que tant que c'est pour eux, je suis prête à dépenser encore plus de temps et d'énergie. Je ne m'y attarde pas trop, mais c'est ce sentiment qui me fait avancer. C'est comme ça que j'en suis venue à agir.

Chez d'autres personnes impliquées, ce sont plutôt leurs expériences personnelles d'éducation ou de militance qui ont affecté la résonance des cadres du groupe. Le parcours du directeur Tanaka est typique de celui de plusieurs individus rencontrés durant notre observation participante au sein de l'organisation. C'est notamment le cas des militantes et militants qui étaient mobilisés avant l'arrivée des *newcomers* dans les années 80, et qui ont été témoins de l'évolution des problèmes identifiés par le groupe et par conséquent des solutions proposées et des actions menées à cet effet. L'importance des droits de la personne et de leur défense, ainsi qu'une opposition à toute forme de discrimination, sont au cœur de l'implication du directeur depuis des décennies, alors que ces valeurs et idées lui ont été inculquées durant son éducation.

C'est à partir de l'époque où j'étais à l'école que je me suis impliqué dans le mouvement de soutien aux *oldcomers*, aux résidents coréens et chinois. [...] Tu sais, notre génération, elle a connu une éducation extrêmement démocratique au primaire et au

secondaire. Tout au long de l'école, nous prenions part à différents débats. [...] Cette notion de décider par nous-mêmes après avoir débattu, on nous l'a enseignée. Il y a eu la guerre, puis ensuite un repentir à son sujet. On a beaucoup débattu du besoin de démocratie. On discutait souvent des droits de la personne et de la paix. Ensuite, tout de suite quand on est entré au secondaire, nos grandes sœurs et grands frères à l'université prenaient part au mouvement étudiant naissant. Et il y avait aussi des répercussions sur nous, au secondaire. J'ai donc pris part à ce genre de mouvement étudiant. [...] C'est pourquoi j'avais conscience de ce type de problèmes, que la discrimination ce n'est pas bien, par exemple. C'est ça qui a été l'élément déclencheur.

La directrice Yamamoto a, quant à elle, développé un intérêt pour les personnes migrantes et la défense de leurs droits au courant de son parcours universitaire. Dans ses études supérieures, elle s'est d'abord intéressée à d'autres groupes minorisés du Japon, ce qui l'a ensuite conduite à prendre connaissance des expériences similaires partagées par les communautés migrantes au pays. Elle nous explique de ce qui l'a mené à s'impliquer au sein du mouvement de défense de leurs droits :

J'ai dû étudier l'histoire de l'art japonais. [...] Au Japon, il y avait un système de castes. Les samouraïs étaient au-dessus, ensuite les agriculteurs, les artisans et les marchands. Jusque-là, ils étaient traités comme des personnes normales. Ces deux autres catégories-là [pointe une feuille sur laquelle elle écrit les caractères de *eta* et de *hi-nin*], elles, étaient dites de sous-humains. [...] Ces personnes possédaient de nombreuses compétences, par exemple celle de tuer des animaux et prendre les peaux, etc. Et ensuite elles ont été libérées à partir de l'ère Meiji. [...] Au sujet de comment les choses ont changé, eh bien, dans l'art, il y a l'art et la technique. Dans l'art, il y a les beaux-arts et celui qui est plus pratique. Donc, les premiers, comme par exemple le kabuki, ces personnes-là à partir de Meiji elles jouissent d'un statut très élevé. Toutefois, pour les derniers [ceux qui étaient engagés dans les arts plus pratiques], c'est encore aujourd'hui difficile. Et moi, alors que j'étudiais l'histoire de l'art, j'ai développé un intérêt pour eux. Et ensuite, par le fait même, de la même façon j'en suis arrivée à mes activités présentes auprès des groupes minorisés, comme les résidents coréens, les étrangers, etc. [...] Ceux qui m'intéressent le plus sont ceux qui sont les plus opprimés, ceux qui sont les plus minorisés, ce sont eux qui m'intéressent. Donc, à partir des années 80, mon intérêt principal était pour les overstayers.

Malgré tout, au sujet de cet appel à l'action collective, selon nos observations sur le terrain et le discours des personnes impliquées au sein de l'organisation rencontrées en entretiens, il apparaît difficile de mobiliser les migrantes et migrants eux-mêmes, destinataires auprès desquels les cadres interprétatifs d'action collective semblent peiner à trouver une résonance. La campagne actuelle du groupe, et par conséquent les activités de cadrage motivationnel qui lui sont associées, visent toutefois justement à rejoindre et à mobiliser la population générale du Japon, dont ces communautés et individus migrants, plutôt que de se

concentrer exclusivement sur les autorités politiques. La nature des destinataires des cadres interprétatifs d'action collective du groupe influence ainsi la forme et le contenu du message porté par le mouvement dans le cadre de cette campagne, en ce que les intérêts, valeurs, croyances et connaissances de ces individus diffèrent de ceux des personnalités politiques auxquelles ont été historiquement destinés les cadres. Takahashi, une employée, nous explique à ce propos de ce processus de cadrage motivationnel :

Dans cette campagne, en fait, il y a ce concept d'intégré. Ce qu'on souhaite le plus, c'est bien sûr que les immigrants, les personnes migrantes, puissent élever la voix et affirmer « nous faisons partie de la société japonaise, nous sommes ici⁷⁶ ».

Au-delà de la volonté de rejoindre davantage les communautés migrantes du Japon, un autre objectif du groupe et des personnes impliquées est de former, voire de solidifier, des liens de solidarité avec les militantes et militants situés à l'étranger et adoptant des revendications similaires. L'idée de former des alliances avec des individus œuvrant dans les pays d'où sont originaires les travailleuses et travailleurs migrants, par exemple, est d'autant plus pertinente lorsque l'on sait que c'est souvent à cette étape du recrutement et de la formation que se produisent certains mauvais traitements, dont l'endettement, notamment chez les apprenties et apprentis, auprès d'intermédiaires avant de venir travailler au Japon (Bélanger et al., 2011). Ensuite, de façon similaire aux pistes proposées par de nombreux auteurs et nombreuses auteures s'intéressant au « renouveau syndical », il s'agit aussi d'une stratégie selon laquelle les syndicats peuvent s'allier aux groupes sociaux afin de faire pression sur les employeurs et gouvernements, notamment dans le cadre de campagnes corporatives transnationales. Plus encore, la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020 constitue de nouveau une opportunité à saisir pour le groupe, afin de tisser des liens de solidarité avec des organisations étrangères revendiquant la défense des droits des migrantes et migrants ou d'agir auprès d'entreprises dispersées en plusieurs lieux géographiques. Le directeur Tanaka explique ce processus stratégique en entretien :

⁷⁶ La vidéo officielle de la campagne, de quelques minutes à peine, élaborée par le groupe et diffusée sur son site web et durant l'activité de célébration des communautés migrantes du Japon à laquelle nous avons participé, porte ce message et véhicule ces idées. En arrière-plan, on reconnaît l'intersection achalandée de Shibuya, site touristique emblématique du Japon. La caméra y filme, à tour de rôles, plusieurs individus aux origines diverses affirmant leur présence au Japon en différentes langues étrangères.

On prend part à un gros mouvement auprès des entreprises, en lien avec le genre de mégaévénement sportif que constituent les J.O. Il y a des organisations qui font ce genre de travail, qui travaillent là-dessus, comme la CSR [*corporate social responsibility*] par exemple. Ensuite, à propos des problèmes sur les chaînes de valeur. Nos relations avec de telles organisations sont en augmentation, je te dis!

Des difficultés d'importance subsistent toutefois à cet effet, notamment lorsqu'il est question de processus stratégiques d'appel à l'action collective. Ito, une organisatrice syndicale, discute avec enthousiasme des possibilités qu'offrent des solidarités internationales, tout en en soulignant les limites :

Je veux qu'on le fasse. Vraiment! On doit vraiment s'y mettre... [Mais] ça n'avance pas. Vraiment. Par exemple, l'entretien ménager. Bientôt, en raison d'un projet du gouvernement, des travailleuses domestiques arriveront. Leur nombre est encore faible, mais à partir des Philippines... elles sont envoyées des Philippines par exemple, et viennent ici au Japon. Et donc, on n'a pas le choix, on doit être en relation avec les autres pays asiatiques qui envoient des travailleuses domestiques, et aussi avec ceux qui en reçoivent, avec les personnes qui se mobilisent là-bas. Ça, et particulièrement en Asie, à l'intérieur de l'Asie, au sein de la même Asie, c'est super important je crois. Je le pense. Mais... on ne se rend pas jusque-là. Mais on doit absolument le faire! (rires) Le travail de care aussi. Le care aussi, l'agriculture aussi. C'est notre prochain défi. [Mais] chaque jour on est dans le jus au syndicat, et le travail quotidien est important, donc de se rendre jusque-là...

La faiblesse des ressources humaines et financières dont jouissent le mouvement et les organisations qui y en font partie, qui est caractéristique des organisations de la société civile japonaise (Pekkanen, 2006), entrave ainsi la résonance des cadres proposés par le groupe et ses alliés, qui ne sont pas en mesure de répondre à un appel à l'action collective de cette nature.

De plus, en raison de la visibilité limitée du groupe et du peu de reconnaissance dont il jouit auprès des migrantes et migrants, et dû aux difficultés que rencontrent les individus qui font partie des communautés migrantes au Japon et que dénonce l'organisation, il n'est pas possible pour le groupe de s'appuyer sur ces personnes, notamment financièrement, pour soutenir ses activités. Yamamoto, une directrice, continue à ce sujet :

À la base, les personnes qu'on aide, dans la plupart des cas elles ne sont pas favorisées économiquement, donc on doit aller chercher des fonds auprès de gens qui le sont. Et ça, c'est super difficile. Les collectes de fonds, les frais d'inscription pour les membres, etc. Et pour le groupe, la différence avec d'autres organisations, c'est que pour telle organisation de soutien aux enfants par exemple, il y a ces enfants qu'on voit de nos

propres yeux. Et les enfants, ils sont vraiment forts. Parce que ce sont des enfants, les entreprises donnent beaucoup, les entreprises étrangères aussi donnent dans les millions de yens⁷⁷. Mais ça, c'est un peu bizarre. Des enfants qui font pitié d'un côté, et des overstayers... C'est complètement différent. Si on dit qu'on soutient des overstayers, ça n'entraîne pas vraiment de résultat. Les entreprises nous répondent « Quoi?! » Lorsqu'elles voient ces enfants, les entreprises elles donnent. Mais nous, étant donné qu'à la base notre thème est originellement celui du soutien de personnes sans papiers, c'est difficile de susciter de l'empathie.

L'ampleur du mouvement est parfois ainsi limitée, et cela entraîne certains problèmes quant à la résonance, ou à l'efficacité mobilisatrice, des cadres interprétatifs proposés. Par exemple, par rapport aux activités du groupe qui sont dirigées vers les résidentes et résidents du Japon, l'organisation de défense des droits et ses revendications restent relativement peu connues. Au sujet de la campagne actuelle du groupe, qui vise entre autres choses à conscientiser les Japonaises et Japonais à la différence ethnique et culturelle qu'on retrouve au pays, Kobayashi, une directrice, déplore le manque de reconnaissance dont elle souffre, et avance que la nature du groupe et de ses actions, alors qu'il s'est historiquement concentré sur des efforts de *lobbying* auprès des autorités japonaises, contribue à la faiblesse de la reconnaissance dont jouit l'organisation auprès du public japonais et donc de l'effet mobilisateur de ses cadres auprès de ces destinataires :

Pour ce qui est d'atteindre les objectifs de long terme, c'est assez difficile, mais c'est ce qu'on fait avec cette campagne, soit transmettre en grande pompe le message à la société civile... on dissémine de l'information à son endroit, mais elle n'en prend pas encore conscience, selon moi. [...] C'est difficile. Si on parle du groupe, il n'y a presque personne qui le connaît. [...] Nos activités, tu vois, il ne s'agit pas là d'actions qui peuvent être connues du grand public. Parce qu'en ce moment, on procède surtout à du *lobbying*.

La nature des activités du groupe entraîne aussi des difficultés quant à la reconnaissance dont il jouit auprès des communautés migrantes alors qu'il tente d'atteindre davantage celles-ci, mais souffre d'une visibilité limitée. Par exemple, bien qu'il organise maintenant plusieurs activités à l'intention des communautés migrantes du Japon, les participantes et participants ont davantage tendance à associer ces événements aux organisations de terrain qu'ils et elles connaissent et qui aident parfois à organiser les actions, plutôt qu'au groupe lui-même. De façon

⁷⁷ Un million de Yen correspond à un peu plus de 12 000 dollars canadiens au moment de notre observation participante en 2017 et 2018.

similaire, la couverture médiatique de ces activités fait peu mention du groupe de défense des droits, qui souffre par conséquent d'une reconnaissance limitée auprès de la population générale, ce qui ne fait que reproduire, voire aggraver, le problème. Par exemple, les articles de certains médias de masse portant sur la problématique des apprenties et apprentis qui ont dû s'engager, sans avoir conscience des risques, dans du travail de décontamination lié à la tragédie nucléaire de 2011, publiés suite à la tenue de la conférence de presse du groupe, n'ont toutefois pas fait mention de l'organisation de défense des droits des migrantes et migrants qui a porté le cas à leur attention⁷⁸. Kobayashi nous explique ainsi comment les activités organisées dans le cadre de la campagne visant la population générale sont souvent peu associées au groupe qui les organise, dans les médias et par les participantes et participants eux-mêmes.

On est en pleine campagne, mais plutôt que d'être compris comme quoi c'est [nous] qui organisons tout ça, ce sont les organisations membres qui, dans chaque région, affichent coorganiser ou soutenir les projets qui elles sont reconnues. Donc, bien que notre nom soit sur les affiches, en fin de compte les participants viennent en se disant non pas que c'est [nous] qui sommes derrière l'activité, mais pensent plutôt qu'il s'agit des organisations qu'eux connaissent. Les séries de séminaires qu'on fait pour promouvoir les migrants de deuxième génération [durant lesquels ils viennent présenter les résultats de recherches qu'ils mènent sur ces questions], il est écrit que c'est un projet conjoint. Et lors d'entrevue avec les médias... même si notre nom est écrit sur les affiches... c'est apparu dans les journaux et jusqu'à maintenant, les deux fois, le nom du groupe n'était pas mentionné. Les deux fois, il était écrit qu'il s'agissait d'une série de séminaires ayant lieu à [telle université]. Mais [cette université], c'est juste un local loué pour l'occasion! (rires), mais, comment dire... même quand on explique tout ça aux journalistes, afin de créer un impact auprès des lecteurs, plutôt que d'écrire que c'est [le groupe] qui tient l'événement, ils écrivent le nom de l'université.

Elle donne cet exemple d'une série de séminaires où sont invités des migrantes et migrants chercheurs afin qu'ils partagent les résultats des recherches qu'ils mènent sur des problématiques liées aux thèmes abordés par le groupe. On peut effectivement lire sur l'affiche officielle de l'événement, au-dessus du titre de celui-ci, la mention du groupe de défense des droits et de sa campagne⁷⁹.

⁷⁸ C'est aussi le cas de l'article publié par le Japan Times cité précédemment, dans lequel on annonce les résultats de l'enquête menée au sujet des apprenties et apprentis disparus ou décédés durant leur séjour au Japon, qui ne fait toutefois pas mention du groupe de défense des droits qui a contribué à l'organisation de la conférence de presse.

⁷⁹ Une description de la campagne figure aussi au bas de l'affiche, où on peut lire : « [Le groupe de défense des droits] a entamé sa campagne de création d'un espace auquel de nombreuses personnes peuvent participer et

Des activités de cadrage motivationnel destinées à ces populations présentent toutefois une certaine capacité mobilisatrice. C'est notamment le cas de l'activité annuelle de célébration des communautés migrantes du Japon. L'édition de 2017 à laquelle nous avons pu assister a ainsi réussi à réunir des dizaines de participantes et participants originaires de pays divers. La majorité de ceux-ci est venue sur l'invitation des organisations de terrain qu'elles connaissent, qui sont membres du groupe de défense des droits, et accompagnée de celles-ci. Toutefois, des difficultés subsistent dans ce cas-ci aussi quant à l'efficacité mobilisatrice de ces processus de cadrage motivationnel. Lors de cette édition de l'événement annuel, alors que le groupe avait préalablement lancé un appel auprès des migrantes et migrants afin de rassembler des photos et vidéos pour les exposer durant l'activité et procéder à un concours amical, les limites de ces processus de cadrage motivationnel ont été ressenties par certaines personnes ayant contribué à l'organisation de la journée. Jones, une bénévole impliquée dans son organisation, nous explique notamment comment il a été difficile pour le groupe d'atteindre directement ces destinataires, dont il défend les intérêts, afin de pouvoir obtenir des photos et des vidéos de leur part :

Yeah well, I think that reflects some of the issue we have to deal with in [the group], because... previously on that day we celebrated by showing a directed film, which was often from overseas. And it was just one film that we watched, and then had a party afterwards. Last year for the first time, we tried to get the films that's created by migrants in Japan, but... It was very hard to get the submission. In the end, we are like, phoning our friends (rises) « do you have something? » (rises) So, that illustrates that there is this gap, I think, between the two... And although [the group] has so many like, grassroots organizations which it's networked to, it wasn't delivering directly to the people it was supposed to be representing, so... [...] Also, we didn't get so many submissions, so... this shows that there is disconnection, I think.

De plus, la forme et le contenu des cadres interprétatifs ne sont aussi pas toujours cohérents avec l'adoption comme destinataires des communautés migrantes. Certains individus interrogés, notamment les personnes d'origine étrangère impliquées au sein du groupe et du mouvement plus généralement, nous ont indiqué à plusieurs reprises que les activités de

où échanger des opinions, et visant l'avènement d'une société, d'un système et d'une politique garantissant les droits et le respect des immigrants et des personnes aux origines diverses. Tout en promouvant à la société le fait que des immigrants et des personnes aux origines multiples sont parmi nous, par des rencontres de quartier, etc., nous mettons de l'avant une proposition de politique d'immigration en prévision de 2020. »

l'organisation ne sont pas toujours appropriées pour un public non expert, et en particulier non japonais. Dans le cas de la population japonaise et des communautés migrantes, une personne interrogée nous explique comment le groupe doit repenser par moments la forme et le contenu du message qu'il tente de transmettre, afin de l'adapter à ces destinataires. La composition du mouvement social, dont le *leadership* est aussi assuré par des activistes chevronnés, peut entraîner certaines difficultés de compréhension chez ces destinataires non experts.

Les activistes, ils sont extrêmement, comment dire... sérieux? Ils sont très sérieux et appliqués, ce qui est très bien je crois, mais en étant trop sérieux, leur style peut être trop fort pour certains, par moments. Ce style, qui consiste à agir sans trop réfléchir à qui est notre interlocuteur. Ou de procéder d'une certaine manière parce qu'on a fait les choses de cette façon jusqu'à aujourd'hui. Mais, en fin de compte, de cette façon on n'atteint pas du tout ces destinataires, donc on doit revoir notre façon de faire et d'abord réfléchir à quel genre de personne est notre interlocuteur.

Par exemple, la nature même des activités régulières de l'organisation, alors que le groupe propose une publication spécialisée sur la question des migrantes et migrants au Japon, des rencontres avec le gouvernement, des conférences de presse et des séminaires portant sur des problématiques liées à ses cadres interprétatifs d'action collective, affecte considérablement la résonance de ces activités de cadrage auprès des communautés migrantes du Japon. Jones nous explique sa pensée à ce sujet :

[The group] is very good at research... They have connections with the universities, they're producing the magazine every month now, I think, with very detailed articles, and it's really trying to disseminate the deeper understanding of very complex issues for migrants. And... I always read the magazine avidly. (rises) [...] Maybe the events which [the group] organizes is mainly [...] like, press conference and lecture in the government buildings. So they have very strong connections with the members of parliament. And now they are trying to organize the lecture series, regularly, outside of the parliament. But it's very kind of theoretical, or... very academic, I think. So... I, I'd like to see more open opportunities, which doesn't place migrants just as a research topic.

Johnson, une bénévole d'origine étrangère bilingue en anglais et en japonais, explique comment cette nature « académique » de la plupart des activités du groupe l'a menée à réduire son implication à ses débuts au sein de l'organisation, et comment le langage utilisé peut parfois être difficile à comprendre et peu accessible aux personnes dont la langue maternelle n'est pas le japonais. On comprend toutefois aussi de son récit que certaines activités récemment développées par le groupe et visant plus particulièrement à mobiliser les personnes migrantes

elles-mêmes sont celles qu'elle a préférées, de son point de vue étranger, ce qui témoigne d'une certaine efficacité mobilisatrice de ces nouvelles activités de cadrage et un potentiel certain à développer. Il s'agit principalement de deux activités particulières auxquelles nous avons assisté, soit une action collective annuelle d'envergure de revendication des droits des travailleuses et travailleurs migrants et l'activité annuelle de célébration des communautés migrantes du Japon précédemment mentionnée. Johnson relate ainsi les débuts de son implication au sein de l'organisation de la sorte :

I've gone to a lot of the events on the weekends. There have been mostly, they're really just made I think for... it's almost like academia. They're usually pre- Not the ones that we worked together for [l'action de revendication et l'activité de célébration des communautés migrantes], the two that were like, my favourite, and so much more entertaining and important in some ways because they're from the voices of migrants. But I went to a bunch of events in the beginning as secretary that were about, like, international marriages and women, or care-givers, or what are different municipal governments doing about migration. And those are really... lots of honorific language, and just... it was really hard for me to follow. I was happy to help out, but at the same time I'm not sure I got a lot out of those events.

En plus des personnes migrantes, le groupe peine aussi à rejoindre les jeunes Japonais et Japonaises par ses appels à l'action collective. Cette faible présence de la jeunesse japonaise, notamment en tant que force de travail bénévole, nous l'avons remarquée durant notre implication au sein du mouvement en 2017 et 2018. À quelques reprises durant les rencontres mensuelles du groupe, les directrices et directeurs ont affirmé vouloir bientôt « passer le bâton » et plutôt veiller sur la prochaine génération qui prendrait le relais. Plusieurs raisons contribuent toutefois à expliquer leur faible implication au sein du mouvement. Les personnes interrogées nous offrent quelques éléments de réponse à ce sujet. Kobayashi, une directrice, nous explique d'abord comment, comme pour les étrangères et étrangers eux-mêmes, les obstacles à une participation à des mouvements sociaux revendicateurs au Japon demeurent nombreux. Son discours renvoie à la littérature scientifique portant sur ces mouvements sociaux, selon laquelle ces derniers, et en particulier les manifestations publiques, n'obtiennent plus une opinion favorable auprès du public japonais (Weathers, 2010).

Déjà, je ne crois pas qu'ils cherchent particulièrement à revendiquer, les étrangers. C'est bizarre de le dire comme ça, mais en somme, et c'est la même chose pour les Japonais, les obstacles à une participation active à ce genre de mouvements sociaux, ou mouvements citoyens, sont élevés. Pour la plupart des gens, s'ils pouvaient vivre

convenablement, ils ne chercheraient pas à participer à des mouvements sociaux ou citoyens. Et c'est la même chose pour les étrangers, je crois. De ce fait, il est difficile d'obtenir un intérêt pour nos activités de la part de ces personnes étrangères concernées.

De plus, sans vouloir sombrer dans l'exotisme ou l'essentialisation de la culture japonaise, selon nos informatrices et informateurs, une certaine tendance à l'évitement des conflits, qu'on retrouverait dans les règles de sociabilité japonaise, peut aussi contribuer à expliquer la résonance limitée des cadres d'interprétation du groupe, de nature politique et revendicatrice, auprès de certains segments de la population japonaise. Selon Jones, ces difficultés à intégrer la population générale au mouvement social sont donc aussi liées à certains aspects de la culture et de la sociabilité japonaises. Elle nous dit des difficultés rencontrées dans son implication au sein du mouvement :

I think the big issue is how to create the... safe space for people who are looking for, for somewhere that they can call their own, somehow. Where they can share experiences where they could never really talk before. But at the same time to have collision. So... maybe for some people... it's very hard to have collision. In general, in... maybe it's a stereotype, but in Japanese society, if you have collision, then that's the end of your relationship in many cases. (rires) So... how, how to tolerate collision and to, to look at it positively?

Ce discours est partagé par d'autres personnes impliquées au sein du mouvement. Par exemple, Watanabe, lui aussi bénévole, nous dit de ses collègues étudiantes et étudiants universitaires japonais, qui pourraient constituer comme lui une source de travail bénévole⁸⁰, qu'ils ont tendance à éviter les conflits et le politique. Ce désengagement du politique chez les jeunes peut aussi être observé lors de la tenue d'élections japonaises, alors que les jeunes de moins de 20 ans, ayant récemment obtenu le droit de vote lorsque l'âge légal pour ce faire a été réduit, ne votent que dans de faibles proportions⁸¹. De plus, l'expression japonaise *non-poli* (ノ

⁸⁰ Watanabe-kun nous apprend que, bien qu'on retrouve au sein de l'université qu'il fréquente un centre mettant en contact les jeunes voulant faire du bénévolat et des organisations requérant cette force de travail gratuit, le groupe de défense des droits n'y figure pas. C'est aussi le cas de l'université d'accueil que nous avons fréquentée, et vraisemblablement de plusieurs autres établissements de la région, voire du pays.

⁸¹ Lors d'élections précédentes, les jeunes de 18 ans (qui ont récemment obtenu le droit de vote et sont activement encouragés par différents acteurs sociaux à l'exercer) ont voté dans des proportions d'environ 50 %, alors que le taux diminue aux alentours de 40 % pour ceux de 19 ans (The Japan Times, 15 avril 2019). À titre comparatif, les Canadiennes et Canadiens de 18 à 24 ans au Canada ont voté dans une proportion de 57,1 % aux élections fédérales de 2015 (Parliament of Canada, 2016).

ンボリ), qui signifie non politique ou non politisé, a aussi été utilisée à quelques reprises par les informatrices et informateurs pour dépeindre la jeunesse japonaise contemporaine, voire leurs expériences personnelles antérieures. Watanabe parle ainsi de son expérience auprès de ses pairs à l'université :

Dans cette université, il n'y a pas vraiment d'occasions de parler de soi, je crois. Même en parlant à ses amis, par exemple, on n'aborde pas vraiment de sujets sérieux. En fin de compte, les étudiants ne sont pas vraiment capables de parler d'eux, ça reste super superficiel, du genre qu'on se dit « vous ne pratiquez pas vraiment l'introspection, vous! » Ils ne s'engagent pas vraiment dans les discussions. [...] Je crois pas [que ça se limite à cette université]. Beaucoup de monde! Tous. Le Japon au complet. Tout le monde! (rires) [...] En général, on veut que les choses se finissent en beauté. [...] À l'organisation de défense des droits, les étudiants universitaires ne viennent pas faire du bénévolat, pas vraiment. [...] En plus, c'est qu'ils ne sont pas politisés! Je crois que c'est d'abord une question de politique. Quoique pas seulement. Mais le groupe est vraiment politique. Et c'est pourquoi ils ne viennent pas.

Le discours de Yamamoto, une directrice qui enseigne aussi à l'université et rapporte un faible engagement de ses étudiantes et étudiants au sein du mouvement, comporte certains éléments de réponse. Les activités de contre-cadrage de groupes et individus nationalistes, qui postulent que les actions et objectifs de l'organisation de défense des droits refléteraient un sentiment anti-Japon, affectent aussi les processus de mobilisation dans lesquels elle s'engage et la résonance de ses cadres auprès de la population civile japonaise. La crainte de subir des représailles entrave donc souvent la construction d'une telle identité collective chez les individus qui ne font pas déjà partie des réseaux de solidarité du groupe⁸². Yamamoto nous explique comment ces attitudes rendent la mobilisation d'étudiantes et étudiants japonais au sein du mouvement social difficile :

Ça déplaît à tout le monde, de se faire dire que tu es anti-Japon. Tout le monde hait ça. La pire chose c'est quand commence à augmenter le nombre de personnes qui partagent nos valeurs et idées, mais se taisent et en viennent à ne plus rien dire. Vraiment. [...] À la base, elles veulent s'exprimer, ces personnes qui ne disent rien, mais d'un autre côté, elles ne veulent pas être impliquées, et ça ce n'est pas l'idéal selon moi. [Si elles

⁸² Sur des enjeux similaires, suite à sa participation à la manifestation antiraciste ayant eu lieu au même moment qu'une manifestation raciste qui s'est déroulée tout près de son université et l'a grandement affecté, Watanabe, un bénévole, a approché le Centre pour les droits de la personne et contre le harcèlement de son université afin de savoir quels recours il est possible d'entreprendre pour éviter qu'aient régulièrement lieu ces manifestations racistes dans le quartier. On lui a ensuite expliqué que le Centre préfère ne pas agir à ce propos afin d'éviter que les manifestants racistes décident de répliquer en venant sur son campus.

contestent ces idées], elles attireront cette attention sur elles, donc elles décident de ne pas s'en mêler. Elles ignorent le problème. Et récemment, les étudiants aussi sont comme ça. Ils ne veulent pas s'en mêler. Les étudiants à l'université. Si je leur montre la vidéo [où on voit des individus et groupes nationalistes manifester devant une école desservant la population de résidentes et résidents permanents spéciaux d'origine coréenne du Japon et agresser ses étudiantes et étudiants] et leur demande s'ils ne trouvent pas ça choquant, ils me répondent que si. Mais si je leur demande ce qu'ils vont faire à propos de ça, tout le monde se tait.

De plus, à propos des étudiantes et étudiants universitaires japonais, qui pourraient constituer une base importante d'individus à mobiliser, notamment comme bénévoles, Kobayashi, une autre directrice qui enseigne aussi à l'université, nous explique que la nature des activités du groupe attire généralement peu l'intérêt de ces jeunes, qui sont plus enclins à s'impliquer dans des actions qui permettent une proximité avec des individus étrangers. À cela s'ajoute le fait que ces derniers sont relativement peu présents au sein du mouvement. De plus, l'intérêt des étudiantes et étudiants universitaires à qui elle enseigne est généralement davantage porté sur les questions d'internationalisation et de développement international, plutôt que sur les communautés migrantes locales. Certaines directrices qui enseignent aussi à l'université nous ont toutefois admis tenter de mobiliser davantage leurs étudiantes et étudiants et utiliser à cet effet le magazine que le groupe publie, notamment en le distribuant en classe. Kobayashi nous explique des défis rencontrés sur ce plan :

À l'université, en ce moment, j'enseigne la sociologie internationale, pour le dire simplement. Au sein de la sociologie internationale, il s'agit surtout des enjeux d'immigration, et de la société civile. [...] Pour ce qui est des enjeux de l'immigration, j'en parle, mais les thèmes traités par [le groupe] en ce moment, c'est surtout de l'ordre de la loi et du système. Nos actions, elles sont surtout destinées au parlement, ou de lobbying auprès des personnalités politiques, c'est surtout de l'ordre de la loi. [...] Donc ça, je ne le couvre pas en classe. Et les étudiants auxquels j'enseigne dans ces cours, ils veulent bien sûr acquérir des connaissances sur ces enjeux de lois et de système, mais ce qu'ils veulent davantage, c'est être exposés aux expériences des étrangers, ils ont surtout un intérêt pour la pratique, donc nos actions... bien que j'aimerais qu'ils développent un intérêt pour celles-ci, ça n'arrive pas vraiment. Parce qu'en fait, il s'agit d'actions où on ne côtoie pas directement des étrangers. [...] Ensuite, en fait, ils n'ont pas tellement d'intérêt pour les étrangers qui sont au Japon. [...] Les étudiants ont un intérêt pour l'international, mais pas pour les étrangers du Japon, plutôt pour la coopération internationale, les Nations Unies.

Plusieurs autres caractéristiques de l'organisation et de ses activités contribuent à expliquer la résonance limitée qu'elle réussit à obtenir auprès de la société civile japonaise. Aux yeux des personnes d'origine étrangère qui y sont impliquées, la petitesse du groupe en termes

de ressources humaines et financières, qu'elles comparent souvent avec des organisations similaires de leur pays d'origine, entraîne certains défis. Le faible nombre d'employés salariés à temps plein, qui n'a jamais dépassé celui de trois personnes, est une caractéristique commune aux organisations de la société civile japonaise, écrit Pekkanen (2006). À ce sujet, Smith, une bénévole d'origine étrangère, nous dit :

I guess the biggest thing that I think about is how... small it is. Like, the crew is **so small**. And that I wish that they had more employees. And I wish that there were somehow more funding for them. Because, honestly it's... they're trying to be a national network, right? So they're trying to reach out to all of Japan. But, there is just way too much work to be done. And, you know, they... A lot of what they do is supported by volunteers. Like, only.

Martin, un autre bénévole, ajoute à ce sujet, en souriant :

Ils font beaucoup de choses avec pas grand-chose. (rires) [...] Je trouve que, en vingt ans avec aussi peu de moyens, c'est quelque chose (rires), c'est quelque chose d'impressionnant, c'est-à-dire qu'ils bougent avec les... avec les ressources de personnes.

Ensuite, la couverture médiatique limitée dont jouit le groupe de défense des droits contribue aussi à expliquer le peu de résonance qu'il parvient à obtenir auprès de la population du Japon. Par exemple, la directrice Kobayashi déplore le fait que le groupe ne soit pas devenu une référence en matière de droits des migrantes et migrants auprès des médias, malgré leur expertise et leurs activités :

Hum, on n'est pas vraiment en relation directe avec eux [les médias]... En fait, à date, il n'y en a pas [de relation avec eux]. Comment dire... on n'est pas au point où, quand quelque chose survient en lien avec des immigrants ou les migrants, ou encore des étrangers, on nous contacterait par exemple.

Le directeur Tanaka abonde dans le même sens : « Les médias ne viennent pas nous rencontrer quand un problème se produit concernant des étrangers. Je crois que ce serait nécessaire. [...] On n'entretient donc pas vraiment de relation avec les médias. » Ce peu de résonance auprès des médias, et par conséquent auprès du public japonais, aurait toutefois évolué au fil des ans alors que l'ampleur du mouvement grandissait, affirme une autre directrice, Yamamoto :

Ça va dans les deux sens. Par exemple, quand le groupe a été formé, les gens ne connaissaient pas ce qu'il faisait, alors les médias ne nous contactaient pas vraiment. Maintenant, s'il arrive quelque chose par exemple, ils viennent nous voir. Si c'est pour les apprentis, on les renvoie à [ce monsieur], ou encore à directeur Tanaka. Maintenant c'est sûr qu'ils viennent nous voir. Mais, comment dire... dans les médias, les journalistes changent régulièrement, donc quand une nouvelle personne arrive, on la fait venir et on lui enseigne plusieurs choses.

Ito, une organisatrice syndicale, explique aussi comment les médias peuvent occuper un rôle important dans les activités du mouvement, en ce qu'ils permettent de par leur nature d'amplifier la résonance des cadres élaborés et diffusés par le groupe. En invitant les médias à diffuser les cadres élaborés par le groupe, ceux-ci réussissent à rejoindre davantage de destinataires. Cette stratégie est notamment utilisée pour publiciser certains mauvais traitements et cas problématiques rencontrés sur le terrain par les organisations membres du groupe, des cas particuliers qui permettent de démontrer la cohérence des cadres interprétatifs d'action collective avec les réalités vécues par les communautés migrantes du Japon. À propos de la conférence de presse qui s'est tenue et a porté sur le travail de décontamination des zones affectées par la tragédie nucléaire de 2011 par des apprenties et apprentis, elle nous dit :

Dans ces cas, on procède à des conférences de presse par exemple. C'est plutôt comme si nous on utilisait ces médias, en fait. [...] C'est pourquoi, ce jour-là, on a procédé à une conférence de presse et on s'est assuré qu'ils écrivent à ce sujet. Afin d'amplifier le problème.

Ces processus stratégiques présentent aussi par moments une nature conflictuelle. Certains désaccords subsistent ainsi au sein de l'organisation concernant l'usage des médias, et plus particulièrement des médias sociaux et d'internet. Les personnes impliquées, notamment d'origine étrangère, déplorent l'usage limité que fait le groupe de ces ressources, qui permettraient selon eux et elles une meilleure efficacité mobilisatrice des cadres interprétatifs d'action collective auprès des personnes migrantes au Japon. À propos de l'usage de médias sociaux tels que Facebook, Takahashi, une employée, admet qu'il s'agit là d'un aspect qui est à améliorer afin de s'adapter à des destinataires différents de ceux auxquels le groupe a l'habitude. Plutôt que de principalement relayer des articles médiatiques portant sur des enjeux pertinents aux activités du groupe comme il le fait présentement, elle est d'avis qu'il faudrait davantage inclure des commentaires originaux du groupe dans ses publications sur le média social par

exemple. Ces processus par lesquels on peut transmettre les cadres interprétatifs d'action collective du groupe permettraient ainsi d'assurer une meilleure résonance de ceux-ci auprès des communautés migrantes, mais aussi des jeunes, voire de la société japonaise plus généralement.

Par exemple, durant notre observation participante de plusieurs mois au sein de l'organisation, la mise à jour du site web a constitué un point sur lequel on devait travailler et un objectif à venir qui était abordé durant chaque rencontre mensuelle, mais qui n'était jamais réglé, et ne constituait ainsi vraisemblablement pas une priorité dans ce contexte de rareté des ressources humaines et financières. Johnson, une bénévole, explique comment l'usage limité de ces moyens peut être associé à la faiblesse des ressources du groupe et aux difficultés rencontrées pour impliquer davantage les migrantes et migrants, qui, selon son expérience comme étudiante et travailleuse étrangère, n'ont souvent pas connaissance du groupe et de ses activités bien qu'elles et ils en constituent un thème principal :

And it's the same with the group, like, if you go on their website, it's really like not so-um... up-to-date. And their Facebook page has a lot of great articles, but their website, I was like trying to figure out how to show some people more about it. They, I think nonprofits like them, they need to work on their social media presence. Cause they would get a lot more people. [...] Like they could really use, and any activism thing in Japan, there are probably people who would be interested and give money and support, but they aren't reaching them. And most, like, nobody at my school has learned anything about them but... then they're fascinated when I present about it at school, so... we're foreign and we're still not learning about one of the main foreign helping places, even though... I mean the ALTs⁸³ are involved in the, they were in the document about foreign workers [les demandes adressées au gouvernement japonais durant les rencontres avec ses représentantes et représentants], so... I don't know.

Smith, une autre bénévole, nous fait aussi part d'une opinion similaire à ce sujet. Elle affirme à propos de ses impressions du mouvement :

They could definitely improve upon that. Um... Social media, too. That's such a thing, right? Like everywhere else, but not really Japan, so... [...] They should post more. I think they should use Twitter, and Instagram, too, maybe.

⁸³ *Assistant Language Teachers* d'origines étrangères qui agissent à titre d'assistants auprès des professeurs d'anglais (et autres langues étrangères) dans les écoles du Japon.

Ensuite, d'autres personnes et organisations procèdent aussi à des activités de contre-cadrage des cadres interprétatifs d'action collective élaborés par le groupe. Il s'agit par exemple des groupes nationalistes japonais, voire de certaines personnalités politiques. De façon anecdotique, à propos de la nature du groupe de défense des droits des migrantes et migrants et de ses activités, perçue comme reflétant un sentiment anti-Japon, au moment de notre observation participante de 2017 à 2018, lorsqu'on tapait le nom du groupe sur le populaire moteur de recherche Google, une prédiction de recherche suggérée, vraisemblablement selon la fréquence des recherches antérieures sur le site, correspondait aux termes « anti-Japon ». De plus, durant une action du groupe, une personnalité politique est venue brièvement, a refusé de prendre la parole lorsqu'on lui a demandé de le faire, comme le font habituellement les politiciennes et politiciens qui assistent aux activités du groupe et témoignent ainsi de leur soutien, et a ensuite publié un gazouillis (*tweet*) à caractère haineux à propos de l'événement sur son compte officiel, déplorant le fait que de telles activités aient cours dans les édifices gouvernementaux. La directrice Yamamoto répond, questionnée au sujet des adversaires du mouvement, de la façon suivante :

On se fait attaquer par les nationalistes. [...] Parce qu'ils nous voient [comme étant anti-Japon], eh bien, le dialogue devient difficile. Ça se conclut par une attaque. [...] On me dit que je suis la honte du Japon. [...] Et ensuite, y'a certains politiciens qui, comment dire, il y a certains politiciens qui adhèrent à ça. Et ce genre de publications [comportant des discours haineux portant sur les activités du groupe], il y en a. L'autre jour, il y a eu une publication du même genre d'un autre politicien, et plusieurs personnes étaient en accord, des supporters qui l'encourageaient, il y en avait. De ce fait, le politicien lui, il continue en se disant que ce qu'il fait est acceptable.

Ces attitudes discriminatoires à l'endroit des migrantes et migrants au Japon entravent la résonance des cadres interprétatifs du groupe auprès de la population japonaise et posent un obstacle à l'action collective au sein du mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants. Kobayashi, une directrice, nous explique, au sujet des difficultés rencontrées par le mouvement dans ses revendications :

Quand il y a des étrangers qui veulent exprimer leur opinion, il y a de nombreux Japonais qui ne veulent pas l'entendre je crois. En somme, ça devient « si tu n'es pas content, tu peux rentrer chez toi », bien que ce problème ne soit pas exclusif aux étrangers, bien sûr. Mais, comment dire... Si on dit qu'on aime le Japon, tout le monde est content, mais si on dit que tel aspect du Japon serait à améliorer, on ne veut plus vous entendre. Donc, c'est pourquoi c'est difficile d'élever la voix de la sorte. Ils se font dire qu'ils peuvent

rentrer chez eux, mais pour les autres membres de groupes minorisés, on ne se fait pas toujours dire ce genre de choses. En tant que femme par exemple, si on se plaint des grandes discriminations à l'endroit des femmes, on ne se fait généralement pas dire qu'on n'a qu'à quitter notre emploi, ou on ne se fait pas dire d'arrêter d'être japonaises. Pour les étrangers, même si tu y vis depuis toujours par exemple, même à l'endroit de ceux qui sont nés et ont grandi au Japon, ils se font dire « eh bien t'as qu'à rentrer chez toi », donc c'est difficile pour eux de revendiquer.

En conclusion au sujet des cadres interprétatifs d'action collective, différents éléments essentiels des processus de cadrage auxquels procède le groupe de défense des droits étudié sont à retenir. Le cas étudié, présenté dans ce chapitre, nous permet ainsi de documenter le discours officiel mis de l'avant par le groupe de défense des droits et les stratégies qu'il adopte, favorisant ainsi une meilleure compréhension de la mobilisation contemporaine pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon.

Le premier processus étudié est celui de cadrage diagnostique, par lequel le groupe procède à l'identification du problème et à l'attribution de sa responsabilité. Un principal problème identifié est celui de l'absence d'une politique d'immigration nationale qui aborde tous les aspects des réalités vécues par les communautés migrantes du Japon. La responsabilité de ce problème est largement attribuée à l'État japonais, qui permet à un nombre d'individus chaque année grandissant de migrer sur son territoire pour y travailler, sans toutefois proposer de politique nationale d'immigration garantissant leurs droits en tant que personnes.

Les problèmes concrets identifiés par le mouvement social ont de plus évolué au fil des époques. C'est notamment le cas en raison des caractéristiques démographiques des communautés migrantes et étrangères du Japon, qui ont aussi évolué au gré des différentes politiques adoptées par le gouvernement central japonais en matière d'admission de travailleuses et travailleurs migrants, et alors que certaines communautés se sont établies au fil des décennies et ont rencontré de nouveaux problèmes liés au mariage, à la famille, à la santé, à leur statut légal, etc. Ainsi, alors que les problèmes identifiés étaient principalement dans les décennies 1980 et 1990 de l'ordre du travail, les cadres interprétatifs d'action collective se sont par conséquent diversifiés depuis afin d'aborder une plus grande variété de thèmes alors que les

communautés migrantes du Japon s'accroissent et que l'ampleur du mouvement est grandissante.

Par rapport aux problèmes identifiés, le groupe articule une proposition de solutions, à travers des processus stratégiques de cadrage pronostique. Afin d'établir les droits des migrantes et des migrants, ainsi que ceux des personnes d'origines étrangères, deux solutions principales sont donc proposées. Il s'agit de l'adoption d'une politique nationale d'immigration et de la reconnaissance d'une société japonaise multiethnique et multiculturelle. Cette proposition correspond à la résultante de l'évolution et de la diversification des problèmes identifiés au fil des dernières décennies, et est cohérente avec le contexte socioculturel contemporain, alors que le gouvernement établit un nouveau statut de résidence à l'intention des travailleuses et travailleurs migrants en 2019, et que la tenue prochaine des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo de 2020 entraîne diverses possibilités dans la structure d'opportunités politiques au sein de laquelle le groupe élabore et diffuse ses cadres interprétatifs d'action collective et procède à des actions. La nature des destinataires ayant aussi évolué pour inclure les individus japonais et les communautés migrantes, plutôt que de ne se concentrer que sur les autorités politiques, la forme et le contenu du message porté par le mouvement se sont aussi diversifiés afin de rejoindre ces destinataires aux différents intérêts, valeurs, croyances et connaissances.

Enfin, comme nous l'avons abordé dans la dernière partie du chapitre, le dernier processus étudié est celui de cadrage motivationnel, qui consiste à un appel à l'action collective. La campagne de reconnaissance d'une société japonaise multiethnique et multiculturelle du groupe, principalement destinée à la société civile japonaise, correspond à ces processus stratégiques. Les solutions que propose l'organisation aux problèmes identifiés passent ainsi par cette campagne de « visibilité » des différences ethniques et culturelles du Japon et visant une prise de conscience à cet effet de la part du groupe majoritaire. En matière de construction d'un vocabulaire approprié, des termes tels que « migrants » et « immigrants », ainsi que ceux de « *foreign roots* » ou de « défense des droits », sont privilégiés par le mouvement social et les organisations en son sein dans le cadre des processus d'appel à l'action collective.

Bien que la campagne actuelle du groupe, facilitée à certains égards par la tenue prochaine des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020, vise à rejoindre davantage

la société civile japonaise et les communautés migrantes, différentes difficultés subsistent à cet effet. Ces difficultés peuvent être expliquées par la faiblesse des ressources humaines et financières dont jouit le mouvement social et les organisations en faisant partie, qui entrave la résonance des cadres du groupe et de ses alliés. Ensuite, l'ampleur parfois limitée du mouvement contribue aussi à restreindre par moments l'efficacité mobilisatrice des cadres interprétatifs proposés. De plus, la forme et le contenu de ces cadres ne sont pas toujours adaptés à ces destinataires, qui diffèrent des autorités politiques auprès desquelles le groupe a historiquement concentré ses efforts.

Les activités de contre-cadrage de groupes et individus nationalistes, ainsi que certaines attitudes discriminatoires du groupe majoritaire à l'endroit des communautés migrantes, contribuent à expliquer l'efficacité mobilisatrice parfois faible des activités de cadrage motivationnel du groupe. Enfin, la couverture médiatique limitée dont jouissent l'organisation et ses activités, bien qu'elle ait entraîné certaines réussites et se soit accrue avec l'ampleur du mouvement social, contribue aussi à expliquer la résonance que trouvent ses cadres interprétatifs d'action collective. Tout comme c'est le cas des activités de cadrage diagnostique et pronostic, ces processus stratégiques peuvent enfin être de nature conflictuelle et font l'objet de débats au sein du mouvement social et des organisations qui le composent. Malgré tout, certaines activités de cadrage motivationnel destinées à ces populations, récentes et en développement dans les dernières années, présentent une certaine capacité mobilisatrice.

Les limites des stratégies du groupe que nous avons pu observer, et qui sont présentées dans le présent chapitre, notamment en matière d'action collective et de mobilisation des communautés migrantes, sont davantage expliquées au prochain chapitre. Le chapitre 5 constitue ainsi une critique des actions du groupe et du mouvement social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon, à laquelle nous procédons par la mobilisation des cadres théoriques développés par des auteurs tels que Tilly et Tarrow (2015) et Melucci (1996). Les approches de ces auteurs nous permettent de mieux comprendre les limites auxquelles sont confrontés le groupe de défense des droits et le mouvement social.

Chapitre 5 : Principales actions du groupe et analyse des paramètres au sein desquels sont mobilisés les individus et organisations du mouvement

« We talk directly to the ministry members.
Make a lot of complaint to them. (rires) » - *Jones, bénévole*

Faisant suite à la présentation, dans le chapitre précédent, des résultats portant sur les processus de cadrage auxquels procède le groupe de défense des droits des migrantes et migrants étudié, et des cadres interprétatifs d'action collective qu'il y élabore et dissémine, le chapitre 5 s'appuie sur les théories de Tilly et Tarrow (2015) et de Melucci (1996) afin d'offrir une analyse du contexte social au sein duquel se mobilisent le groupe de défense des droits que nous avons étudié et le mouvement social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon dont il fait partie. Nous mobilisons donc ces auteurs afin de mieux comprendre les limites observées dans les stratégies déployées par le groupe et présentées au chapitre précédent.

L'analyse du répertoire d'actions⁸⁴ du groupe et de la structure d'opportunités politiques à l'intérieur de laquelle il agit, s'appuyant sur la théorisation qu'en offrent Tilly et Tarrow (2015), ainsi que celle du processus de construction d'une identité collective auquel le groupe de défense des droits procède, analyse s'inspirant de l'ouvrage de Melucci (1996), nous permettent donc d'examiner l'efficacité des processus de cadrage présentés dans le chapitre précédent et d'en souligner les limites.

Tilly et Tarrow (2015), dans leurs études des mouvements sociaux, postulent que le chevauchement entre action collective, conflit et politique correspond au mouvement social. Les

⁸⁴ Alors que l'ouvrage mobilisé dans le cadre du présent projet de recherche (Tilly et Tarrow, 2015) utilise l'expression, traduite vers le français, de « répertoire de représentations », nous avons décidé d'opter pour celle de « répertoire d'actions » afin d'éviter toute confusion avec le concept de représentations tel qu'il est mobilisé dans la littérature en sciences sociales.

acteurs politiques y sont les groupes qui élèvent des revendications, et les tierces parties, les médias et l'opinion publique. Le mouvement social est enfin caractérisé par la synthèse de trois éléments, soit des campagnes, des formes d'association et d'action, et des actions où l'on se met soi-même publiquement en scène (2015, p. 205). La présente section porte plus spécifiquement sur l'étude de ces actions qu'emploie le mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon, ainsi que sur la structure d'opportunités politiques qui peut faciliter ou, au contraire, rendre plus difficile l'action collective.

5.1 *Lobbying* et diversification des modalités de l'action collective

Pour adresser une revendication collective à un autre ensemble d'acteurs politiques, écrivent Tilly et Tarrow (2015), on fait appel aux modalités que constituent les actions. Les auteurs proposent différentes formes d'actions qui peuvent être synthétisées en répertoire. On y retrouve notamment les rassemblements, les manifestations, la création d'associations spécialisées, les réunions, etc.

Dans le cas du mouvement étudié, un premier type d'actions auxquelles fait appel l'organisation de défense des droits des migrantes et des migrants au Japon consiste en ses activités de *lobbying*. Les activités de *lobbying* renvoient à ces actions de promotion et de défense des droits des communautés représentées par le groupe, actions dont les destinataires correspondent aux autorités et dont l'objectif principal consiste à exercer une influence sur le processus de prise de décisions, pertinentes aux activités du groupe, des acteurs sociaux en position de pouvoir. Plus concrètement, il s'agit donc principalement de la tenue, deux fois par année, de rencontres avec des représentantes et représentants des différents ministères et agences gouvernementales qui sont impliqués dans les vies, les réalités et les expériences des communautés migrantes du Japon⁸⁵. Il s'agit de l'action la plus importante du groupe, en ce

⁸⁵ Contrairement au Canada, où on retrouve un ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Milly (2006) souligne qu'il n'existe pas au Japon une telle instance en charge de toutes choses relatives aux réalités des personnes migrantes et étrangères. On retrouvait donc aux rencontres, lors de l'édition du printemps 2018, le ministère de la Justice, le ministère de l'Intérieur et des Communications, le Secrétariat du Cabinet, le ministère de la Santé, du Travail et de la Sécurité Sociale, le ministère des Affaires Étrangères, le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches, le Bureau du Cabinet, le ministère du

qu'elle est l'une des seules où tous les membres actifs participent ensemble, plutôt que d'être organisée par un seul sous-groupe de travail se concentrant sur une sphère bien précise et délimitée de l'expérience des migrantes et migrants au Japon. Il s'agit aussi d'une action dont l'État est le destinataire premier, et direct, alors que le groupe en rencontre les représentantes et représentants dans un dialogue en face à face.

Les activités de *lobbying* ne se limitent toutefois pas à procéder à des revendications directes auprès de l'État japonais. Certaines actions du groupe adoptent plutôt comme destinataires des organisations supranationales ou situées à l'étranger. Le directeur Tanaka nous résume ainsi les activités de représentation, ou *d'advocacy*, du groupe :

Chaque année, les politiciens nous rencontrent pour qu'on négocie avec eux. [...] Et ensuite, il y a aussi le lobbying sur la scène internationale. Le lobbying à l'endroit de l'Organisation des Nations Unies par exemple, ce genre de choses. Enfin, les alliances stratégiques avec les organisations situées à l'étranger.

Cette stratégie, selon laquelle des individus et groupes japonais font indirectement pression sur le gouvernement à travers des acteurs sociaux internationaux afin qu'il légifère sur un certain enjeu social fait partie du répertoire d'actions de plusieurs mouvements sociaux japonais (Mouer et Kawanishi, 2005). La directrice Yamamoto nous explique des objectifs du groupe, lorsque questionnée à propos des stratégies adoptées dans le cadre des activités de *lobbying* :

Un truc qu'on fait, à propos des changements à apporter au système, est affirmer que « tel genre de choses, c'est inacceptable » et procéder à du lobbying à ce sujet. Ça peut prendre la forme des négociations auprès du gouvernement, entre autres. Dans ces moments-là, et je ne sais pas c'est comment au Canada, mais au Japon généralement, si on dit « dans les autres pays les choses sont comme ci », eh bien on nous écoute un peu. Par exemple, si on dit « en Europe c'est comme ci ! » ou « dans plusieurs autres pays ça se passe comme ça », « dans les économies développées autres que le Japon c'est de telle façon ! », c'est plus facile de se faire écouter enfin, donc on étudie la situation dans différents pays étrangers tout en continuant de revendiquer que tel problème qu'on retrouve au Japon est inacceptable.

Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme, le ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie et le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie.

Toutefois, les modalités auxquelles fait appel le mouvement social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon se sont diversifiées à travers les époques, tout comme les cadres interprétatifs d'action collective présentés au chapitre précédent. Cette diversification du répertoire d'actions du groupe s'explique notamment par les résultats limités que les activités de représentation auprès du gouvernement ont permis d'obtenir au fil des ans. Ito, une organisatrice syndicale, nous explique comment ces rencontres avec le gouvernement ont permis certaines avancées, sans toutefois régler les problèmes fondamentaux pour lesquels le groupe revendique une solution intégrée de la part de l'État japonais :

Ça fait maintenant longtemps qu'on y procède [aux rencontres], ça va faire 20, 25 ans. On a toujours fait les rencontres depuis. Et des trucs qui ont changé, il y en a beaucoup. Des trucs qu'on a réussi à faire, il y en a vraiment eu beaucoup. Mais il s'agit de trucs bien **pointus**. [...] Et dans ces moments, quand on procède aux rencontres, en réalité ce sont **eux** [les représentants du gouvernement] qui recueillent des informations auprès de nous. Et s'ils ne réfléchissent pas ensuite à ce qu'ils en feront, ce qu'ils feront pour améliorer les choses, ça pose problème.

Son sentiment, selon lequel le processus de représentation auprès des instances gouvernementales ne mène pas à d'importants changements structurels et fondamentaux, est partagé par la plupart des informatrices et informateurs. Martin, un bénévole qui a participé à plusieurs séances, dit notamment de l'action :

Je savais pas que... il pouvait y avoir des organisations aussi politiques que celle-là, ce qui je pense est une bonne chose. Que c'est la démocratie qui fonctionne. Donc ouais, c'est intéressant comme truc. Bon, le stance du gouvernement est un petit peu... ils font pas une négociation, ils viennent pour écouter. (rires)

En raison de tels défis, et du fait que les politiciennes et politiciens, ainsi que les médias, abordent les sujets qui rejoignent les intérêts de la population japonaise, d'autres actions, à l'endroit de la société civile et des communautés migrantes du Japon, placent l'État japonais comme tierce partie. C'est notamment le cas des actions qualifiées de réseautage dans la littérature que produit le groupe. Ils écrivent de ces actions dans la brochure officielle de l'organisation : « Nous procédons à du partage d'informations et des campagnes de concert avec des organisations locales du Japon et situées à l'étranger, surtout en Asie. »

Par exemple, tel que mentionné dans la littérature portant sur le soutien aux étrangères et étrangers au Japon, les groupes de soutien prennent dorénavant part à des activités médiatiques, et organisent des séminaires et conférences (Vinken et al., 2010). Dans le cas de ces actions aussi, le destinataire final des actions de l'organisation demeure l'État japonais, en ce qu'un objectif principal du groupe consiste en l'adoption d'une politique nationale d'immigration qui réponde aux problèmes soulevés par le mouvement social. Toutefois, ces actions s'adressent généralement directement à la société civile japonaise, et aux communautés migrantes qui s'y trouvent. Un objectif de ces activités médiatiques, séminaires et autres conférences est donc d'informer l'opinion publique japonaise, parfois à travers l'amplification que permettent les médias comme c'est le cas des conférences de presse, avec comme objectif, à terme, de stimuler un intérêt accru pour ces enjeux de la part du politique.

Un exemple concret d'une telle action consiste en la conférence de presse du printemps 2018 discutée dans le chapitre précédent, durant laquelle le groupe a exposé le fait que des apprenties et apprentis doivent s'engager dans le nettoyage de zones contaminées par la tragédie nucléaire de 2011 sans avoir connaissance des risques associés. La conférence s'adressait de façon plus particulière aux médias, afin qu'ils transmettent le message et les cadres interprétatifs associés, élaborés par le groupe de défense des droits, à la population japonaise, voire internationale. Jones, une bénévole qui a assisté à l'action, explique ce processus stratégique de la façon suivante :

It's like a press conference, but there are members of the Diet⁸⁶ who are also attending. And as a result, there was a statement issued by the government that said « No technical trainee should be made to do such work. » So, that is a very concrete example of how the group's work has impacted upon government policy and is being able to protect the safety of some migrants. But even if the government makes such statement, there will still be companies who try to breach that.

Enfin, un troisième type d'actions adoptées par le groupe est de l'ordre du partage d'informations. Ainsi, l'organisation procède à la collecte et au partage d'informations portant sur les enjeux d'immigration et les réalités des personnes migrantes au Japon et parfois à l'international. Le principal médium qu'utilise le groupe afin de diffuser de l'information sur

⁸⁶ Le terme désigne le parlement japonais.

ces questions correspond au magazine qu'il publie régulièrement et la lecture des éditions de 2017 nous permet de synthétiser les principaux sujets couverts par la publication selon les catégories suivantes : mention des activités passées et à venir du groupe et de ses partenaires, actualité liée à l'immigration, initiatives pertinentes de niveaux national et international, immigration et religion, politique et diversité, médias et communautés migrantes, présentation de personnalités issues de l'immigration et de leurs réalisations, voix de personnes migrantes du Japon et témoignages d'une jeunesse japonaise aux origines diverses, et présentation de produits culturels pertinents. Le magazine comprend aussi des conseils pratiques pour les personnes migrantes et les individus et organisations leur offrant du soutien, tout comme d'autres ouvrages spécialisés publiés par le groupe et le site web.

5.2 Contexte social de la mobilisation

Dans notre analyse du mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et des migrants au Japon, on ne peut ignorer le contexte au sein duquel les individus et organisations se mobilisent, théorisé par Tilly et Tarrow (2015) sous le concept de structure d'opportunités politiques. La structure d'opportunités politiques, écrivent les auteurs, correspond à « l'ensemble des caractéristiques d'un régime ou de ses institutions [...] qui, à un moment donné, facilitent ou entravent l'action collective de certains acteurs politiques » (2015, p. 100). Il s'agit en somme du cadre au sein duquel les individus décident de se mobiliser, des actions à utiliser et des chances de réussite.

Des six propriétés d'un régime que les auteurs introduisent (2015, p. 112) et qui sont présentées au chapitre deux⁸⁷, nous nous concentrons sur l'instabilité des alignements politiques du jour, l'existence d'éventuels alliés de poids pour les contestataires et la mesure dans laquelle le régime réprime ou au contraire facilite la revendication collective, afin de mieux comprendre comment cette structure d'opportunités politiques déclenche et limite la politique du conflit dans le cas du mouvement étudié.

⁸⁷ Il s'agit de : « 1) la multiplicité des centres autonomes de pouvoir qui s'y trouvent ; 2) son degré d'ouverture à de nouveaux acteurs ; 3) l'instabilité des alignements politiques du jour ; 4) l'existence d'éventuels alliés de poids pour les contestataires ; 5) la mesure dans laquelle le régime réprime ou au contraire facilite la revendication collective ; 6) des changements importants intervenant dans les cinq domaines ci-dessus » (2015, p. 112).

5.2.1 Des alignements politiques instables entraînent une diversification des destinataires des actions du groupe

Une certaine instabilité des alignements politiques a grandement contribué à la diversification du répertoire d'actions dont fait usage depuis plusieurs années le groupe de défense des droits des migrantes et des migrants que nous avons étudié. L'organisation a affiché une plus grande résolution à diversifier les destinataires de ses actions, et donc des cadres interprétatifs d'action collective élaborés et diffusés, suite à la défaite électorale d'un parti politique avec lequel elle avait créé de nombreux liens et entamé de nombreux projets. Étant donné la faiblesse des ressources du groupe, notamment humaines et financières, ce résultat a été difficilement vécu par l'organisation. Cette instabilité a engendré une prise de conscience au sein du *leadership* du groupe, tel que rapporté par une employée, Takahashi :

Le groupe, depuis le début, a procédé à du lobbying auprès des politiciens et y a concentré ses efforts. Et en 2008, aux alentours de 2008, le Parti démocrate progressiste, l'ancien Parti démocrate progressiste, a gagné les élections. Quand le Parti libéral-démocrate de Abe a perdu les élections et que le Parti démocrate progressiste a pris le pouvoir, on a entamé plusieurs projets avec eux. Toutefois, aux élections suivantes, le Parti démocrate progressiste a perdu. Donc, tout ce qu'on avait préparé jusque-là a été perdu, **tout** ! On a rencontré ce genre d'obstacle. Bien sûr, nos actions auprès des politiciens sont absolument nécessaires. Toutefois, il est dangereux de n'agir que sur ce front. On ne peut pas compter sur ça, on ne peut pas s'y fier.

5.2.2 Des alliés de poids au sein du gouvernement favorisent l'action collective

Les actions auprès des politiciennes et politiciens demeurent donc toutefois d'une importance primordiale pour le groupe, dont l'objectif principal consiste en l'élaboration et l'adoption par le gouvernement japonais d'une politique d'immigration nationale. Bien que le répertoire d'actions du mouvement se soit diversifié au fil des ans, l'existence d'alliées et d'alliés de poids au sein du gouvernement correspond à une deuxième propriété du régime favorisant aujourd'hui encore la politique du conflit et l'action collective du mouvement. L'existence de tels alliés permet en outre au groupe de procéder à ses activités de *lobbying* auprès du gouvernement japonais, en ce que ce sont souvent ces alliés qui adressent les revendications et questions du

groupe au gouvernement japonais lors de séances parlementaires. Durant notre observation participante, alors que nous procédions à du travail de bureau dans les locaux du groupe, on nous a invité à visionner une retransmission en direct du parlement japonais, durant laquelle on pouvait observer un politicien, avec lequel le groupe entretient des liens, poser des questions et adresser des revendications que les directrices et directeurs de l'organisation de défense des droits avaient préalablement préparées, et portant ce jour-là sur la détention d'individus sans papiers pour des durées indéterminées, problème d'actualité d'envergure au Japon (The Japan Times, 22 janvier 2019). Takahashi nous explique ainsi comment, suite aux processus d'articulation, soit de mise en relation d'événements et expériences afin qu'ils deviennent relativement unifiés, et d'amplification de certains problèmes, événements ou croyances, le processus stratégique qui suit consiste généralement en du *lobbying* auprès des politiciennes et politiciens et portant sur les problèmes identifiés comme étant plus importants par le groupe.

Quand il y a un cas sur lequel on se concentre, et qu'on se dit qu'il doit être abordé, à ce moment-là c'est [nous] qui nous en occupons. Le cas peut venir [du syndicat], mais à eux seuls ils ne peuvent pas régler le problème, donc c'est [le groupe de défense des droits] qui émet des revendications, qui contacte des politiciens, leur dit « il est important que vous abordiez ce problème au parlement », concrètement c'est ce genre de choses qu'on fait, comme lobbying. [...] En ce moment, on a des liens forts avec le Parti démocrate constitutionnel. [...] Les politiciens qui ont un intérêt pour ces enjeux sont toutefois limités. En fait, on a surtout des liens avec les politiciens qui ont une conscience des problèmes liés aux droits de la personne et qui agissent sur ces enjeux.

De plus, ce sont ces alliées et alliés qui permettent aussi au groupe de procéder aux rencontres bisannuelles avec les représentantes et représentants du gouvernement. Yamamoto, une directrice, nous explique comment ces relations avec des individus en situation de pouvoir rendent concrètement possibles ces activités, qui sont centrales à l'action collective du mouvement :

Les rencontres aussi c'est grâce à eux. Officiellement, c'est [le groupe] qui l'organise, mais nous, nous ne pouvons pas réserver un local au sein des locaux du parlement. Ça doit être les politiciens. Donc, tout ça, c'est grâce à eux. Et aussi, par rapport au fait qu'on réussisse à ce que tous ces représentants gouvernementaux participent aux rencontres, ce n'est pas nous qui leur demandons. On passe par les politiciens. Donc, de cette façon, c'est grâce à tous les politiciens qui sont sympathiques à notre activisme. [...] Mais la relation n'est pas unidirectionnelle. C'est une relation qui va dans les deux sens. Par exemple, quand les politiciens nous disent qu'ils voudraient poser une certaine question au parlement, mais ne savent pas comment la formuler, c'est nous qui la préparons. Dans les séances de questions-réponses par exemple.

5.2.3 Les lois régulant les statuts de résidence et le droit du travail entraînent des ouvertures et des obstacles en matière de mobilisation des migrantes et migrants

Un dernier élément notable de la structure d'opportunités politiques du mouvement correspond à la mesure dans laquelle le régime, écrivent Tilly et Tarrow (2015), réprime ou au contraire facilite la revendication collective. Il est écrit, dans la littérature scientifique portant sur les communautés migrantes au Japon, que plusieurs migrantes et migrants ne participent pas à l'action collective en raison de la nature officiellement temporaire de leur séjour au Japon, qui ne leur permet donc pas de jouir des gains qu'une telle action collective, nécessitant ressources et énergies, pourrait entraîner. De plus, en raison de l'objectif qu'ils et elles se fixeraient, soit de gagner le plus d'argent possible dans un laps de temps défini afin de l'envoyer à leurs proches ou de le rapporter au pays d'origine, et parce que certaines et certains se sont endettés pour venir travailler au Japon et doivent rembourser ces montants, les travailleuses et travailleurs migrants, et en particulier les apprenties et apprentis, utiliseraient leur temps libre pour effectuer des heures supplémentaires et éviteraient de sortir afin de ne pas devoir dépenser leur argent (Kamibayashi, 2015).

Mais aussi, et peut-être surtout, l'État japonais, à travers ses politiques, facilite et réprime de différentes façons l'action collective des travailleuses et travailleurs migrants sur son territoire. Un premier exemple concret consiste en la politique adoptée par le gouvernement japonais en 2003, qui visait à réduire de moitié le nombre *d'overstayers* au pays (Kondo, 2015). Ainsi, il a été de plus en plus difficile pour ces individus de prendre part au mouvement social pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, en ce qu'ils risquaient davantage d'être placés en état d'arrestation par les autorités japonaises et expatriés. Selon les informatrices et informateurs rencontrés, et notamment les acteurs syndicaux œuvrant auprès de ces populations, les problèmes de profilage racial par les autorités japonaises, alors que les personnes à l'apparence non japonaise se font arrêter dans la rue et demander de fournir leurs papiers, sans quoi elles sont placées sous arrestation, se sont aggravés depuis. À ce jour, les résidentes et résidents étrangers au Japon doivent en tout temps avoir sur eux leur carte de

résidence, politique qui sème la controverse⁸⁸. Takahashi nous explique de la période qui a suivi l'adoption d'une telle politique par l'État japonais :

Des *overstayers*, surtout du Bangladesh ou du Pakistan, leur nombre avait déjà commencé à diminuer à cette époque. En 2001, il y a eu le 11 septembre, et au Japon aussi, les musulmans se faisaient arrêter par la police et questionner, et s'ils n'avaient pas de visa ils étaient en état d'arrestation. Il était devenu difficile pour eux de vivre normalement, et ils subissaient diverses discriminations. À partir de ce moment, il y a eu la politique en vertu de laquelle les *overstayers* étaient placés en état d'arrestation. Donc en 2004, leur nombre était déjà affaibli, mais encore quelques travailleurs *overstayers* venaient à nous.

Le directeur Tanaka, questionné à propos des difficultés rencontrées dans son implication au sein du mouvement, ajoute à ce propos que, dans ses activités au sein d'un syndicat représentant des travailleuses et travailleurs migrants, les lois sur l'immigration constituent effectivement un obstacle important à l'action collective, notamment chez les *overstayers* : « Bien sûr, on se mobilise en tant que syndicats, donc les barrières de l'immigration restent fortes, par exemple quand des *overstayers* n'ont pas le visa et sont forcés de rentrer au pays d'origine. De tels cas où il n'y a rien qu'on puisse faire, il y en a. »

Les lois japonaises sur l'immigration ne limitent pas seulement l'action collective des travailleuses et travailleurs migrants irréguliers tels que les *overstayers*. Toutefois, Ito, une organisatrice syndicale, admet que la structure d'opportunités diffère dans ses activités, alors que les travailleuses et travailleurs migrants qui sont membres de son syndicat détiennent généralement un visa en règle, ce qui facilite la revendication collective si on compare leur situation à celle de migrantes et migrants irréguliers. C'est particulièrement le cas des résidentes et résidents permanents, qui ne risquent pas l'expatriation forcée comme le font les apprenties et apprentis s'étant enfuis d'employeurs abusifs, par exemple, en raison du permis de travail nominal de ces derniers et de l'interdiction de changer d'employeur qui l'accompagne.

⁸⁸ À titre anecdotique, nous avons aussi fait l'objet d'une telle requête de la part de la police japonaise, qui nous a arrêté dans la rue après que nous nous soyons séparé d'une directrice du groupe dans un quartier pourtant touristique de la ville, et qui nous a demandé de tendre notre carte de résidence. Les informateurs et informatrices prenant part au mouvement nous ont toutefois admis que le traitement des personnes caucasiennes, et donc présumées originaires de pays dits développés et à l'égard desquels les attitudes japonaises sont plus clémentes (Iwata et Nemoto, 2018), serait généralement plus favorable, sur ce plan aussi, que celui réservé aux personnes asiatiques non japonaises par exemple.

Le renouvellement régulier des visas pour toutes les travailleuses migrantes et tous les travailleurs migrants, et l'obligation de devoir rentrer au pays d'origine advenant la perte de son emploi lors de ce renouvellement (Kamata, 2008) correspondent toutefois aussi à des mécanismes de contrôle de la part de l'État japonais, affirme Ito-san. Elle nous explique ainsi comment des travailleuses et travailleurs migrants sont parfois contraints à se résigner à accepter des conditions de travail difficiles, voire illégales, afin de ne pas perdre leur emploi et ainsi devoir rentrer au pays d'origine. Elle ajoute de plus que ceux et celles qui perdent leur emploi de façon illégitime ou illégale refusent parfois de procéder à des revendications sur ce front par crainte de ne pas pouvoir obtenir un nouvel emploi en raison de leur participation à une action collective telle :

Dans ce syndicat, la plupart des travailleurs détiennent un statut de résidence en règle. Ce n'est pas comme chez Tanaka-san, où il y a des apprentis s'étant enfuis ou ce genre de choses. Il ne s'agit pas de travailleurs avec ce genre de problèmes, plutôt des résidents permanents, etc. Ensuite, puisqu'il ne s'agit pas d'individus qui doivent s'enfuir ou ce genre de personnes, ils peuvent librement prendre part à des mouvements de contestation. Mais, ce qui est le plus difficile, c'est ce dont je parlais tout à l'heure, soit lorsque le problème n'est pas seulement de l'ordre de la société, mais lorsque des problèmes de visa émergent. Par exemple, lorsqu'on se fait virer alors que le visa expire. Ou encore que notre contrat est annulé. On ne peut pas laisser ça passer, que le contrat ne soit pas renouvelé. C'est un problème qu'on ne peut laisser passer, mais pour ces travailleurs, même s'ils veulent se battre, pour pouvoir obtenir ensuite un nouvel emploi ils ne le peuvent pas. Pour leur prochain emploi, ils risqueraient de se retrouver sur la blacklist parce qu'ils ont revendiqué. Donc, pour ce faire, ils endurent. Il arrive souvent qu'ils abandonnent de la sorte. Ou encore qu'ils craignent d'être renvoyés s'ils contestent quelque chose. Ce sont là les gros problèmes. Dans le cas de migrants, il y a donc des travailleurs pour qui il est difficile de faire avancer les choses. [...] Toutefois, pour les personnes qui détiennent la résidence permanente, par exemple, ou qui obtiennent un visa qui leur permette de travailler dans ce qu'ils veulent... Ou encore qui sont mariées à une personne japonaise... Pour ce genre de personnes, on peut encore faire quelque chose.

Martin, un bénévole d'origine étrangère, résume bien ces difficultés rencontrées par les travailleuses et travailleurs migrants lorsqu'il nous parle de sa propre expérience de renouvellement régulier du visa en tant que travailleur étranger :

Bah oui, si t'es en troisième année de ton visa et puis que ton employeur il part en couilles, tu vas fermer ta gueule parce que t'as envie d'avoir ton visa renouvelé. Parce que si ton patron il te vire t'as plus ton visa, t'as plus rien.

Malgré tout, les syndicats du mouvement ont continué de revendiquer l'amélioration des conditions de travail des migrantes et des migrants, notamment irréguliers. Selon le directeur Tanaka, par rapport aux lois sur l'immigration qui la limitent, le droit du travail japonais entraîne plutôt des opportunités quant à l'action collective. Il contraint notamment les employeurs à répondre aux revendications collectives portées par le syndicat et ses membres, et à faire appliquer les normes du travail à toutes les travailleuses et tous les travailleurs, incluant ceux qui sont irréguliers ou sans papier.

On croirait que même si on apporte du soutien, bien qu'on procède à des négociations, ils n'auraient pas le droit de négocier, d'un point de vue légal, parce que ce sont des overstayers. C'est qu'on pense que les overstayers, on doit les cacher. Mais en tant que syndicat, on s'affirme, on les amène sur le devant de la scène et on procède ensemble aux négociations. Parce qu'au Japon, il y a une telle clause de la loi sur le travail. Si on compare ça à d'autres endroits, même à l'Europe et à l'Amérique, les droits sont vraiment forts. Donc pour ces travailleurs, les compagnies où ils travaillent n'ont pas d'autres choix que de répondre à notre appel à la négociation. C'est un item de la clause de la loi sur le travail⁸⁹. Donc quand on se base là-dessus pour agir, on réalise qu'on tient quelque chose. Et ces travailleuses et travailleurs overstayers aussi, ils ont tous gagné de la confiance, se sont dit qu'on pourrait y arriver. [...] Et au Japon, il y a une autre clause de la loi fondamentale du travail, sur l'égalité. En d'autres termes, ça veut dire qu'on ne peut pas discriminer sur la base du sexe, de la nationalité, ou du statut social⁹⁰. Et de détenir ou pas un visa, c'est un statut social, un *social status*⁹¹, non? Donc, ça signifie que peu importe si on est un overstayer, la loi sur le travail s'applique. Donc pour les overstayers aussi, la loi sur le travail s'applique, dans le cas du Japon. Et ça, c'est notre force numéro un.

5.3 Mobilisation difficile des communautés migrantes

« Bah, c'est toujours entre nous. » - *Martin, bénévole*

La théorie de Melucci (1996) permet enfin de mettre en lumière les processus de construction d'une identité collective selon lesquels les individus construisent une solidarité et entreprennent

⁸⁹ L'article 7 de la Loi sur les syndicats interdit à l'employeur de refuser sans raison justifiable de prendre part à la négociation collective avec les représentants de ses travailleuses et travailleurs (JILPT, 2018).

⁹⁰ Il s'agit de l'article 3 de la Loi sur les normes du travail, qui stipule que l'employeur ne peut discriminer sur la base de la nationalité, des croyances ou du statut social en matière de rémunérations, d'heures de travail ou de toutes autres conditions de travail (JILPT, 2018).

⁹¹ En anglais dans le discours.

une action collective. À travers les relations sociales qu'ils entretiennent, écrit l'auteur, les individus interagissent, s'influencent et négocient pour produire les schémas cognitifs et motivationnels nécessaires à l'action. Ce niveau d'analyse intermédiaire, situé entre celles des motivations, couvertes dans la première section portant sur les cadres interprétatifs d'action collective, et de l'action, analysée dans la deuxième section portant sur le répertoire d'actions du groupe, permet d'expliquer comment se produit la mobilisation selon Melucci (1996). L'identité collective correspond donc à ce processus d'*identization* dont l'analyse permet, dans notre étude, de documenter l'identité des sujets qui se mobilisent pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon, les raisons qui sous-tendent cette mobilisation et les objectifs qui la motivent. L'analyse d'un acteur collectif doit aussi inclure, ajoute Melucci, celle de ses processus de mobilisation, de ses formes organisationnelles, de ses modèles de leadership, de ses idéologies et des formes de communication qu'il emploie. Elle doit enfin comporter celle du système de relations au sein duquel les objectifs, cadres et discours sont produits.

Un défi de taille rencontré par le groupe de défense des droits des migrantes et migrants au Japon dans ses processus de construction d'une identité collective consiste en la difficulté à mobiliser les communautés migrantes elles-mêmes. Les raisons évoquées à ce propos sont en continuité avec celles qui contribuent à expliquer la faiblesse de la résonance des cadres interprétatifs d'action collective du groupe auprès de ces destinataires. Elles sont principalement de l'ordre des formes de communication employées dans les processus de construction d'une identité collective, alors que la plupart des activités se déroulent en langue japonaise, et des formes organisationnelles du groupe, par un recours important et fréquent à des traditions et réseaux de solidarité antérieurs, notamment au sein de son *leadership*. Enfin, il s'agit aussi de la faiblesse relative des ressources que détiennent généralement les organisations du mouvement social et les communautés migrantes du Japon.

5.3.1 Une barrière linguistique importante à la mobilisation de migrantes et migrants au sein du mouvement social

Au sujet des formes de communication employées, plusieurs individus rencontrés font mention dans leur discours de l'importante barrière linguistique qui subsiste et entrave les processus de

construction d'une identité collective inclusive des communautés migrantes représentées par le groupe. Concrètement, il s'agit de la question de la langue d'usage, alors que les activités et publications du groupe sont souvent disponibles en japonais uniquement, bien que des services d'interprétation et de traduction soient parfois disponibles et dispensés par des bénévoles. De plus, le niveau de langue est généralement soutenu, et sa compréhension peut s'avérer ardue pour des individus dont la langue maternelle n'est pas le japonais. À cet égard, Takahashi, une employée née et éduquée au Japon, nous a même avoué avoir éprouvé par moments des difficultés sur ce plan à ses débuts au sein du groupe.

Les principales formes de communication employées par le groupe consistent donc en une liste d'envoi entre les organisations et individus membres qui peuvent y contribuer et, à l'intention des membres et de la société civile japonaise, un magazine et un site web. Alors que quelques pages du site web ont été traduites en anglais⁹², la liste d'envoi et le magazine ne sont publiés qu'en japonais, tout comme la plupart des publications du groupe sur le média social Facebook. Enfin, les rencontres et autres rassemblements, tels que les conférences de presse et séminaires, se tiennent aussi généralement uniquement en japonais. Takahashi explique de cet objectif du groupe, qui consiste en une mobilisation accrue des migrantes et migrants au sein du mouvement, et des limites rencontrées à cet effet :

En ce moment, le truc qu'on veut le plus faire, mais pour lequel on rencontre des difficultés, c'est de mobiliser au sein du mouvement les immigrants eux-mêmes. Mais comme tu peux le voir, il y a d'abord le problème de la langue. Quoi qu'on en dise, les tâches qu'on doit effectuer en japonais sont nombreuses, et en plus il ne s'agit pas d'un niveau conversationnel de japonais, tu vois. [...] Donc, notre objectif premier en ce moment est vraiment de faire en sorte qu'il soit plus facile pour les personnes qui ne sont pas japonaises ou qui n'ont pas le japonais comme langue maternelle de participer au mouvement.

À propos de ces phénomènes de migration et de langage, Soussi (2013, p. 158) avance de plus que de nombreux travailleurs étrangers temporaires maîtrisent peu la langue majoritaire et connaissent ainsi mal les recours auxquels ils ont droit. Par conséquent, outre la difficile mobilisation de ces communautés au sein du mouvement, la barrière de la langue entraîne aussi

⁹² Un outil de traduction de Google permet aussi de procéder à une traduction automatique du contenu du site web en anglais, chinois, coréen, espagnol et portugais.

une compréhension limitée du système légal japonais et des ressources à leur disposition chez les travailleuses et travailleurs migrants⁹³. Jones, une bénévole étrangère, explique donc en partie cette mobilisation limitée des migrantes et migrants au sein du mouvement par cette méconnaissance de la langue et du système :

So I feel in that case there is often a language barrier. And especially for the technical trainees. Many are coming from Vietnam, Indonesia, Cambodia. And they have rudimentary Japanese. Maybe limited English. But they have such a harsh experience, and they need to communicate that. But often there is no translation available to them. And also they don't know about the system in Japan. So it's very difficult to... try and tackle that system.

Concrètement, les enjeux portant sur les formes de communication employées sont aussi associés à ceux ayant trait à la faiblesse des ressources dont jouissent souvent les migrantes et migrants au Japon, soit financières, alors qu'il est nécessaire pour les membres qui souhaitent formellement rejoindre le groupe de verser un certain montant d'argent⁹⁴, ou en termes de temps. La directrice Yamamoto explique les difficultés rencontrées lorsque questionnée sur la présence d'individus migrants au sein du groupe :

Il y en a, mais... ça, c'est notre défi. Il y a quelques organisations de terrain de migrants, et ces personnes-là font partie du groupe. Mais on doit augmenter leur nombre. C'est que pour devenir membre, il y a des coûts. Par exemple, dans le cas d'une organisation, c'est 12 000 yens⁹⁵. Et pour qu'ils décident de devenir membres, il doit y avoir des avantages. Il est facile pour nous de constater les avantages qu'apportent les organisations bureaucratiques au Japon. Toutefois, les informations ne sont souvent disponibles qu'en japonais, comme la liste de courriels par exemple. Donc, pour plusieurs, il ne s'agit pas vraiment là d'un avantage. [...] Donc, ils ne deviennent pas membres, étant donné qu'ils ne perçoivent pas les avantages de le faire. Et ça, c'est notre défi, de mobiliser les migrants, de faire en sorte qu'ils puissent s'impliquer au sein du mouvement. Et d'une certaine façon, c'est ce qu'on fait avec le projet [pour les jeunes aux origines étrangères, *foreign roots*]. Quand ils deviendront un peu plus vieux, ils se mobiliseront peut-être.

⁹³ En témoigne le cas des apprenties et apprentis qui se sont engagés dans du travail de décontamination des zones affectées par la tragédie nucléaire de 2011 sans connaître les risques associés, ni même la nature dangereuse de ce travail.

⁹⁴ Il s'agit au moment de notre observation participante d'un montant équivalent à un peu plus de 120 dollars canadiens annuellement. Il n'est toutefois pas nécessaire d'être un membre officiel pour participer à la plupart des activités.

⁹⁵ L'équivalent d'environ 145 dollars canadiens au moment de notre observation participante en 2017 et 2018.

La directrice aborde ainsi brièvement une piste de solution à ce problème, que le groupe a commencé à explorer dans les dernières années. Il s'agit d'une stratégie selon laquelle la mobilisation de jeunes aux *foreign roots*, par des activités et publications adaptées à ces destinataires, pourrait favoriser leur mobilisation au sein du mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon une fois devenus adultes, en ce qu'ils auront généralement vécu l'expérience du système éducatif japonais et que les obstacles à leur mobilisation, tels que ceux liés à la langue, en seront diminués⁹⁶.

5.3.2 L'importance des traditions et réseaux de solidarité antérieurs entraîne des difficultés d'intégration chez les personnes qui ne sont pas insérées dans ceux-ci

Une seconde caractéristique notable des processus de mobilisation du mouvement concerne ses formes organisationnelles et correspond à un recours important et fréquent à des traditions et réseaux de solidarité antérieurs. Le groupe de défense des droits a été fondé dans les années 1990 par différentes organisations de terrain octroyant des services de proximité aux communautés migrantes et des syndicats représentant des individus issus de celles-ci, et ce, depuis de nombreuses années. Le mouvement demeure principalement composé de tels individus et organisations offrant des services aux communautés migrantes, d'écoles de langue japonaise, d'institutions religieuses, de syndicats, d'avocates et avocats, et de personnes issues des milieux universitaires et de la recherche. Les processus de mobilisation s'effectuant auprès d'individus et de groupes avec lesquels les personnes déjà impliquées entretiennent des relations de longue date, il peut être difficile pour celles et ceux qui ne sont pas insérés dans de tels réseaux d'être intégrés à ce système de relations au sein duquel les objectifs, cadres et discours sont produits. C'est vraisemblablement le cas des migrantes et migrants *newcomer*, notamment en raison de la nature présumée temporaire et circulaire de leur migration au Japon. À cet égard,

⁹⁶ Lors d'une telle activité organisée pour ces jeunes aux *foreign roots*, durant laquelle ces derniers étaient invités à s'exprimer par différentes performances artistiques mettant en scène des cultures diverses, ou encore par des présentations orales plus classiques où ils ont partagé leur expérience et leurs ambitions en tant que jeunes issus de la diversité, Watanabe-kun, un bénévole, a offert un discours durant lequel il a présenté le groupe de défense des droits, qui co-organisait l'événement, ses objectifs et activités, et a ensuite invité les personnes intéressées à prendre part au mouvement et à s'impliquer au sein de l'organisation.

un aspect important du mouvement que nous avons remarqué durant notre implication en son sein de 2017 à 2018 consiste en la continuité qu'il affiche avec les mouvements sociaux portés par les communautés *oldcomer* avec lesquelles il partage plusieurs revendications⁹⁷.

5.3.3 Un modèle de *leadership* d'origine majoritairement japonaise peu représentatif de la population dont les droits sont défendus entrave une représentation directe des migrantes et migrants

On soulignera enfin que le modèle de *leadership* adopté par l'organisation semble aussi limiter le processus de construction d'une identité collective au sein du groupe. L'organisation de défense des droits est dirigée par une dizaine de directrices et directeurs, des professeurs d'université, activistes ou avocats qui sont pour la plupart impliqués dans ces mouvements sociaux depuis des décennies. Questionnés sur la façon avec laquelle ils et elles en sont venus à se mobiliser au sein du groupe de défense des droits, et sur les moyens entrepris pour mobiliser de nouveaux individus et de nouvelles organisations, la plupart des directrices et directeurs japonais, tout comme les autres informatrices et informateurs japonais tels que Takahashi, une employée, Watanabe, un bénévole, et Ito, une organisatrice syndicale, ont témoigné avoir connu le groupe par l'entremise d'individus ou organisations avec lesquels ils entretenaient déjà des liens, et que l'admission de nouveaux membres actifs se fait souvent sur invitation personnelle par un ancien ou une ancienne⁹⁸. Kobayashi, une directrice, résume ainsi la façon avec laquelle le groupe procède au recrutement de son *leadership* : « Pour les administrateurs et les directeurs, on choisit parmi les membres qui sont impliqués depuis un long moment et on les approche, on

⁹⁷ On peut penser aux revendications concernant les discriminations, soit de façon plus générale ou bien plus particulièrement liées à l'embauche, au *hatespeech*, aux crimes haineux, à la reconnaissance de la diversité ethnique et culturelle qu'on retrouve au Japon, etc. Plusieurs individus impliqués au sein du groupe de défense des droits des migrantes et migrants le sont aussi dans le mouvement des communautés *oldcomer*, la distinction entre les deux étant parfois artificielle et le premier mouvement incluant aussi des revendications portant sur les réalités de ces derniers.

⁹⁸ À cet égard, l'implication de certaines personnes d'origine étrangère rencontrées aurait aussi été facilitée par l'appartenance préalable à un réseau social pertinent à cet effet. C'est notamment le cas de Martin, qui entretenait déjà des liens avec un syndicat membre et sa direction, tout comme Smith, qui a été personnellement invitée par une autre bénévole. De plus, nous sommes aussi de l'avis que notre propre implication au sein du groupe a été facilitée, ou du moins que notre intégration à l'équipe a été beaucoup plus aisée et rapide, en raison de notre association à un professeur de l'université d'accueil fréquentée durant notre séjour en sol japonais, qui est membre du groupe et un collègue de longue date d'une de ses directrices.

leur demande ce service ». Une personne rencontrée discute plus en détail de ces processus de mobilisation, qui peuvent entraîner une certaine exclusivité, en entretien :

Les résidents coréens, ils ont été vraiment actifs sur le front des problèmes de discrimination depuis bien avant la formation du groupe. Ces personnes-là détiennent de nombreuses connexions, des connaissances. [...] Donc, c'est souvent des relations personnelles. [...] Nous, on ne procède pas vraiment comme il est devenu populaire de le faire dans les derniers temps, soit en lançant sur les réseaux sociaux du moment un appel à se rassembler, par exemple. Et ça, ce n'est pas seulement nous, mais pas mal tous les groupes de la société civile qui sont actifs depuis longtemps. La façon de faire des groupes de mouvements citoyens, de la plupart de ces groupes, c'est plutôt de lentement tisser des liens sur le terrain avec des individus qu'on connaît bien. Ils sont très prudents, vraiment. De plus, ils ne tentent d'approcher autrui qu'une fois qu'ils ont appris à le connaître. Seulement une fois qu'ils connaissent bien leur interlocuteur l'invitent-ils à prendre part au mouvement. [...] Ils décident d'inviter quelqu'un ou pas à prendre part au mouvement seulement après avoir compris de quel genre d'implication fait preuve autrui. Dans ce sens, ils sont vraiment prudents, je trouve.

Un autre aspect du modèle de *leadership* du groupe pouvant rendre difficile la construction d'une identité collective qui serait plus inclusive de nouveaux membres, notamment migrants, correspond au fait que la direction du groupe est surtout occupée par des individus japonais. Cela nuit à l'établissement d'une représentation directe de la population concernée par les actions du groupe de défense des droits des migrantes et migrants du Japon. De plus, une bénévole souligne comment certains membres étrangers du groupe, alors qu'on essaie justement de mobiliser davantage cette population, demeurent toutefois souvent peu représentatifs des communautés migrantes du Japon :

One of the challenges is that I feel many of the group's organizing members are mainly Japanese, or are of Japanese birth. And in the meetings, there is not much representation of migrants who are long-term residents in Japan. Recently, there are many foreign students who started to get involved in the group. But, maybe many of them are from Western background, and... that's also problematic, I think. And also I'm very aware myself, as a white European, being involved in the group, that there's only so much I can do in that space, I think. Only so much you can contribute. [...] So... still, many of the NPOs and organizations, even the labor unions, who are trying to support migrants in Japan, they... their face, as it were, is often that of Japanese nationals. There is a kind of divide between... supporter or organizer, and those that they're representing. So I feel that there is a lack of direct representation.

Les formes de communication qui semblent porter fruit auprès des communautés migrantes relèvent davantage du bouche-à-oreille selon le directeur Tanaka. Lors de

l'enregistrement d'un programme radio portant sur l'organisation collective de travailleuses et travailleurs précaires et auquel nous avons pu assister, un organisateur œuvrant au sein d'un syndicat membre du groupe de défense des droits, et représentant des migrantes et migrants issus de plusieurs pays asiatiques et travaillant principalement dans le domaine de la restauration, partage ce constat. La faible présence d'un *leadership* issu de l'immigration et la surreprésentation d'individus japonais dans les positions de pouvoir au sein du mouvement peuvent donc directement affecter ces processus de mobilisation.

5.3.4 De faibles ressources financières et humaines affectent les processus de mobilisation

Enfin, les formes organisationnelles du mouvement, qui repose en partie sur du travail bénévole, conformément aux tendances en la matière au sein des organisations de la société civile japonaise (Pekkanen, 2006), affectent aussi ces processus de mobilisation en termes de ressources disponibles. La faiblesse des ressources financières dont il jouit entrave de cette façon aussi la mobilisation des personnes migrantes, qui bénéficient souvent de faibles ressources financières et de temps, et ont donc tendance à éviter de dépenser des énergies, voire une part de leurs ressources financières durement gagnées, sur de telles activités non rémunérées. Martin, un bénévole, explique comment, bien qu'il soit impliqué au sein du mouvement, il a dû limiter sa mobilisation en raison de telles considérations :

Ben généralement c'est beaucoup basé sur le volontariat, donc t'as besoin de manger, mais... (petit rire) Donc... y'a ce problème-là qui arrive. Moi, au départ, je suis allé en me disant peut-être qu'ils cherchaient quelqu'un, un travail à temps partiel ou un truc comme ça. C'est un petit peu dans cet... c'est un petit peu pour voir comment ça marchait donc... mais j'ai vu tout de suite que y'avait (rires), j'ai vu tout de suite que ça allait pas, ça allait pas être un emploi, mais j'ai trouvé ça assez intéressant.

La plupart des personnes impliquées doivent donc aussi occuper un emploi à temps plein pour subvenir à leurs besoins, ce qui limite le temps et l'énergie disponibles pour leur mobilisation au sein du mouvement. De plus, chez les rares employées et employés à temps plein rémunérés, les conditions sont parfois difficiles. La faiblesse des salaires et les longues heures de travail constituent deux telles difficultés. Nous avons été témoin, au cours de notre observation participante du mouvement, de ces défis rencontrés par les employées du groupe,

qui étaient présentes à toutes les activités auxquelles nous avons assisté, les jours de semaine et les fins de semaine, et travaillent de très tôt le matin jusqu'à tard le soir. Tout au long de notre observation participante, plusieurs informatrices et informateurs nous ont aussi témoigné de leur sympathie à l'endroit de ces employées à qui incombent plusieurs responsabilités⁹⁹. La directrice Yamamoto relate ces défis lorsqu'interrogée à propos des difficultés rencontrées par le groupe :

Bien que notre base financière soit précaire, les choses à faire demeurent nombreuses. Comme vous pouvez le voir. Donc, de ce fait, on doit affecter quelqu'un à ces tâches. Certaines personnes comme moi s'impliquent tout en occupant un autre emploi. Mais parce qu'on a un autre emploi, on ne peut pas travailler pour le groupe à temps plein. Donc il est nécessaire que quelqu'un travaille pour nous à temps plein, et on doit les rémunérer pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins. Jusqu'à récemment, on ne pouvait avoir qu'une seule personne à temps plein. [...] Mais le salaire est très faible. Et aussi, les heures supplémentaires sont nombreuses, le soir par exemple. Chaque jour il y a une rencontre quelque part. [...] Donc le fardeau est immense.

En conclusion, en s'appuyant sur les théories de Tilly et Tarrow (2015) et de Melucci (1996), ce chapitre a permis de documenter le contexte social au sein duquel le groupe de défense des droits faisant l'objet de notre étude de cas procède à une action collective et élabore et diffuse les cadres interprétatifs d'action collective présentés au chapitre 4. Les cadres conceptuels mobilisés permettent en outre de mieux comprendre les limites à l'action collective observées et présentées au chapitre précédent.

Le concept de répertoire d'actions de Tilly et Tarrow (2015) nous permet de dresser un portrait des principales actions auxquelles procèdent l'organisation étudiée et le mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon dans lequel il s'insère. Il s'agit ainsi d'activités de *lobbying* à l'endroit des autorités japonaises et

⁹⁹ Sur des enjeux similaires, les directrices et directeurs ont souvent affiché leur gêne quant aux difficiles conditions de travail offertes par le groupe, notamment lors d'événements non formels durant lesquels les coûts de participation sont modulés en fonction du revenu et du statut social (les individus jouissant d'un statut social élevé et de ressources financières plus importantes paient davantage, voire l'entièreté des coûts engendrés). De ce fait, ce sont souvent eux qui ont couvert de tels coûts, tout au long de notre observation participante, pour les bénévoles comme, en partie, pour les employées.

internationales, de réseautage auprès des communautés migrantes, ainsi que d'activités médiatiques, de séminaires et de conférences à l'intention de la société civile japonaise. Le groupe procède enfin à un partage régulier d'informations pertinentes à ces enjeux par la publication régulière d'un magazine et d'autres ouvrages spécialisés.

Ensuite, le concept de structure d'opportunités politiques développé par les auteurs permet de plus une analyse des paramètres au sein desquels sont mobilisés les individus et les organisations. Il nous est donc possible, par cette analyse, d'en souligner les limites. Les principales propriétés du régime entraînant des possibilités et des obstacles quant à l'action collective du groupe étudié correspondent ainsi à une certaine instabilité des alignements politiques ayant entraîné une diversification des destinataires des actions du groupe, à l'existence d'alliées et d'alliés de poids au sein du gouvernement favorisant la tenue de ses activités, et des lois régulant les statuts de résidence et le droit du travail, qui affectent considérablement la mobilisation des migrantes et migrants.

Enfin, la théorie de Melucci (1996) permet d'analyser les processus sociaux menant à la production des schémas cognitifs et motivationnels nécessaires à l'action collective et ainsi d'expliquer comment se produit la mobilisation, afin de mettre en lumière ses limites. L'analyse des processus de construction d'une identité collective du groupe de défense des droits étudié et du système de relations au sein duquel il agit permet donc de documenter ses processus de mobilisation, formes organisationnelles, modèles de leadership, idéologies et principales formes de communication. Il est ainsi possible de mieux comprendre les défis auxquels font face l'organisation et le mouvement, notamment lorsqu'il s'agit de mobiliser les communautés migrantes qu'ils représentent. Des facteurs tels que la barrière de la langue, un recours important à des traditions et réseaux de solidarité antérieurs ainsi que la faiblesse des ressources détenues par le groupe et les personnes qu'il représente contribuent à expliquer la difficile mobilisation de ces individus et communautés au sein du mouvement.

Conclusion

Dans un contexte de vieillissement marqué de la population et d'importantes pénuries de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs industriels ciblés qu'évitent les Japonaises et les Japonais en raison des faibles salaires et difficiles conditions de travail, un nombre en croissance constante de migrantes et migrants se rendent au Japon chaque année pour y travailler. La politique d'immigration de l'État y est toutefois fort restrictive et la présence de ces travailleuses et travailleurs migrants est considérée comme temporaire par les autorités gouvernementales. Dans ce contexte, les migrantes et migrants y rencontrent de nombreux problèmes, tels que le non-paiement des salaires, des renvois soudains et la non-application de l'assurance compensation en cas d'accident de travail. L'idéologie d'homogénéité ethnique qui règne depuis l'après-guerre entrave enfin aussi l'intégration de ces migrantes et migrants à la société japonaise. Alors que le gouvernement japonais et les principaux syndicats du pays ont longtemps ignoré les besoins de cette population, nous nous sommes, dès les débuts de notre démarche, intéressé aux différentes initiatives entreprises afin de soutenir ces communautés au Japon et visant à revendiquer une amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Considérant le fait que la plupart des écrits portant sur ceux-ci et celles-ci posent ces individus comme des victimes passives, plutôt que comme sujets capables d'agentivité, nous en sommes donc venu à nous poser la question générale suivante : comment est-ce que s'organise le mouvement pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des migrantes et migrants au Japon ? Plus précisément, notre objectif à travers cette recherche était de mieux comprendre les processus discursifs, stratégiques et conflictuels contemporains que met en œuvre le mouvement dans l'élaboration et la diffusion du message qu'il porte, ainsi que le contexte social au sein duquel il agit et ses processus concrets de mobilisation.

Considérant les opportunités identifiées au sein de la littérature scientifique portant sur notre objet de recherche et notre motivation à rencontrer les actrices et acteurs sociaux prenant part au mouvement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon, nous avons ainsi choisi d'opter pour une étude de cas au sein d'une organisation de défense des droits de ces migrantes et migrants. Le groupe retenu, parmi les principaux au pays et d'envergure nationale, l'a donc été principalement pour ces qualités nous

permettant de dresser un portrait du mouvement social contemporain; cela étant par ailleurs facilité par la grande ouverture que ses acteurs et actrices ont manifestée à l'endroit de notre projet de recherche en facilitant notre participation à ses activités en tout genre. Nous estimons enfin que le cas retenu permet ainsi une certaine transférabilité – sans parler de généralisation – du savoir produit par le projet de recherche, qui, nous l'espérons, saura contribuer à la compréhension d'autres mouvements ayant des caractéristiques similaires.

L'étude des cadres interprétatifs d'action collective, inspirée de la démarche de Benford et Snow (2000), nous a en outre permis de documenter et d'expliquer en trois temps le message que portent le groupe et le mouvement, ainsi que les processus sociaux qui sous-tendent son élaboration et sa diffusion.

Premièrement, on a ainsi pu relever que le principal problème qui sous-tend les difficultés rencontrées par les communautés migrantes et d'origines diverses du Japon, tel qu'identifié par le groupe de défense des droits, est attribuable à l'absence d'une politique d'immigration nationale élaborée par l'État japonais et capable d'articuler l'ensemble des sphères de la vie des migrantes et migrants, qui occupent des emplois aux conditions souvent difficiles et pour lesquels la rémunération est généralement faible, et dont les droits seraient de surcroît souvent bafoués. Au fil des dernières décennies, alors que les lois de l'immigration et que les caractéristiques démographiques des communautés migrantes ont évolué, ces problèmes se seraient de plus grandement diversifiés, pour ne plus concerner exclusivement les conditions de travail subies¹⁰⁰.

Deuxièmement, et corolairement, nous avons pu constater que deux principales solutions sont mises de l'avant par le groupe de défense des droits étudié et le mouvement social auquel il appartient, soit l'élaboration et l'adoption par l'État japonais d'une politique d'immigration complète et la reconnaissance d'une société japonaise contemporaine multiethnique et multiculturelle. Pour pallier cette absence, l'organisation tente ainsi, depuis quelques années, de rejoindre davantage (et plus directement) la société civile japonaise, afin de contribuer à un changement des mentalités en matière de différence ethnique et culturelle au sein du groupe

¹⁰⁰ De nouveaux problèmes concernent aussi le mariage, la famille, la santé, le statut légal, etc.

majoritaire. Ensuite, dans l'objectif, à terme, d'impliquer les communautés migrantes et aux origines diverses dans ses activités et de les rendre ainsi plus visibles au sein de la société japonaise, le groupe de défense des droits tente par ailleurs de rejoindre davantage ces individus, notamment par la tenue d'activités spécifiquement conçues à leur intention.

Troisièmement, on a pu constater que, malgré qu'une telle campagne élaborée dans cette optique et en prévision des ouvertures et de la visibilité qu'offre la tenue prochaine des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020, plusieurs limites subsistent quant à l'appel à l'action collective. Ainsi, la faiblesse des ressources et de la visibilité médiatique desquelles jouit le groupe, ainsi qu'une inadéquation de certaines de ses actions avec les communautés et individus visés, affaiblissent par moments l'efficacité mobilisatrice des processus stratégiques déployés par le groupe. Enfin, des activités de contre-cadrage nationalistes et des attitudes discriminatoires persistantes à l'endroit des communautés migrantes et aux origines diverses contribuent aussi à expliquer certaines de ces limites.

Pour ce qui est de l'analyse du répertoire d'actions et de la structure d'opportunités politiques à partir des concepts popularisés par les auteurs Tilly et Tarrow (2015), elle permet notamment de comprendre, premièrement, comment les principales actions mises en place par l'organisation – le *lobbying* auprès des autorités, le réseautage et la dissémination d'informations pertinentes à leurs activités – ont historiquement d'abord visé le monde politique et sont par moments peu adaptées à un public non-initié, voire non japonais, bien que de nombreux efforts et énergies soient de plus en plus déployés à cet effet depuis les dernières années, et entraînent un certain succès.

De plus, et c'est notre second constat à cet égard, nous estimons avoir pu rendre compte que la structure d'opportunités politiques favorise et limite par moments l'action collective du groupe et du mouvement social. Plus spécifiquement, il semble que :

- L'instabilité des alignements politiques a entraîné une plus grande diversification du répertoire d'actions de l'organisation étudiée.
- Certaines actions sont facilitées, voire rendues possibles, par la présence d'alliées et d'alliés de poids au sein du gouvernement et de ses institutions.

- Les lois régulant l'immigration au Japon, très répressives, entraînent aussi d'importants obstacles à la participation des individus migrants à un mouvement revendicateur de nature politique.
- Ces dernières constituent par ailleurs un mécanisme de contrôle qui décourage ces individus à revendiquer pour de meilleures conditions de travail et de vie.
- Ces régulations entraînent aussi des difficultés d'importance en matière d'action collective telle que déployée par les syndicats représentant ces communautés.
- Sur une note plus positive, le droit du travail japonais ouvre quant à lui certaines opportunités en prévoyant notamment des clauses interdisant la discrimination sur la base du statut social.

On notera enfin que la mobilisation de travaux portant sur le processus de construction d'une identité collective, théorisé par Melucci (1996), soit l'étude des processus de mobilisation ayant cours au sein du mouvement et du groupe, des formes organisationnelles de ce dernier, de ses modèles de leadership, et de ses idéologies et principales formes de communication nous a permis de mieux comprendre quels obstacles subsistent en matière de mobilisation des communautés migrantes et d'origines diverses :

- Une barrière linguistique d'importance, alors que la plupart des actions du groupe se déroulent dans un japonais de niveau généralement soutenu et que les communautés migrantes du Japon peinent parfois à maîtriser la langue d'usage, contribue à expliquer les difficultés rencontrées à cet égard.
- Un recours fréquent à des réseaux de solidarités et traditions antérieurs entraîne des difficultés d'intégration pour des individus et groupes n'étant pas préalablement insérés dans les relations sociales nécessaires.
- Une certaine faiblesse des ressources détenues par le groupe offre aussi des pistes d'interprétation plausibles à ces limites observées.
- Malgré tout, certaines stratégies déployées semblent porteuses, comme le démontre l'exemple de l'implication aux activités de l'organisation de jeunes issus de l'immigration ou aux origines diverses.

En somme, ce projet de recherche nous a permis d'ajouter à une littérature trop peu foisonnante portant sur le travail migrant et l'action collective au Japon, tout en permettant une meilleure compréhension de l'organisation contemporaine du mouvement social étudié alors que la tenue prochaine d'un mégaévénement d'envergure internationale entraîne son lot d'ouvertures et de possibilités pour la société japonaise « post-2020 », ce qui permettra à terme, nous l'espérons, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon.

On notera par ailleurs que, bien que les témoignages recueillis auprès des participantes et participants à notre étude nous aient permis de brièvement aborder ces éléments, notre ambition n'a pas été d'expliquer l'émergence du mouvement, de « mesurer » son succès, notamment en termes de réformes politiques, ni de situer le mouvement étudié par rapport à d'autres mouvements sociaux, japonais ou étrangers. De plus, les aspects émotionnels et les variables psychologiques de l'action collective, ainsi que les carrières militantes et trajectoires de vie des personnes rencontrées n'auront pas été systématiquement analysés.

Plusieurs limites subsistent donc et se doivent d'être reconnues. À cet égard, force est de constater qu'une analyse soutenue des rapports sociaux de sexe ayant cours au sein des processus de mobilisation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants au Japon permettrait sans aucun doute de bonifier la réflexion, et ce, d'autant plus que nous avons pu observer une forte présence féminine dans les positions de pouvoir au sein de l'organisation étudiée, dans un contexte social où les femmes occupent une très faible proportion des postes décisionnels en entreprises comme au sein des institutions publiques. Les difficultés avec lesquelles les femmes, japonaises et non japonaises, sont aux prises dans leurs activités demeurent nombreuses et devraient à notre avis faire l'objet d'une étude approfondie¹⁰¹.

¹⁰¹ Des observations préliminaires et des éléments des témoignages offerts par les participantes et participants en entretiens nous auront notamment permis de constater que les enjeux d'inégalités ayant trait aux rapports sociaux de sexe sont au cœur des considérations de plusieurs. Par exemple, les difficultés rencontrées par les femmes migrantes au Japon constituent leur propre sous-groupe de travail sur lequel se concentrent certains individus, et seraient intrinsèquement liées aux discriminations qu'on retrouve au Japon à l'endroit des femmes, alors qu'elles sont souvent exclues des positions de pouvoir, se voient confier la quasi-totalité du travail non

Ensuite, le fait que nous ayons peine à rencontrer des individus plus représentatifs des communautés migrantes du Japon, notamment au sein d'organisations de terrain leur offrant du soutien de proximité, constitue une seconde limite d'importance. Ainsi, il ne nous aura pas été possible de directement rencontrer ces travailleuses et travailleurs migrants, souvent originaires de différents pays de la région asiatique, participant au *Technical Intern Training Program* ou œuvrant dans les manufactures, sur les chantiers de construction, dans les restaurants ou encore au sein des innombrables « dépanneurs » (*konbini*) qu'on retrouve à travers le Japon, etc. Notre étude n'a donc pu se concentrer sur les réalités quotidiennes et l'expérience vécue de ces individus et nous nous sommes donc plutôt penché sur le mouvement pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, dont les actions sont souvent de représentation par des individus de naissance japonaise. De nouvelles questions émergent donc à ce sujet, notamment en ce qui a trait à l'action collective, plus localisée, qui se déploie au sein même des communautés migrantes et aux espaces de résistance qu'elles produisent.

La durée limitée de notre implication entraîne aussi d'importantes limites. Ainsi, au sujet des activités passées, nous avons dû nous fier à ce qui nous en était dit et aux écrits produits par l'organisation ou la concernant. De plus, il ne nous est pas possible de rendre compte de façon aussi fidèle des développements les plus récents, soit ayant eu cours depuis notre retour au Canada, alors que le contexte social japonais en matière d'admission et d'intégration des migrantes et migrants est en évolution constante. Il sera ainsi particulièrement intéressant, dans le cadre de recherches ultérieures, de documenter et d'analyser l'action collective à laquelle procèdent le groupe de défense des droits et le mouvement social pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrantes et migrants dans un contexte où un nouveau statut de résidence a été établi depuis 2019, permettant, à terme, à des centaines de milliers de

rémunéré de reproduction sociale, etc. Comme le soulignent certaines participantes et certains participants, les femmes migrantes, et en particulier les mères monoparentales, subissent de plus différents préjudices tels qu'une importante pauvreté, peu de soutien social à cet effet, etc. Ensuite, les activistes de sexe féminin, qui sont souvent japonaises, souffrent de plus d'éprouvantes conditions de travail militant et d'un apport au mouvement qui n'est pas toujours le mieux reconnu, notamment en ce qui a trait à leur rémunération. Ainsi, on nous a souvent fait la remarque à ce propos concernant la charge élevée de travail que subiraient les employées du groupe de défense au fil des ans. De façon similaire, plusieurs personnes nous ont témoigné de leur admiration à l'égard de certaines participantes qui se trouvent, malgré ces rapports sociaux de sexe inégalitaires, en situation de pouvoir relatif au sein du mouvement et de ses organisations.

travailleuses et travailleurs migrants dits semi-qualifiés de travailler au Japon, bien qu'il s'agisse d'un droit de résidence temporaire. Il sera donc nécessaire au courant des prochaines années de comprendre et d'expliquer quels effets auront entraîné ces changements, tout comme les récents développements en matière d'enseignement du japonais comme langue seconde, sur les expériences vécues des communautés migrantes et aux origines diverses, et sur les processus discursifs, stratégiques et conflictuels auxquels procèdent le groupe de défense des droits et le mouvement social plus généralement dans leur action collective.

Nous noterons enfin et pour conclure qu'outre la petitesse du groupe de participantes et participants rencontrés en entretiens, le fait que nous avons dû nous limiter à Tokyo et ses environs fait en sorte que nous offrons un point de vue situé sur leur expérience d'un groupe de défense des droits qui est pourtant d'envergure nationale.

Bibliographie

- AKASHI, Junichi. « New Aspects of Japan's Immigration Policies: Is population Decline Opening the Doors? », *Contemporary Japan*, vol. 26, no 2, 2014, p. 175-96.
- 朝日新聞 [Asahi Shinbun]. « 新在留資格、4万人の試算 外国人労働者、初年度受け入れ 法案閣議決定 [New Residence Qualification, Estimate of 40,000 Foreign Workers, Cabinet Passes First Year Acceptance Bill] » 朝日新聞 Digital [Asahi Shinbun Digital], 3 novembre 2018. En ligne au <<https://www.asahi.com/articles/DA3S13752658.html>>, consulté le 23 décembre 2018.
- BACHNIK, J. « The Two "Faces" of Self and Society in Japan », *Ethos*, vol. 20, no 1, 1992, p. 3-32.
- BARTRAM, David. *International Labor Migration*. London : Palgrave, 2005.
- BASTIEN, S. « Observation participante ou participation observante? », *Recherches qualitatives*, vol. 27, no 1, 2007, p. 127-40.
- BEAUD, J.-P. « L'échantillonnage », dans B. Gauthier et I. Bourgeois (dir.), *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, Presse de l'Université du Québec, 2016, p. 251-83.
- BEAUD, S. « L'usage de l'entretien en sciences sociales : plaider pour l'«entretien ethnographique» », *Politix*, vol. 9, no 35, 1996, p. 226-57.
- BELANGER, Danièle, Kayoko UENO, Khuat Thu HONG et Emiko OCHIAI. « From Foreign Trainees to Unauthorized Workers: Vietnamese Migrant Workers in Japan », *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 20, no 1, 2011, p. 31-53.
- BEFU, Harumi. « Concepts of Japan, Japanese Culture and the Japanese », *The Cambridge Companion to Modern Japanese Culture*, 2009, p. 21-37.
- BENFORD, Robert D. et David A. SNOW. « Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment », *Annual Review of Sociology*, vol. 26, 2000, p. 611-639.
- BOULANGER, Éric. « La régulation des travailleurs étrangers au Japon et son contexte socioéconomique », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 2014. En ligne au <<http://interventionseconomiques.revues.org/1839>>, consulté le 11 août 2017.
- BRYMAN, A. « Quantitativisme et qualitatifisme : un faux débat? », dans *Sociologie*,

- épistémologie d'une discipline*, 1984, p. 209-20.
- CARAWAY, Brett. « Collective Action Frames and the Developing Role of Discursive Practice in Worker Organisation: The Case of OUR Walmart », *Work Organisation, Labour and Globalisation*, vol. 12, no 1, 2018, p. 7-24.
- CHAPOULIE, J. M. « Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions et la sociologie », *Sociétés contemporaines*, vol. 40, 2000, pp. 5-27.
- CHUNG, Erin. *Immigration and Citizenship in Japan*. Cambridge: Cambridge University Press, 2010.
- DUCHESNE, S., et F. HAEGEL. « Les enjeux de l'analyse », dans *L'entretien collectif, Série L'enquête et ses Méthodes*, Armand Colin, 2012, p. 83-114.
- ERTL, John. « Internationalization and Localization: Institutional and Personal Engagements with Japan's Kokusaika Movement », dans Graburn et al. (éds.), *Multiculturalism in the New Japan: Crossing the Boundaries Within*, New York: Berghahn Books, 2008, p. 82-100.
- FRANCESCHET, Susan. « Explaining Social Movement Outcomes: Collective Action Frames and Strategic Choices in First- and Second-Wave Feminism in Chile », *Comparative Political Studies*, vol. 37, no 5, 2004, p. 499-530.
- FORD, Michele, et Kumiko KAWASHIMA. « Temporary Labour Migration and Care Work: The Japanese Experience », *Journal of Industrial Relations*, vol. 55, no 3, 2013, p. 430-44.
- GLASER, B.G., et A. STRAUSS. « La découverte de la théorie ancrée et Produire de la théorie », dans *La découverte de la théorie ancrée*, Armand Colin, 2012, pp. 83-137.
- GOH, Debbie et Nathalie PANG. « Protesting the Singapore Government: The Role of Collective Action Frames in Social Media Mobilization », *Telematics and Informatics*, vol. 33, no 2, 2016, p. 525-533.
- GRABURN, Nelson H., John ERTL et Kenji R. TIERNEY. *Multiculturalism in the New Japan: Crossing the Boundaries within*. New York: Berghahn Books, 2008.
- GURR, Ted Robert. *Why Men Rebel*, Princeton, Princeton University Press, 1970.
- ハヤシザキ・カズヒコ [HAYASHIZAKI, Kazuhiko]. « 移民の子どもの教育の現状と課題 [Education for Immigrant Children in Japan : Current Trends and Challenges] », 日本労働研究雑誌 [*Japanese Labor Studies Journal*], vol. 57, no 9, 2015, p. 54-62.

- HENDRY, J. « The Education System », dans *Understanding Japanese Society* (4e éd.), London & New York: Routledge, 2013.
- HESTER, Jeffrey T. « Datsu Zainichi-ron: An Emerging Discourse on Belonging Among Ethnic Koreans in Japan », dans Graburn et al. (éds.), *Multiculturalism in the New Japan: Crossing the Boundaries Within*, New York: Berghahn Books, 2008, p. 139.
- HOSOKI, Ralph I. « The Potential Role of Migrant Rights Advocacy in Mitigating Japan's Demographic Challenges », *Japan's Demographic Revival: Rethinking Migration, Identity and Sociocultural Norms*, 2016, p. 285-336.
- IMADA, Makoto. « Civil Society in Japan: Democracy, Voluntary Action, and Philanthropy », dans Vinken et al. (éds.), *Civic Engagement in Contemporary Japan: Established and Emerging Repertoires*, Springer Science & Business Media, 2010, p. 21-40.
- IWATA, Miho et Kumiko NEMOTO. « Co-constituting Migrant Strangers and Foreigners: The Case of Japan », *Current Sociology Monograph*, vol. 66, no 2, 2018, p. 303–319.
- The Japan Foundation/Japan Education Exchanges and Services. *N1-N5: Summary of Linguistic Competence Required for Each Level | JLPT Japanese-Language Proficiency Test*, 2012. En ligne au <<http://jlpt.jp/e/about/levelsummary.html>>, consulté le 16 mai 2019.
- Japan Institute for Labour Policy and Training [JILPT]. « Statistical Indicators », *Japan Labor Issues*, vol. 1, no 2, 2017, p. 32.
- Japan Institute for Labour Policy and Training [JILPT]. *Labor Laws of Japan*, Japan Institute for Labour Policy and Training, 2018. En ligne au <<https://www.jil.go.jp/english/laws/index.html>>, consulté le 30 juillet 2019.
- Japan International Training Cooperation Organization [JITCO]. « 研修生技能実習生の講習手当研修手当賃金情報について [Training allowance / training allowance / wage information of trainees / technical interns] », JITCO, 2011. En ligne au <<http://www.jitco.or.jp/stop/teate-chingin.html>>, consulté le 1 octobre 2017.
- The Japan Times. « Pikotaro Rejiggers 'Apple-Pen' Rhyme to Support U.N. Initiatives », *The Japan Times Online*, 12 juillet 2017. En ligne au <<https://www.japantimes.co.jp/news/2017/07/12/national/pikotaro-deploys-revised-apple-pen-rhyme-support-u-n-initiatives/>>, consulté le 16 mai 2019.
- The Japan Times. « Turkish Asylum-Seeker Laments Japan's System of Detention for Months

- on End », *The Japan Times Online*, 22 janvier 2019. En ligne au <<https://www.japantimes.co.jp/news/2019/01/22/national/social-issues/turkish-asylum-seeker-laments-japans-system-detention-months-end/>>, consulté le 16 mai 2019.
- The Japan Times. « Probe Reveals 759 Cases of Suspected Abuse and 171 Deaths of Foreign Trainees in Japan », *The Japan Times Online*, 29 mars 2019. En ligne au <<https://www.japantimes.co.jp/news/2019/03/29/national/probe-reveals-759-cases-suspected-abuse-foreign-trainees-japan-171-deaths/>>, consulté le 16 mai 2019.
- The Japan Times. « Youth Turnout a Worry in Japan's First Quadrennial Elections under New Voting Age of 18 », *The Japan Times Online*, 15 avril 2019. En ligne au <<https://www.japantimes.co.jp/news/2019/04/15/national/politics-diplomacy/youth-turnout-worry-japans-first-quadrennial-elections-new-voting-age-18/>>, consulté le 16 mai 2019.
- The Japan Times. « New Law Holds Government Responsible for Teaching Japanese to All Foreign Residents », *The Japan Times Online*, 21 juin 2019. En ligne au <<https://www.japantimes.co.jp/news/2019/06/21/national/new-law-holds-government-responsible-teaching-japanese-foreign-residents/>>, consulté le 23 juin 2019.
- JJI Press. « 分野別運用方針の要旨＝新在留資格 [Summary of Operation Policy According to Field = New Residence Status] », *JJI Press*, 25 décembre 2018. En ligne au <<https://www.jiji.com/jc/article?k=2018122501277&g=soc>>, consulté le 16 mai 2019.
- KAMATA, Satoshi. « Japan's Internship Training Program for Foreign Workers: Education or exploitation? », *The Asia-Pacific Journal/Japan Focus*, vol. 6, no 7, 2008.
- 上林千恵子 [KAMIBAYASHI, Chieko]. 外国人労働者受け入れと日本社会 技能実習制度の展開とジレンマ [*Acceptance of Foreign Workers and Japanese Society: The Development and Dilemma of the Foreign Training Internship Program*], Tokyo: University of Tokyo Press, 2015.
- KANAI, Atsuko. « 'Karoshi (Work to Death)' in Japan », *Journal of Business Ethics*, vol. 84, 2009, p. 209-216.
- KAUFMAN, J.C. « Le renversement du mode de construction de l'objet », dans *L'entretien compréhensif* (3ème éd.), 2011, p. 13-31.
- 風間直樹 [KAZAMA, Naoki]. 雇用融解—これが新しい「日本型雇用」なのか

- [*Employment Melting: Is this a New "Japanese Type of Employment"?*], Tokyo: Tokyo Keizai, 2007.
- KOMAI, Hiroshi. *Foreign Migrants in Contemporary Japan*. Melbourne: Trans Pacific Press, 2001.
- 駒井洋 [KOMAI, Hiroshi]. « 日本における「移民社会学」の移民政策にたいする貢献度 [How Sociological Migration Researches Contribute Migration Policies in Japan] », *社会学評論* [*Japanese Sociological Review*], vol. 66, no 2, 2015, p. 188-203.
- KONDO, Atsushi. « Migration and Law in Japan », *Asia & the Pacific Policy Studies*, vol. 2, no 1, 2015, p. 155-168.
- LAGAVRE, J. B.. « La “neutralité” dans l’entretien de recherche. Retour personnel sur une évidence », *Politix*, vol. 9, no 35, 1996, p. 207-25.
- LEBARON VON BAEYER, Sarah. *National Worlds, Transnational Lives: Nikkei-Brazilian Migrants in and of Japan and Brazil*. (Thèse de doctorat) New Haven : Département de philosophie de l’Université Yale, 2015, 343p.
- LE BON, Gustave. *Psychologie des foules*, Paris, F. Alcan, 1895.
- LE BON, Gustave. *Psychologie des foules*, réimpression de l’éd. de 1895, Paris, Retz-C.E.P.L., Collection : Les classiques des sciences humaines, 1975.
- LEE, Yean-Ju. « Overview of Trends and Policies on International Migration to East Asia: Comparing Japan, Taiwan and South Korea », *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 20, no 2, 2011, p. 171-131.
- LOPEZ, Mario. « Reconstituting the Affective Labour of Filipinos as Care Workers in Japan », *Global Networks*, vol. 12, no 2, 2012, p. 252-68.
- MALHAIRE, Loïc et Yanick NOISEUX. « Organiser les travailleurs d’agences : le cas de l’ATTAP », Article présenté au Colloque *Precairous work: Domination and resistance in the US, China and the World*, 2016.
- MAZUMI, Yusuke. *How does Labor Migration Occur in Japan? Policy and Labor Demand in The Seafood Processing Industry*. (Thèse de doctorat) Oakland: Department of Sociology of the University of California, 2014, 194p.
- MCCARTHY, John D. et Mayer N. Zald. « Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 82, No 6, 1977, p. 1212-1241.
- MCGRAY, Douglas. « Japan’s Gross National Cool », *Foreign policy*, vol. 130, no 1, 2002, p.

44-54.

- MCKENZIE, David, et Alejandrina SALCEDO. « Japanese-Brazilians and the Future of Brazilian Migration to Japan », *International Migration*, vol. 52, no 2, 2014, p. 66–83.
- MELUCCI, Alberto. *Challenging Codes : Collective Action in the Information Age*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- MILLY, Deborah J. « Policy Advocacy for Foreign Residents in Japan », dans *Local Citizenship in Recent Countries of Immigration: Japan in Comparative Perspective*, 2006, p. 123-151.
- Ministry of Health, Labour and Welfare. 平成 21 年賃金構造基本統計調査（全国）結果の概況 [*Wage Structure Basic Statistical Survey in 2009 (nationwide) Summary of Results*], Ministry of Health, Labour and Welfare, 2010. En ligne au <<http://www.mhlw.go.jp/toukei/itiran/roudou/chingin/kouzou/z2009/index.html>>, consulté le 1 octobre 2017.
- Ministry of Health, Labour and Welfare. 「外国人雇用状況」の届出状況まとめ [*Reporting Situation of "Employment Situation of Foreigners" Summary*], Ministry of Health, Labour and Welfare, 2017a. En ligne au <<http://www.mhlw.go.jp/stf/houdou/0000148933.html>>, consulté le 1 septembre 2017.
- Ministry of Health, Labour and Welfare. 労使関係総合調査（労働組合基礎調査） [*Labor-management Relations Comprehensive Survey (Labor Union Basic Survey)*], Ministry of Health, Labour and Welfare, 2017b. En ligne au <<http://www.mhlw.go.jp/toukei/list/13-23.html>>, consulté le 1 septembre 2017.
- Ministry of Health, Labour and Welfare. 2017. インドネシア、フィリピン及びベトナムからの外国人看護師・介護福祉士候補者の受入れについて [*Regarding Acceptance of Foreign Nurses and Care Worker Candidates from Indonesia, Philippines and Vietnam*], Ministry of Health, Labour and Welfare, 2017c. En ligne au <http://www.mhlw.go.jp/stf/seisakunitsuite/bunya/koyou_roudou/koyou/gaikokujin/other22/index.html>, consulté le 22 mars 2017.
- Ministry of Health, Labour and Welfare. 「外国人雇用状況」の届出状況まとめ [*Reporting Situation of "Employment Situation of Foreigners" Summary*], Ministry of Health, Labour and Welfare, 2018. En ligne au <<https://www.mhlw.go.jp/stf/houdou/0000192073.html>>, consulté le 1 juin 2018.

- Ministry of Justice. *Immigration Control Report 2017*, Ministry of Justice, 2017a. En ligne au <<http://www.immi-moj.go.jp/english/seisaku/index.html>>, consulté le 11 décembre 2017.
- Ministry of Justice. 在留外国人統計[*Foreign Resident Statistics*], Ministry of Justice, 2017b. En ligne au <<http://www.moj.go.jp/content/001237697.pdf>>, consulté le 1 juin 2018.
- MIZUKAMI, Tetsuo. « A New Epoch of Immigration for Japan: Directional Shift in Civic Organizational Support for Newcomer Settlement », dans Vinken et al. (éds.), *Civic Engagement in Contemporary Japan: Established and Emerging Repertoires*, Springer Science & Business Media, 2010, p. 101-117.
- MORRIS-SUZUKI, Tessa. *Borderline Japan: Foreigners and Frontier Controls in the Postwar Era*. Cambridge: Cambridge University Press, 2010, 272 p.
- MOUER, Ross et Hirosuke KAWANISHI. *A Sociology of Work in Japan*, Cambridge: Cambridge University Press, 2005.
- NAGAYOSHI, Kikuko. « Support of Multiculturalism, But for Whom? Effects of Ethno-national Identity on the Endorsement of Multiculturalism in Japan », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 37, no 4, 2011, p. 561-578.
- NAKANO, Lynne Y. *Community Volunteers in Japan: Everyday Stories of Social Change*, New York: Routledge, 2005, 190p.
- Nations Unies. *Objectifs de développement durable*, Nations Unies. En ligne au <<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>>, consulté le 16 mai 2019.
- NEUMAN, A. *Social Research Methods*, 2006.
- Nikkei. « Foreign interns in Japan flee harsh conditions by the thousands », *Nikkei*, 6 août 2018. En ligne au <<https://asia.nikkei.com/Spotlight/Japan-Immigration/Foreign-interns-in-Japan-flee-harsh-conditions-by-the-thousands2>>, consulté le 23 décembre 2018.
- NOISEUX, Yanick. « Mondialisation, travail et précarisation : le travail migrant temporaire au coeur de la dynamique de centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques du travail », *Recherches sociographiques*, vol. 53, no 2, 2012, p. 389-414.
- OGAWA, Naohiro. « Population Aging and Immigration in Japan », *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 20, no 2, 2011, p. 133-167.
- OHNO, Shun. « Southeast Asian Nurses and Caregiving Workers Transcending the National Boundaries: An Overview of Indonesian and Filipino Workers in Japan and Abroad », *Kyoto Daigaku Tonan Ajia Kenkyujo*, vol. 49, no 4, 2012, p. 541-69.

- OISHI, Nana. « The limits of Immigration Policies: The Challenges of Highly Skilled Migration in Japan. », *American Behavioral Scientist*, vol. 56, no 8, 2012, p. 1080-1100.
- OLSON, Mancur. *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge, Harvard University Press, 1965.
- OLSON, Mancur. *Logique de l'action collective*, traduction de Mario Levi, Paris, Presses Universitaires de France. 1978.
- Parliament of Canada. *Youth Voter Turnout in Canada*, Legal and Social Affairs Division, 2016.
En ligne au
<https://bdp.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/en_CA/ResearchPublications/2016104E>, consulté le 16 mai 2019.
- PARRENAS, Rhacel Salazar. « Homeward Bound: The Circular Migration of Entertainers between Japan and the Philippines », *Global Networks*, vol. 10, no 3, 2010, p. 301-23.
- PEKKANEN, Robert. *Japan's Dual Civil Society: Members without Advocates*. Stanford University Press, 2006.
- PIPER, Nicola. « Wife or Worker? Worker or Wife? Marriage and Cross-Border Migration in Contemporary Japan », *International Journal of Population Geography*, vol. 9, no 6, 2003, p. 457-69.
- PIRES, A. « La quête de la vérité en sciences sociales », dans J. Poupart et al., *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 1997, p. 50-68.
- POURTOIS, J.P. et al. « Quelle complémentarité entre les approches qualitatives et quantitatives dans les recherches en sciences humaines? » dans *L'analyse qualitative en éducation*, De Boeck Supérieur, 2006, p. 135-42.
- PUTNAM, Robert D. *Bowling Alone: America's Declining Social Capital*. New York : Palgrave Macmillan, 2000.
- ROBERTS, Glenda S. « Fewer Japanese, More Migrants? Immigration Frameworks and Policy Challenges », *Journal of Asia-Pacific Studies*, vol. 11, 2008, p. 129-39.
- 坂幸夫 [SAKA, Yukio]. 外国人単純技能労働者の受け入れと実態 技能実習生を中心に [Acceptance and Actual Condition of Foreigners' Simple Skilled Workers: With Special Reference to Technical Intern Trainees], Tokyo: Touseidou, 2016.
- SANTIAGO-DELEFOSSE, M. « Évaluer la qualité des publications. Quelles spécificités pour la recherche qualitative? », *Pratiques psychologiques*, no 10, 2004, p. 243-54.

- SARDAN, J.-P. Olivier de. « La violence faite aux données : de quelques figures de la surinterprétation » dans *La rigueur du qualitatif*, Paris: Academia/Bruylant, 2008, p. 259-98.
- SATO, Hiroshi et International Labour Organization [ILO]. *How Can ASEAN and Japan Mutually Benefit from ASEAN Economic Integration?*, International Labour Organization, 2014. En ligne au <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/documents/publication/wcms_314225.pdf>, consulté le 7 avril 2017.
- SAVOIE-ZAJC, L. « Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide? », *Recherches qualitatives*, Hors-Série, no 5, 2007, p. 99-111.
- SAVOIE-ZAJC, L. « L'entrevue semi-dirigée », dans , B. Gauthier et I. Bourgeois (dir.), *Recherche sociale de la problématique à la collecte de données*, Presse de l'Université du Québec, 2016, p. 337-64.
- SCHANS, Djamila. « 'Entangled in Tokyo': Exploring Diverse Pathways of Labor Market Incorporation of African Immigrants in Japan », *African Diaspora*, vol. 5, no 1, 2012, p. 73-89.
- SEIDMAN, Irving. « Technique Isn't Everything, But it is a Lot », dans *Interviewing as Qualitative Research*, Teachers College Press, 2006, p. 78-94.
- SELLEK, Yoko. *Migrant Labour in Japan*, New York: Palgrave Macmillan, 2001.
- SELTZ, M. et F. MAILLOCHON. « Analyses qualitative et quantitative », dans *Le raisonnement statistique en sociologie*, PUF, 2009, p. 77-86.
- SHIPPER, Apichai W. *Fighting for Foreigners: Immigration and its Impact on Japanese Democracy*, Cornell University Press, 2008, 216p.
- SINGLY, F. de.. « Pourquoi produire des chiffres », dans *Le questionnaire*, Série L'enquête et ses méthodes, Armand Colin, 2008, p. 9-23.
- SMELSER, Neil J. *Theory of Collective Behavior*, Abingdon, Oxon, Routledge, 1962.
- SOUSSI, Sid. « Les flux du travail migrant temporaire et la précarisation de l'emploi : une nouvelle figure de la division internationale du travail ? », *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, vol. 8, no 2, 2013, p. 145-70.
- Statistics Bureau. *Historical Statistics of Japan - Chapter 19 Labour and Wages*, Statistics Japan, 2012. En ligne au <<http://www.stat.go.jp/english/data/chouki/19.htm>>, consulté le 21 mars 2017.
- Statistics Bureau. *Population Estimates*, Statistics Japan, 2016a. En ligne au

- <<http://www.stat.go.jp/english/info/news/20160420.htm>>, consulté le 21 mars 2017.
- Statistics Bureau. *Statistical Yearbook 2016 - Chapter 19 Labour and Wages*, Statistics Japan, 2016b. En ligne au <<http://www.stat.go.jp/english/data/nenkan/65nenkan/1431-19.htm>>, consulté le 21 mars 2017.
- Statistics Canada. *150 Years of Immigration in Canada*, Statistics Canada, 2016. En ligne au <<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-630-x/11-630-x2016006-eng.htm>>, consulté le 7 avril 2017.
- STEVENS, Carolyn S. *On the Margins of Japanese Society: Volunteers and the Welfare of the Urban Underclass*, London: Routledge, 1997, 282p.
- SUGIMOTO, Y. « Diversity and Unity in Education », dans *An Introduction to Japanese Society* (4e éd.), Cambridge University Press, 2014.
- SWANK, Eric et Breanne FAHS. « Resources, Social Networks, and Collective Action Frames of College Students who Join the Gay and Lesbian Rights Movement », *Journal of Homosexuality*, vol. 59, no 1, 2012, p. 67-89.
- 高井信也 [TAKAI Nobuya]. « 技能実習制度の概要問題点についての報告 [Report on the outline and issue of the Foreign Training Internship Program] », Article présenté au Colloque シンポジウム技能実習制度の問題点とあるべき外国人労働者受け入れ制度 [Symposium on the Issue of the Foreign Training Internship Program and the System of Acceptance of Foreign Workers that Should Be], Tokyo Bar Association, Tokyo, Japan, octobre 2017.
- TAKEZAWA, Yasuko I. « The Great Hanshin-Awaji Earthquake and Town-Making towards Multiculturalism », dans Graburn et al. (eds.), *Multiculturalism in the New Japan: Crossing the Boundaries within*, New York: Berghahn Books, 2008, p. 32-42.
- TARDE, Gabriel de. *Les lois de l'imitation: étude sociologique*, Paris, Alcan, 1890.
- TILLY, Charles et Sidney TARROW. *Politique(s) du conflit: De la grève à la révolution*, 2e édition augmentée d'une préface, Paris, Presses de Sciences Po., 2015.
- TOURAINÉ, Alain. *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978.
- TSUDA, Takeyuki. « When Human Capital Does Not Matter: Local Contexts of Reception and Immigrant Wages in Japan », *GeoJournal*, vol. 76, no 6, 2011, p. 641-59.
- TURNER, Ralph Herbert et Lewis Martin KILLIAN. *Collective Behavior*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1957.

- Nations Unies. *International migration report 2013*, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, Nations Unies, 2013. En ligne au <http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/migration/migrationreport2013/Full_Document_final.pdf#zoom=100>, consulté le 21 mars 2017.
- VAN CAMPENHOUDT, L. et R. QUIVY. « L'analyse des informations », dans *Manuel de recherches en sciences sociales* (4e éd.), Dunod, 2011, p. 186-218.
- VINKEN, Henk et Isabelle DIEPSTRATEN. « From Politicization to Culturalization of Civic Engagement », dans Vinken et al. (éds.), *Civic Engagement in Contemporary Japan: Established and Emerging Repertoires*, Springer Science & Business Media, 2010, p. 227-238.
- VINKEN, Henk, Yuko NISHIMURA, Bruce L.J. WHITE et Masayuki DEGUCHI. *Civic Engagement in Contemporary Japan: Established and Emerging Repertoires*, Springer Science & Business Media, 2010, 300p.
- WEATHERS, Charles. « The Rising Voice of Japan's Community Unions », dans Vinken et al. (éds.), *Civic Engagement in Contemporary Japan: Established and Emerging Repertoires*, Springer Science & Business Media, 2010, p. 67-83.
- YEROCHESKI, C., E. GALERAND, F. LESEMANN, Y. NOISEUX, S. SOUSSI et L. ST-GERMAIN. « Non qualifiés les travailleurs pauvres ? Pour une analyse en termes de rapports sociaux de la qualification et de la pauvreté en emploi », dans AMINE, Samir (dir.), *La crise des emplois non qualifiés*, Montréal, Presses Internationales Polytechnique, 2015, p.125-163.